

États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019

États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019

1	COMPTES CONSOLIDÉS	2
1.1	État du résultat consolidé	2
1.2	État du résultat global consolidé	3
1.3	État de la situation financière consolidée	4
1.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	5
1.5	Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2019	6
1.6	Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018	6
1.7	Notes explicatives	8
2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019	75

1 COMPTES CONSOLIDÉS

1.1 État du résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)
Produits de l'activité ordinaire	3.1/4.1/4.2	3 281,8	3 133,3
Coût du linge, des appareils et des autres consommables		(532,0)	(513,7)
Coûts de traitement		(1 230,4)	(1 171,7)
Coûts de distribution		(538,3)	(514,8)
Marge brute		981,2	933,0
Frais de vente, généraux et administratifs		(539,6)	(520,0)
Corrections de valeur pour pertes sur créances clients et autres créances		0,5	(5,5)
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	3.2	442,1	407,5
Dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	4.5	(88,3)	(112,5)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	6.1	-	-
Autres produits et charges opérationnels	4.6	(18,5)	(49,8)
Résultat opérationnel		335,3	245,2
Résultat financier net	8.2	(150,0)	(110,5)
Résultat avant impôt		185,3	134,7
Charge d'impôt	9	(47,6)	(51,7)
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		-	-
Résultat des activités poursuivies		137,7	83,0
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt	2.5	4,1	(1,2)
Résultat net		141,9	81,8
Attribuables aux :			
› actionnaires de la société mère		142,0	82,2
› participations ne donnant pas le contrôle		(0,2)	(0,4)
Résultat par action (en euros) :			
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	0,64 €	0,38 €
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	0,63 €	0,38 €
Résultat par action des activités poursuivies (en euros) :			
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	0,63 €	0,38 €
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	0,61 €	0,38 €

(a) Voir note 1.4.

1.2 État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)
Résultat net		141,9	81,8
Gains/(pertes) résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture	8.8	(7,4)	(2,9)
Reclassement de la réserve de couverture de flux de trésorerie en compte de résultat	8.8	13,4	2,9
Variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie, avant impôt		6,0	0,0
Effets d'impôt	8.8	(2,1)	(0,1)
Variation net du coût de la couverture, avant impôt	8.8	0,3	0,5
Effets d'impôt	8.8	(0,1)	(0,2)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères - écarts de change nets		8,2	(100,2)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		12,3	(99,9)
Gains/(pertes) actuariels sur plans à prestations définies, avant impôts		(5,8)	4,6
Effets d'impôt		2,2	(0,5)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		(3,5)	4,1
Total des autres éléments du résultat global		8,7	(95,8)
RÉSULTAT GLOBAL		150,6	(14,0)
Attribuables aux :			
› actionnaires de la société mère		150,7	(12,6)
› participations ne donnant pas le contrôle		(0,1)	(1,4)

(a) Voir note 1.4.

La variation de la réserve de couverture résulte de la variation de la juste valeur des dérivés éligibles à la comptabilité de couverture. Cette dernière est détaillée à la note 8.8 « Instruments financiers dérivés et opérations de couverture ».

Les réserves de conversion résultent de la conversion, lors de la consolidation, des actifs et des passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaie étrangère tel que décrit à la note 2.3 « Conversion des monnaies étrangères ».

Les écarts actuariels relatifs à l'évaluation des avantages au personnel correspondent à l'incidence du changement des hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation de l'obligation, taux d'augmentation des salaires, taux d'augmentation des retraites et rentabilité attendue des actifs du régime) de l'obligation relative aux régimes à prestations définies.

1.3 État de la situation financière consolidée

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)
Écarts d'acquisition	6.1	3 801,3	3 745,7
Immobilisations incorporelles	6.2	866,7	925,2
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	6.4	411,4	-
Immobilisations corporelles	6.3	1 993,6	1 907,0
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		-	-
Autres participations		0,2	0,2
Autres actifs non courants	8.7	69,0	67,7
Actifs d'impôt différé	9	24,4	56,5
Actifs liés aux avantages au personnel	5.3	32,1	17,5
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		7 198,7	6 719,8
Stocks	4.7	125,1	120,2
Actifs sur contrats	4.3	36,2	31,7
Clients et autres débiteurs	4.4	632,9	649,5
Actifs d'impôt exigibles		11,8	10,4
Autres actifs	4.9	21,1	26,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.4/8.5	172,3	197,0
Actifs détenus en vue de la vente	2.5	0,7	41,7
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		999,9	1 076,6
TOTAL ACTIF		8 198,6	7 796,4

(a) Voir note 1.4.

Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)
Capital émis	10.1	221,3	219,9
Primes liées au capital	10.1/10.2	2 646,4	2 943,9
Réserves sur actions propres		(10,1)	(11,4)
Autres réserves		6,8	0,7
Résultats accumulés non distribués		290,3	(77,7)
Autres composantes des capitaux propres		(198,9)	(208,7)
Capitaux propres - part du Groupe		2 955,8	2 866,8
Participations ne donnant pas le contrôle	2.7	0,8	1,4
CAPITAUX PROPRES		2 956,7	2 868,2
Provisions	7.1	83,3	93,5
Passifs liés aux avantages au personnel	5.3	119,1	99,0
Emprunts et dettes financières	8.3/8.5	3 116,3	3 101,6
Passifs d'impôt différés	9	316,7	370,9
Passifs locatifs	6.4	342,5	-
Autres passifs non courants	8.7	11,3	15,3
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		3 989,2	3 680,3
Provisions - part à moins d'un an	7.1	17,0	23,2
Dettes d'impôt exigible		23,7	23,9
Fournisseurs et autres créditeurs	4.8	290,2	274,5
Passifs sur contrats	4.3	71,5	68,3
Passifs locatifs - part à moins d'un an	6.4	63,6	-
Autres passifs	4.9	358,8	381,6
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	8.3/8.5	428,1	453,1
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	2.5	-	23,3
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		1 252,8	1 247,9
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		8 198,6	7 796,4

(a) Voir note 1.4.

1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018 retraité ^(a)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		141,9	81,8
Charge d'impôt	2.5/9	48,3	51,4
Résultat financier net	2.5/8.2	150,1	110,3
Paiements en actions		11,0	13,0
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4.5	721,2	663,0
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	4.5	(0,4)	(0,3)
Plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		2,4	6,9
Autres		(6,7)	19,5
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		1 067,8	945,7
Variation des stocks	4.7	(2,6)	(12,7)
Variation des clients, autres débiteurs et actifs sur contrats	4.4	33,2	(26,4)
Variation des autres actifs	4.9	7,6	2,2
Variation des comptes fournisseurs et autres créditeurs	4.8	3,2	7,0
Variation des passifs sur contrats et autres passifs	4.9	(13,4)	16,2
Variation des autres postes		0,2	(3,5)
Avantages au personnel		(1,3)	1,4
Impôts versés		(76,2)	(76,7)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		1 018,4	853,3
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(23,2)	(20,0)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles		0,0	0,4
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(659,1)	(634,4)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles		22,0	9,5
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	2.4	(83,2)	(62,2)
Encaissements liés aux cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée		30,0	1,0
Variation des prêts et avances consentis		(2,0)	0,4
Dividendes reçus des participations associées		0,0	0,1
Subventions d'investissement		0,0	0,1
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(715,5)	(704,9)
Augmentation de capital	10.1/2.7	6,6	9,0
Actions propres		1,5	(11,1)
Dividendes et distributions mis en paiement au cours de l'exercice			
› versés aux actionnaires de la société mère		(81,2)	(81,0)
› versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-	(0,1)
Variation de l'endettement ^(b)	8.3	(34,6)	(1,1)
› encaissements liés aux nouveaux emprunts	8.3	2 392,0	1 684,1
› remboursement d'emprunts	8.3	(2 426,5)	(1 685,2)
Paiements de passifs locatifs – principal (2018 : Paiements au titre des locations-financements)	6.4	(73,3)	(3,0)
Intérêts financiers nets versés (y compris intérêts sur passifs locatifs)		(110,7)	(55,2)
Autres flux liés aux opérations de financement		(20,0)	(26,4)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(311,6)	(168,7)
VARIATION DE TRÉSORERIE		(8,7)	(20,4)
Trésorerie à l'ouverture		179,1	203,0
Incidence de la variation du cours des devises sur la trésorerie		0,4	(3,6)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	8.4	170,8	179,1

(a) Voir note 1.4.

(b) Variation nette des lignes de crédit.

1.5 Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Note	Capital émis	Primes liées au capital	Réserve sur actions propres	Autres réserves
Solde au 31 décembre 2018 (retraité^(a))		219,9	2 943,9	(11,4)	0,7
Première application d'IFRS 16					
Première application d'IFRIC 23					
Solde ajusté au 1^{er} janvier 2019		219,9	2 943,9	(11,4)	0,7
Augmentations de capital en numéraire	10.1	0,6	6,1	-	-
Distributions aux actionnaires	10.2	-	(81,4)	-	-
Émission de titres convertibles		-	-	-	-
Paiements en actions		-	-	-	-
Mouvements sur actions propres		-	-	1,3	-
Acquisition de minoritaires sans changement du contrôle		-	-	-	-
Cessions de filiales - minoritaires		-	-	-	-
Autres variations	10.1	0,8	(222,2)	-	6,1
Résultat net de la période		-	-	-	-
Gains (pertes) comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	-
RÉSULTAT GLOBAL		-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2019		221,3	2 646,4	(10,1)	6,8

(a) Voir note 1.4.

1.6 Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Note	Capital émis	Primes liées au capital	Réserves sur actions propres	Autres réserves
Solde au 31 décembre 2017		219,4	3 025,7	(0,7)	0,7
Première application d'IFRS 15 (net de l'effet impôt)					
Première application d'IFRS 9 (net de l'effet impôt)					
Solde ajusté au 1^{er} janvier 2018		219,4	3 025,7	(0,7)	0,7
Augmentations de capital en numéraire	2.7	-	-	-	-
Distributions aux actionnaires	10.2	-	(81,0)	-	-
Émission de titres convertibles		-	-	-	-
Paiements en actions		-	-	-	-
Mouvements sur actions propres		-	-	(10,8)	-
Acquisition de minoritaires sans changement du contrôle		-	-	-	-
Acquisitions de filiales - minoritaires		-	-	-	-
Autres variations		0,6	(0,8)	0,1	(0,0)
Résultat net de la période		-	-	-	-
Gains (pertes) comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	-
RÉSULTAT GLOBAL		-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2018 (retraité)		219,9	2 943,9	(11,4)	0,7

Résultats accumulés non distribués	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de coût de couverture	Réserves de conversion	Composante « capitaux propres » des obligations convertibles	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
(77,7)	(5,6)	0,3	(241,3)	37,8	2 866,8	1,4	2 868,2
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
(77,7)	(5,6)	0,3	(241,3)	37,8	2 866,8	1,4	2 868,2
(0,0)	-	-	-	-	6,6	-	6,6
0,2	-	-	-	-	(81,2)	-	(81,2)
-	-	-	-	-	-	-	-
11,0	-	-	-	-	11,0	-	11,0
-	-	-	-	-	1,3	-	1,3
3,0	-	-	(2,5)	-	0,5	(0,5)	0,0
-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
215,3	-	-	-	-	0,0	-	0,0
142,0	-	-	-	-	142,0	(0,2)	141,9
(3,5)	3,9	0,2	8,1	-	8,7	0,1	8,7
138,5	3,9	0,2	8,1	-	150,7	(0,1)	150,6
290,3	(1,6)	0,6	(235,7)	37,8	2 955,8	0,8	2 956,7
			(198,9)				

Résultats accumulés non distribués	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de coût de couverture	Réserves de conversion	Composante « capitaux propres » des obligations convertibles	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
(213,7)	(5,5)	-	(143,6)	37,8	2 920,2	2,9	2 923,0
22,6	-	-	-	-	22,6	-	22,6
10,8	-	-	-	-	10,8	-	10,8
(180,3)	(5,5)	-	(143,6)	37,8	2 953,6	2,9	2 956,4
8,2	-	-	-	-	8,2	0,8	9,0
(0,1)	-	-	-	-	(81,0)	(0,1)	(81,1)
-	-	-	-	-	-	-	-
13,0	-	-	-	-	13,0	-	13,0
-	-	-	-	-	(10,8)	-	(10,8)
(13,3)	-	-	1,4	-	(11,9)	(0,8)	(12,7)
-	-	-	-	-	-	(0,0)	(0,0)
8,4	(0,0)	-	-	-	8,3	(0,0)	8,3
82,2	-	-	-	-	82,2	(0,4)	81,8
4,1	(0,1)	0,3	(99,2)	-	(94,8)	(1,0)	(95,8)
86,3	(0,1)	0,3	(99,2)	-	(12,6)	(1,4)	(14,0)
(77,7)	(5,6)	0,3	(241,3)	37,8	2 866,8	1,4	2 868,2
			(208,7)				

1.7 Notes explicatives

Elis est un prestataire multi-services international, qui fournit des solutions de location-entretien d'articles textiles, d'hygiène et de bien-être, présent en Europe et en Amérique latine. Le Groupe livre des centaines de milliers de clients de toutes tailles dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la santé, de l'industrie, du commerce et des services. Elis est une société anonyme de droit français à directoire et conseil de surveillance, cotée sur le marché

Euronext à Paris, dont le siège social est situé au 5, boulevard Louis-Loucheur, 92210 Saint-Cloud, France.

Les présents comptes consolidés IFRS relatifs à l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le directoire le 3 mars 2020 et ont fait l'objet d'un examen par le comité d'audit du 2 mars 2020 et par le conseil de surveillance du 3 mars 2020.

SOMMAIRE DE NOTES

Note 1	Principes comptables	9	Note 8	Financement et instruments financiers	51
Note 2	Périmètre de consolidation et faits caractéristiques de l'exercice	16	Note 9	Impôts sur les résultats	65
Note 3	Information sectorielle	23	Note 10	Capitaux propres et résultat par action	67
Note 4	Données opérationnelles	25	Note 11	Informations relatives aux parties liées	68
Note 5	Charges et avantages du personnel	31	Note 12	Événements postérieurs à la date de clôture	74
Note 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	40	Note 13	Honoraires des commissaires aux comptes	74
Note 7	Provisions et passifs éventuels	47			

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Base de préparation

Les comptes consolidés du groupe Elis comprennent les comptes de la société Elis et de ses filiales. Le groupe Elis désigne la société Elis, société mère du groupe Elis et les sociétés du périmètre de consolidation (cf. note 2 « Périmètre de consolidation et faits caractéristiques de l'exercice » et note 11 « Informations relatives aux parties liées »).

Les comptes consolidés sont établis selon le principe de continuité d'exploitation, et selon la convention du coût historique à l'exception principalement :

- › des instruments financiers dérivés et des actifs compensatoires, passifs éventuels et passifs financiers représentatifs d'un

- › ajustement de prix, reconnus dans un regroupement d'entreprises, qui sont évalués à la juste valeur ;
- › des passifs (actifs) liés aux avantages au personnel, qui sont évalués à la juste valeur des actifs des plans à laquelle est retranchée la valeur actuelle des obligations à prestations définies, tels que limités par la norme IAS 19 ;
- › des actifs détenus en vue de la vente, qui sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, sauf mention contraire.

1.2 Référentiel appliqué

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019 et disponibles sur le site : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_fr.

Les principes comptables retenus sont identiques avec ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à l'exception de l'adoption des normes, amendements et interprétations suivants applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019

Les comptes consolidés annuels sont établis pour la première fois en appliquant, au 1^{er} janvier 2019, la norme IFRS 16 et l'interprétation IFRIC 23.

IFRS 16 « Contrats de location »

Le Groupe a mis en œuvre ce texte en appliquant la méthode dite rétrospective modifiée. Ainsi l'effet cumulatif de l'adoption d'IFRS 16 est reconnu comme un ajustement comptabilisé à la date d'application initiale, sans retraitement rétrospectif de l'information comparative. Le Groupe a utilisé les mesures de simplification disponibles dont principalement l'exemption relative aux contrats de location dont la fin du contrat se termine dans les 12 mois suivant la date de première application de la norme et la conservation du périmètre des contrats de location identifiés sous IAS 17 et IFRIC 4.

Le Groupe a conclu des contrats de location pour divers biens immobiliers, véhicules, machines et autres équipements. Avant l'adoption de la norme IFRS 16, le Groupe classait chacun de ses contrats de location (en tant que locataire) à la date de commencement comme un contrat de location simple ou un contrat de location-financement. Un contrat de location était classé en tant que contrat de location-financement s'il transférait au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ; sinon, il s'agissait d'un contrat de location simple. Les contrats de location-financement ont été capitalisés au début du contrat de location à la juste valeur initiale du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location ont été répartis entre les intérêts (comptabilisés en charges financières) et la réduction de la dette de location-financement. Dans un contrat de location simple, l'actif loué n'était pas capitalisé et les paiements de location étaient comptabilisés en tant que charges de location en résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les loyers payés d'avance et les loyers courus étaient comptabilisés respectivement dans les charges constatées d'avance et les fournisseurs.

- › Contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location-financement :

Le Groupe n'a pas modifié la valeur comptable initiale des actifs et des passifs comptabilisés à la date de première application ; les actifs et passifs liés au droit d'utilisation sont égaux aux actifs et passifs du contrat de location comptabilisés antérieurement selon IAS 17.

- › Contrats de location précédemment comptabilisés en tant que contrats de location simple :

Le Groupe a comptabilisé les actifs liés au droit d'utilisation et les passifs locatifs, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur. Les actifs liés au droit d'utilisation ont été comptabilisés sur la base d'un montant égal au passif du contrat de location, ajusté en fonction des loyers éventuellement payés d'avance et des paiements de location déjà comptabilisés. Les passifs au titre des contrats de location ont été comptabilisés en fonction de la valeur actuelle des paiements de location restants, actualisés au moyen du taux d'emprunt marginal à la date de la première application.

Dans l'état des flux de trésorerie, les paiements locatifs, antérieurement présentés dans les flux des activités opérationnelles sont désormais présentés en flux de financement, ventilés entre les intérêts (comptabilisés en charges financières) et les remboursements de principal (présentés sur une ligne séparée).

Les impacts au 1^{er} janvier 2019 sont les suivants :

(en millions d'euros)	01/01/2019
Immobilisations incorporelles	(1,1)
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	397,3
Immobilisations corporelles	(26,9)
TOTAL ACTIF	369,3
Capitaux propres	-
Emprunts et dettes financières	(19,5)
Passifs locatifs	333,1
Passifs locatifs – part à moins d'un an	59,1
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	(3,4)
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	369,3

Le Groupe a modifié l'impact de première application par rapport aux chiffres antérieurement publiés au 30 juin 2019 (hausse des passifs locatifs au 1^{er} janvier 2019 de 3,1 millions d'euros) afin de prendre en compte la décision de l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC) publiée le 16 décembre 2019 clarifiant :

- › qu'une approche économique doit être retenue pour déterminer la période exécutoire d'un contrat de location ;

- › qu'il existe un lien entre la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué et la durée IFRS 16 d'un contrat de location.

Les passifs locatifs au titre des contrats de location au 1^{er} janvier 2019 peuvent être rapprochés des engagements au titre des contrats de location simple au 31 décembre 2018 comme suit :

Engagements au titre des contrats de location simple publiés au 31/12/2018	339,0
Engagements relatifs à des contrats court terme	(4,0)
Options de renouvellements raisonnablement certaines	89,3
Autres ajustements	3,0
Passifs locatifs au titre des contrats de location simple non actualisés	427,4
Taux d'emprunt marginal pondéré au 01/01/2019	2,7 %
Passifs locatifs au titre des contrats de location simple	369,3
Engagements préalablement classés en location-financement	22,9
Passifs locatifs au 01/01/2019	392,2
Dont :	
› passifs locatifs non courants	333,1
› passifs locatifs courants	59,1

Par ailleurs, au titre des informations à fournir, le Groupe a :

- › mis à jour les notes de principes comptables 1.3 « Estimations et jugements comptables déterminants » et 6.4 « Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et passifs locatifs » ;
- › détaillé l'impact de la première application de la norme IFRS 16 sur l'information sectorielle à note 3.2 « Résultat » ;
- › communiqué les autres informations requises à la note 6.4 « Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et passifs locatifs ».

IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

En juin 2017, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019, afin de clarifier la comptabilisation et l'évaluation des incertitudes relatives aux impôts sur le résultat. Le Groupe a estimé que cela n'a aucun impact sur l'évaluation des impôts. Cependant, des passifs d'impôts incertains à hauteur de 1,4 million d'euros classifiés en provisions ont été reclassés au bilan en dettes d'impôt exigible, tel que présenté à la note 7 « Provisions et passifs éventuels ». L'effet cumulatif de l'application initiale de l'interprétation a été enregistré à la date de première application, sans retraitement des informations comparatives, tel que prévu dans les méthodes de transition.

Par ailleurs, les autres amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

Textes publiés mais non encore entrés en vigueur

- › Principales normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne mais d'application non obligatoire au 1^{er} janvier 2019 :
 - amendements aux références du cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
 - amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de la Matérialité » ;
 - amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêt de référence ».
- Le Groupe n'a pas l'intention d'appliquer ces textes par anticipation avant leur entrée en vigueur obligatoire dans l'Union européenne.
- › Principales normes, amendements et interprétations publiés mais non encore adoptés par l'Union européenne :
 - amendements à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » intitulés « Définition d'une entreprise » ;
 - IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

Le Groupe n'a pas identifié à ce stade d'impact significatif de ces nouveaux textes et ne s'attend pas à être impacté par la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

1.3 Estimations et jugements comptables déterminants

Pour établir ses comptes consolidés, le groupe Elis doit procéder à des estimations et retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe Elis revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Allocation du prix d'acquisition lors des regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis ou assumés sont évalués à la juste valeur. L'une des estimations les plus significatives lors de la comptabilisation d'une acquisition réside dans la détermination même de la juste valeur et des hypothèses utilisées pour la déterminer. Si la juste valeur de certains éléments acquis peut être évaluée de façon précise, tels que par exemple les actifs corporels (recours au prix de marché), d'autres en revanche s'avèrent plus complexes à évaluer tels que par exemple les actifs incorporels ou les passifs éventuels. Ces évaluations sont généralement confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

Valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (marques) à un test annuel de dépréciation, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations. Ces estimations ainsi qu'une analyse de sensibilité des hypothèses sont présentées, pour les écarts d'acquisition, à la note 6.1 « Écarts d'acquisition ».

Passifs liés aux avantages au personnel

La valeur actualisée des obligations liées aux avantages au personnel est issue d'un calcul actuariel fondé sur différentes hypothèses. Le taux d'actualisation compte parmi les hypothèses retenues pour le calcul du coût net des retraites. Toute modification de ces hypothèses a une incidence sur la valeur comptable des obligations liées aux avantages au personnel.

Le Groupe détermine le taux d'actualisation approprié à chaque clôture. Il s'agit du taux d'intérêt qui doit être utilisé pour calculer la valeur actualisée des sorties futures de trésorerie nécessaires pour s'acquitter des obligations de retraite. Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, le Groupe prend en compte les taux d'intérêt d'emprunts d'entreprises de première catégorie (Iboxx Corporate AA 10+ pour la France) qui sont libellés dans la monnaie de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation concernée.

La note 5.3 « Actifs/Passifs liés aux avantages au personnel » donne de plus amples informations à ce propos.

Provisions

Le Groupe est amené à comptabiliser des provisions, principalement au titre de litiges et pour mise en conformité environnementale :

- Provisions pour litiges : certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales susceptibles, au regard des incertitudes éventuelles, d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe, comme décrit dans la note 7.2 « Passifs éventuels ». La direction juridique du Groupe procède au recensement des procédures en cours, revoit régulièrement leur évolution et apprécie la nécessité de constituer les provisions adéquates ou d'en faire évoluer leur montant, si la survenance d'événements en cours de procédure nécessitait une réappréciation du risque. La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question (caractère probable) et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.
- Provisions pour mise en conformité environnementale : les provisions pour mise en conformité environnementale du Groupe sont évaluées sur la base de rapports d'experts et de l'expérience du Groupe. La direction qualité, sécurité et environnement du Groupe procède au recensement des sites concernés, suit l'avancement et les coûts des sites en cours de dépollution et s'assure de la mise à jour des provisions adéquates en fonction des études réalisées et de l'évolution des techniques de dépollution.

Détermination de la durée du contrat de location avec options de renouvellement (preneur)

Le Groupe détermine la durée du contrat de location comme étant la durée non résiliable du contrat de location, ainsi que toute période couverte par une option de prolongation du contrat de location si elle est raisonnablement sûre d'être exercée, ou toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location, si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer cette option.

Le Groupe a la possibilité, dans le cadre de certains de ses contrats de location, de louer les actifs pour une durée supplémentaire. Le Groupe fait preuve de jugement pour déterminer s'il est raisonnablement certain d'exercer l'option de renouvellement. Autrement dit, il prend en compte les facteurs pertinents qui créent une incitation économique à exercer le renouvellement ainsi que le plan d'investissements stratégiques du Groupe à 5 ans.

Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables

Comptabilisation des actifs relatifs à la location-entretien

Les contrats de location-entretien ont généralement été analysés comme des contrats de service, ne transférant pas au client le droit d'utiliser un actif identifié (notamment à cause du droit de substitution substantiel des articles textiles). Les articles faisant l'objet d'un contrat de location-entretien sont dès lors comptabilisés en immobilisations.

Classement comptable de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Selon l'analyse du Groupe, la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée au paragraphe 2 d'IAS 12 « Impôt sur le résultat ». Le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est donc présenté sur la ligne « Charge d'impôt ».

1.4 Retraitements des informations financières des exercices antérieurs

Les tableaux suivants présentent les ajustements de l'état du résultat, de l'état de la situation financière et du tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2018 par rapport aux états financiers au 31 décembre 2018 antérieurement publiés liés aux regroupements d'entreprises antérieurs (IFRS 3).

IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

La norme IFRS 3 impose de retraiter rétrospectivement les périodes antérieurement publiées dans les cas de regroupements d'entreprises (comptabilisation du montant définitif de la juste

valeur des actifs acquis ainsi que des passifs et passifs éventuels assumés lorsque cette juste valeur avait été déterminée de manière provisoire à la clôture précédente).

Les modifications sont principalement liées à l'évaluation finale des provisions, notamment en matière environnementale (1,1 million d'euros au total). La juste valeur définitive des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises au cours de l'exercice 2018 figure à la section « Acquisitions de l'exercice 2018 » de la note 2.4 « Évolutions du périmètre de consolidation ».

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31/12/2018 publié	IFRS 3	31/12/2018 retraité
Produits de l'activité ordinaire	3 133,3	-	3 133,3
Coût du linge, des appareils et des autres consommables	(513,7)	-	(513,7)
Coûts de traitement	(1 171,7)	-	(1 171,7)
Coûts de distribution	(514,8)	-	(514,8)
Marge brute	933,0	-	933,0
Frais de vente, généraux et administratifs	(520,0)	-	(520,0)
Corrections de valeur pour pertes sur créances clients et autres créances	(5,5)	-	(5,5)
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	407,5	-	407,5
Dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	(112,5)	-	(112,5)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	(49,8)	-	(49,8)
Résultat opérationnel	245,2	-	245,2
Résultat financier net	(110,5)	-	(110,5)
Résultat avant impôt	134,7	-	134,7
Charge d'impôt	(51,7)	-	(51,7)
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-
Résultat des activités poursuivies	83,0	-	83,0
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt	(1,2)	-	(1,2)
Résultat net	81,8	-	81,8
Attribuables aux :			
› actionnaires de la société mère	82,2	-	82,2
› participations ne donnant pas le contrôle	(0,4)	-	(0,4)
Résultat par action (en euros) :			
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	0,38 €		0,38 €
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	0,38 €		0,38 €
Résultat par action des activités poursuivies (en euros) :			
› de base, revenant aux actionnaires de la société mère	0,38 €		0,38 €
› dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	0,38 €		0,38 €

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31/12/2018 publié	IFRS 3	31/12/2018 retraité
Résultat net	81,8	-	81,8
Gains/(pertes) résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture	(2,9)		(2,9)
Reclassement de la réserve de couverture de flux de trésorerie en compte de résultat	2,9		2,9
Variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie, avant impôt	0,0	-	0,0
Effets d'impôt	(0,1)		(0,1)
Variation net du coût de la couverture, avant impôt	0,5		0,5
Effets d'impôt	(0,2)		(0,2)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères - écarts de change nets	(100,2)	-	(100,2)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(99,9)	-	(99,9)
Gains/(pertes) actuariels sur plans à prestations définies, avant impôts	4,6		4,6
Effets d'impôt	(0,5)		(0,5)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	4,1	-	4,1
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(95,8)	-	(95,8)
RÉSULTAT GLOBAL	(14,0)	-	(14,0)
Attribuables aux :			
› actionnaires de la société mère	(12,6)	-	(12,6)
› participations ne donnant pas le contrôle	(1,4)	-	(1,4)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE - ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2018 publié	IFRS 3 affectation à la date d'acquisition	IFRS 3 variation entre la date d'acquisition et la clôture	IFRS 3 écarts de change	31/12/2018 retraité
Écarts d'acquisition	3 744,9	0,7	-	-	3 745,7
Immobilisations incorporelles	925,2	(0,0)	-	-	925,2
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation					
Immobilisations corporelles	1 906,3	0,7	-	-	1 907,0
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	0,2	-	-	-	0,2
Autres actifs non courants	67,7	-	-	-	67,7
Actifs d'impôt différé	56,4	0,1	-	-	56,5
Actifs liés aux avantages au personnel	17,5	-	-	-	17,5
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	6 718,2	1,6	-	-	6 719,8
Stocks	120,2	-	-	-	120,2
Actifs sur contrats	31,7	-	-	-	31,7
Clients et autres débiteurs	649,9	(0,4)	-	-	649,5
Actifs d'impôt exigibles	10,4	-	-	-	10,4
Autres actifs	26,0	-	-	-	26,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	197,0	-	-	-	197,0
Actifs détenus en vue de la vente	41,7	-	-	-	41,7
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	1 077,0	(0,4)	-	-	1 076,6
TOTAL ACTIF	7 795,2	1,2	-	-	7 796,4

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE – PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2018 publié	IFRS 3 affectation à la date d'acquisition	IFRS 3 variation entre la date d'acquisition et la clôture	IFRS 3 écarts de change	31/12/2018 retraité
Capital émis	219,9				219,9
Primes liées au capital	2 943,9				2 943,9
Réserves sur actions propres	(11,4)				(11,4)
Autres réserves	0,7				0,7
Résultats accumulés non distribués	(77,7)	(0,0)	-	-	(77,7)
Autres composantes des capitaux propres	(208,7)	-	-	-	(208,7)
Capitaux propres – part du Groupe	2 866,8	(0,0)	-	-	2 866,8
Participations ne donnant pas le contrôle	1,4	-	-	-	1,4
CAPITAUX PROPRES	2 868,2	(0,0)	-	-	2 868,2
Provisions	92,4	1,1	-	-	93,5
Passifs liés aux avantages au personnel	99,0	-	-	-	99,0
Emprunts et dettes financières	3 101,6	-	-	-	3 101,6
Passifs d'impôt différés	370,9	(0,1)	-	-	370,9
Passifs locatifs					
Autres passifs non courants	15,3	-	-	-	15,3
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	3 679,3	1,0	-	-	3 680,3
Provisions – part à moins d'un an	23,2	-	-	-	23,2
Dettes d'impôt exigible	23,9	-	-	-	23,9
Fournisseurs et autres crédateurs	274,4	0,1	-	-	274,5
Passifs sur contrats	68,3	-	-	-	68,3
Passifs locatifs – part à moins d'un an					
Autres passifs	381,5	0,1	-	-	381,6
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	453,1	-	-	-	453,1
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	23,3	-	-	-	23,3
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	1 247,7	0,2	-	-	1 247,9
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	7 795,2	1,2	-	-	7 796,4

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	31/12/2018 publié	IFRS 3	31/12/2018 retraité
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	81,8	-	81,8
Charge d'impôt	51,4	-	51,4
Résultat financier net	110,3	-	110,3
Paiements en actions	13,0	-	13,0
Dotations nettes aux amortissements et provisions	663,0	-	663,0
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	(0,3)	-	(0,3)
Plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6,9	-	6,9
Autres	19,5	-	19,5
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	945,7	-	945,7
Variation des stocks	(12,7)	-	(12,7)
Variation des clients, autres débiteurs et actifs sur contrats	(26,4)	-	(26,4)
Variation des autres actifs	2,2	-	2,2
Variation des comptes fournisseurs et autres créditeurs	7,0	-	7,0
Variation des passifs sur contrats et autres passifs	16,2	-	16,2
Variation des autres postes	(3,5)	-	(3,5)
Avantages au personnel	1,4	-	1,4
Impôts versés	(76,7)	-	(76,7)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	853,3	-	853,3
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(20,0)	-	(20,0)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles	0,4	-	0,4
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(634,4)	-	(634,4)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	9,5	-	9,5
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	(62,2)	-	(62,2)
Encaissements liés aux cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	1,0	-	1,0
Variation des prêts et avances consentis	0,4	-	0,4
Dividendes reçus des participations associées	0,1	-	0,1
Subventions d'investissement	0,1	-	0,1
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(704,9)	-	(704,9)
Augmentation de capital	9,0	-	9,0
Actions propres	(11,1)	-	(11,1)
Dividendes et distributions mis en paiement au cours de l'exercice			
› versés aux actionnaires de la société mère	(81,0)	-	(81,0)
› versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(0,1)	-	(0,1)
Variation de l'endettement ^(a)	(1,1)	-	(1,1)
› encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 684,1	-	1 684,1
› remboursement d'emprunts	(1 685,2)	-	(1 685,2)
Paiements de passifs locatifs – principal (2018 : Paiements au titre des locations-financements)	(3,0)	-	(3,0)
Intérêts financiers nets versés (y compris intérêts sur passifs locatifs)	(55,2)	-	(55,2)
Autres flux liés aux opérations de financement	(26,4)	-	(26,4)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(168,7)	-	(168,7)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(20,4)	-	(20,4)
Trésorerie à l'ouverture	203,0	-	203,0
Incidence de la variation du cours des devises sur la trésorerie	(3,6)	-	(3,6)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	179,1	-	179,1

(a) Variation nette des lignes de crédit.

NOTE 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

2.1 Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées en intégration globale

Le contrôle est obtenu lorsque le Groupe est exposé, ou qu'il a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entreprise détenue et qu'il a la capacité d'influer sur les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Plus précisément, le Groupe contrôle une entreprise détenue si, et seulement si, le Groupe :

- › détient le pouvoir sur l'entité (c'est-à-dire, les droits existants qui lui donnent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité) ;
- › est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entreprise détenue ;
- › a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité de manière à influencer ses rendements.

En général, il existe une présomption que la majorité des droits de vote donne le contrôle.

Le Groupe réévalue si oui ou non il contrôle une entité si les faits et circonstances indiquent qu'il y a des changements au niveau d'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle.

La consolidation d'une filiale commence lorsque le Groupe obtient le contrôle de celle-ci et cesse lorsque le Groupe perd le contrôle de la filiale. Les actifs, passifs, produits et charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'année sont inclus dans les états

financiers consolidés à partir de la date de la prise de contrôle par le Groupe jusqu'à la date à laquelle le Groupe cesse de contrôler la filiale.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la société mère du Groupe d'actions et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables soient en conformité avec les principes comptables du Groupe. Tous les actifs intragroupes et passifs, produits, charges et flux de trésorerie liés aux transactions entre les membres du Groupe sont éliminés en consolidation.

Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs connexes (y compris l'écart d'acquisition), le passif, les participations ne donnant pas le contrôle et les autres composantes des capitaux propres tandis que tout gain ou perte résultant est comptabilisé en résultat.

Sociétés associées et coentreprises

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, et les coentreprises sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2 Regroupements d'entreprises

Regroupements d'entreprises à compter du 1^{er} juillet 2009

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Par ailleurs, pour chaque regroupement d'entreprise, le Groupe évalue toute participation ne donnant pas le contrôle détenue dans l'entreprise acquise, soit à la juste valeur soit à la part proportionnelle du Groupe dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les coûts connexes aux acquisitions sont comptabilisés en charges (voir note 4.6 « Autres produits et charges opérationnels »).

À la date d'acquisition, le Groupe comptabilise un écart d'acquisition évalué comme la différence entre la contrepartie transférée auquel s'ajoute le montant d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et le solde net des actifs identifiables et des passifs repris.

Dans le cas d'une acquisition par étapes conduisant à une prise de contrôle, le Groupe réévalue la participation antérieurement détenue à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat.

Regroupements d'entreprises antérieurs au 30 juin 2009

Les divergences comptables s'appliquant à ces regroupements d'entreprises sont les suivantes :

- › les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition ont été inclus dans le coût de l'acquisition ;
- › les participations ne donnant pas le contrôle (auparavant qualifiées « intérêts minoritaires ») étaient évaluées comme la quote-part de l'actif net acquis ;
- › les acquisitions par étapes étaient traitées de manière séparée et n'affectaient pas l'écart d'acquisition ultérieurement reconnu.

2.3 Conversion des monnaies étrangères

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont inscrites au compte de résultat à l'exception de tous les éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans une activité à l'étranger. Ces écarts de change sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à la cession

de l'investissement net, date à laquelle ces derniers sont reconnus dans le compte de résultat.

Lors de la consolidation, les actifs et passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de change sont comptabilisées directement en capitaux propres et présentées dans une colonne spécifique (« Réserves de conversion »).

2.4 Évolutions du périmètre de consolidation

Acquisitions de l'exercice 2019

Le Groupe a procédé aux regroupements d'entreprises suivants au cours de l'exercice :

En Allemagne

Le 14 janvier, Elis a acquis 100 % de Curantex GmbH et Curantex GmbH & Co. KG (« Curantex »). L'usine de Curantex, localisée à Erkelenz en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, sert des clients sur le marché de la Santé : hôpitaux et maisons de retraite (Linge plat, Vêtements professionnels et Vêtements des résidents). Groupe familial, Curantex a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 13,6 millions d'euros. Cette acquisition, qui densifie le réseau existant d'Elis dans la région de Cologne, permettra d'optimiser les usines de l'Ouest de l'Allemagne, zone très dense en population où Elis gère déjà cinq usines Linge plat et deux usines Vêtement.

Au Brésil

Le 31 octobre, le Groupe a procédé à l'acquisition de la société BR Laundry. Localisée à Anápolis, dans la province de Goiás, BR Laundry est spécialisée dans le vêtement de travail dans le secteur industriel, ainsi que dans la santé. L'entreprise réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 1,6 million d'euros.

En Colombie

Le 14 janvier, Elis a finalisé l'acquisition de 100 % de Metropolitana S.A.S. Metropolitana dispose de deux usines à Bogota dédiées aux opérateurs de la Santé, de l'Industrie et de l'Hôtellerie. Groupe familial, Metropolitana a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 4,4 millions d'euros. Cette acquisition, permet d'une part, de densifier le réseau existant d'Elis dans la région de Bogota, et d'autre part de développer les secteurs de l'Hôtellerie et de l'Industrie dans lesquels Elis était jusqu'alors moins présent.

Le 19 septembre, le Groupe a fait l'acquisition de 100 % de la société Lavamejor située à Carthagène. Cette blanchisserie sert essentiellement des hôtels de la côte caribéenne. L'entreprise emploie près de 80 personnes et un chiffre d'affaires annuel de 1,6 million d'euros. Cette acquisition permet à Elis d'étendre sa couverture en Colombie.

Au Danemark

Le 4 janvier, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % de A-vask A/S. Groupe familial, A-vask A/S dispose de deux usines multiservices à Aabenraa (Sud du Danemark) et à Taastrup (région de Copenhague) avec une clientèle dans le secteur de l'Hôtellerie et le secteur public. A-vask A/S a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires d'environ 6,5 millions d'euros.

En Espagne

Le 29 janvier, Elis a annoncé l'acquisition de 100 % de Lloguer Textil Maresme, S.L. Lloguer Textil est un groupe familial qui dispose d'une usine de Linge plat à Mataro, au nord de Barcelone, qui a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires d'environ 2,5 millions d'euros. Par ailleurs, le Groupe a aussi acquis les sociétés Base Lavanderias et Marina de Complementos qui opèrent dans le secteur de la Santé (linge plat) à Valence et dans la Rioja, employant près de 50 personnes et réalisant un chiffre d'affaires de près de 1,6 million d'euros.

Le 30 octobre, le Groupe a procédé à l'acquisition des actifs de la société La Perla. Basée dans la région de Barcelone, La Perla opère principalement sur le marché du vêtement de travail. L'entreprise réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 1,9 million d'euros et emploie près de 40 personnes.

En France

Le 5 février, Elis a procédé à l'acquisition de 100 % de Rathiboust, qui est une entreprise française de Pest control servant principalement les syndicats et copropriétés en Île-de-France. L'entreprise emploie 13 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 1,4 million d'euros en 2019.

Le 21 février, Elis a finalisé l'acquisition de 100 % de Blanchisserie Sud Aquitaine. Cette entreprise opère sur le marché de l'hôtellerie-restauration en Nouvelle Aquitaine, emploie près de 40 salariés et réalise un chiffre d'affaires d'environ 3,9 millions d'euros.

Par ailleurs, la société Les Lavandières a acquis en date du 1^{er} mars 2019 un fonds de commerce Pest control dans la région de Nantes (0,2 million d'euros de chiffre d'affaires l'an dernier, 4 collaborateurs).

En Italie

Le 4 juillet 2019, le Groupe a acquis la société italienne Organizzazione Arrigoni, située à proximité de Milan. La société, spécialisée dans l'activité Pest control, a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 1,3 million d'euros et emploie 14 salariés.

En Norvège

Fin avril, le Groupe a finalisé l'acquisition du fonds de commerce de Storvask, une entreprise de tapis et de vêtement de travail, situé dans la région de Trondheim. Cette activité génère un chiffre d'affaires de près de 1 million d'euros.

En Grande-Bretagne

Fin mars, Elis a acquis le fonds de commerce d'Ocean Breeze, qui opère sur le marché de l'hôtellerie-restauration en Cornouailles. Cette activité génère un chiffre d'affaires de près de 0,7 million d'euros.

En Russie

Le 17 juillet 2019, le Groupe a acquis 100 % de l'activité Tapis de Blesk InCare. Blesk InCare est leader sur le marché du tapis, avec cinq sites offrant une couverture de l'ensemble du pays. Avec ses 10 000 clients dans tous types d'industries provenant du secteur privé, l'activité tapis de Blesk InCare a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 11,2 millions d'euros en 2019, dans un marché en très forte croissance, et emploie environ 350 salariés.

En Suède

Le 1^{er} mars, Elis a acquis 100 % de Carpeting Entrémattor. Groupe familial situé à Stockholm, Carpeting Entrémattor est dédié entièrement à la location-entretien de tapis pour des clients de toutes tailles qui opèrent dans des secteurs variés. Il a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires d'environ 3,3 millions d'euros.

Fin mars, Elis a procédé à l'acquisition Skråddarens Tvätt & Hyrservice, une entreprise de tapis et de vêtement de travail, situé dans la région de Umeå. L'entreprise emploie 13 salariés et réalise un chiffre d'affaires d'environ 2,3 millions d'euros.

En Suisse

Le 2 avril, Elis a procédé à l'acquisition d'AS Désinfection, qui opère sur le marché de la 3D dans la région de Fribourg. Cette entreprise emploie 3 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 0,4 million d'euros.

Principales données sur ces transactions

Les actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition	dont France	dont Allemagne	dont Brésil	dont Colombie	dont Danemark	dont Espagne	dont Italie	dont Royaume-Uni & Irlande	dont Russie	dont Norvège	dont Suède	dont Suisse
Bilan													
Immobilisations incorporelles	27,7	0,4	8,2	-	1,0	4,4	3,4	0,0	0,7	0,1	1,1	8,4	-
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	6,0	0,4	-	-	0,7	2,7	-	0,2	-	2,1	-	-	-
Immobilisations corporelles	30,7	1,5	8,9	1,8	2,8	1,8	1,8	0,0	0,2	6,1	0,4	5,3	0,0
Autres participations	0,0	0,0	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non courants	0,2	0,0	0,1	-	0,1	-	-	0,0	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt différé	0,2	-	-	-	-	-	0,0	-	-	0,2	-	-	-
Stocks	0,6	0,1	0,1	-	0,1	-	0,3	0,0	0,0	0,0	-	-	0,0
Clients et autres débiteurs	12,3	0,9	1,3	0,2	1,4	3,7	2,2	0,4	-	1,3	-	0,9	0,0
Actifs d'impôt exigibles	0,3	-	0,0	-	-	-	0,0	-	-	0,2	-	0,1	-
Autres actifs	0,1	0,1	0,0	-	-	0,0	-	-	-	0,0	-	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents	3,3	0,1	(0,1)	0,1	0,6	(0,1)	0,8	0,5	-	0,1	-	1,3	0,1
Provisions	(0,6)	-	-	-	(0,1)	(0,5)	-	-	-	-	-	-	(0,0)
Passifs liés aux avantages au personnel	(0,1)	-	-	-	-	-	-	(0,1)	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	(0,1)	-	-	(0,1)	-	-	-	(0,0)	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt différés	(2,8)	(0,0)	(0,0)	-	-	(0,6)	-	-	-	-	-	(2,2)	-
Passifs locatifs	(2,7)	(0,2)	-	-	(0,6)	(1,3)	(0,1)	(0,2)	-	(0,4)	-	-	-
Autres passifs non courants	(3,4)	(0,5)	-	-	(1,0)	-	-	-	(0,1)	(1,8)	-	-	-
Dettes d'impôt exigible	(0,7)	-	(0,0)	-	(0,1)	(0,2)	-	(0,0)	-	-	-	(0,4)	(0,0)
Fournisseurs et autres créditeurs	(9,8)	(0,3)	(2,7)	(0,0)	(0,6)	(3,2)	(1,6)	(0,0)	-	(0,4)	-	(0,8)	(0,0)
Passifs sur contrats	(0,8)	-	-	-	(0,0)	(0,6)	-	-	-	(0,0)	-	(0,2)	-
Passifs locatifs – part à moins d'un an	(2,3)	(0,1)	-	-	(1,9)	(0,0)	-	(0,0)	-	(0,2)	-	-	-
Autres passifs	(5,6)	(0,5)	(0,4)	(0,1)	(0,4)	(0,8)	(0,4)	(0,1)	-	(1,2)	-	(1,6)	(0,0)
Concours bancaires courants et part des emprunts <1 an	(15,1)	(1,3)	(5,3)	(0,0)	(0,6)	-	(0,8)	-	-	(7,1)	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS IDENTIFIÉS À LA JUSTE VALEUR^(a)	37,4	0,5	10,1	1,9	1,3	5,1	5,8	0,6	0,8	(1,1)	1,4	10,9	0,1
Écart d'acquisition	60,8	4,2	1,5	2,8	4,1	2,8	0,8	2,4	1,6	32,3	-	7,9	0,4
PRIX D'ACQUISITION	98,2	4,7	11,6	4,7	5,3	8,0	6,6	3,0	2,4	31,2	1,4	18,8	0,5
Coûts connexes à l'acquisition	2,6	0,0	0,8	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	-	0,8	-	-	-

(a) valeur provisoire, voir ci-après.

Au 31 décembre 2019, compte tenu des récentes acquisitions, la comptabilisation initiale des regroupements d'entreprises acquises au cours des 12 derniers mois est inachevée et les montants ci-dessus ne sont donc déterminés qu'à titre provisoire.

Depuis leur acquisition, les sociétés acquises en 2019 ont contribué pour 46,5 millions d'euros au chiffre d'affaires, pour 13,8 millions d'euros à l'EBITDA, pour 8,4 millions d'euros au résultat opérationnel (avant amortissement des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprise) et pour 3,4 millions d'euros au résultat net. Si ces acquisitions avaient eu lieu au début de l'année 2019, les produits des activités ordinaires additionnels auraient été de

14,6 millions d'euros, l'EBITDA additionnel de 3,2 millions d'euros, le résultat opérationnel complémentaire (avant amortissement des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprise) de 2,1 millions d'euros et le résultat net additionnel de 0,5 million d'euros.

Écarts d'acquisition résiduels

Les écarts d'acquisition résiduels correspondent à des éléments non identifiables comme la valeur des personnels du Groupe ainsi que les synergies futures attendues de l'acquisition.

Flux de trésorerie liés aux acquisitions

(en millions d'euros)	31/12/2019	dont												
		France	Allemagne	Brésil	Colombie	Danemark	Espagne	Italie	Royaume-Uni & Irlande	Russie	Norvège	Suède	Suisse	
Trésorerie nette acquise avec les filiales	3,3	0,1	(0,1)	0,1	0,6	(0,1)	0,8	0,5	-	0,1	-	1,3	0,1	
Montant versé	(86,5)	(26,0)	(11,6)	(4,7)	(5,3)	(8,4)	(5,9)	(3,0)	(2,5)	-	(1,4)	(17,0)	(0,5)	
FLUX NET DE TRÉSORERIE	(83,2)	(25,9)	(11,7)	(4,6)	(4,8)	(8,5)	(5,1)	(2,5)	(2,5)	0,1	(1,4)	(15,8)	(0,4)	

Cessions de l'exercice 2019

En Suisse

Le 2 juillet 2019, le Groupe a cédé la participation de 50,02 % qu'il détenait dans la société On My Way, start-up suisse offrant des solutions de pressing aux particuliers. Le résultat de cession n'est pas significatif.

Au Royaume-Uni

Le 22 août 2019, le Groupe a réalisé la cession de la division Single Use (Rociale)/Medical Consumables (Guardian) de Clinical Solutions à Multigate Medical Products UK Ltd et New Beginnings Investment (Hong Kong) Co, Ltd, respectivement filiales de Multigate Medical Products et Zhende Medical. Cette division fournit, sous forme de packs, des produits à usage unique utilisés pour des procédures chirurgicales spécifiques, ainsi que des draps, des blouses et des emballages de plateaux chirurgicaux. Cette activité a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 42 millions de livres sterling en 2018.

Ensuite, le 31 octobre 2019, Elis a finalisé la cession d'IHSS, autre division de Clinical Solutions qui appartenait à Berendsen avant son acquisition par Elis en 2017. Cette division fournit des solutions de décontamination et de stérilisation de matériel médical dans le secteur de la Santé, privé et public. Cette activité a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 19 millions de livres sterling en 2018. La division est cédée à Vamed, prestataire d'envergure internationale basé en Allemagne et qui fournit des services personnalisés aux hôpitaux et autres établissements de santé. La cession d'IHSS clôture ainsi le processus de vente de Clinical Solutions, qui avait été scindé en deux. Souhaitant rester centré sur son cœur de métier, Elis avait annoncé à la fin du 1^{er} semestre 2018 la mise en vente de l'ensemble de Clinical Solutions – voir aussi note 2.5 « Actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente ».

Acquisitions de l'exercice 2018

En Allemagne

Le Groupe a acquis le 3 janvier 2018 :

- la société Sächsische Mietwäsche und Handels, située en Allemagne près de Dresde qui réalisait un chiffre d'affaires annuel d'environ 2,3 millions d'euros dans le secteur de l'hôtellerie. Les volumes ont été transférés dans l'usine de Riesa et l'ancien dirigeant, M. Thomas Pfeiff, est devenu directeur de Riesa ;
- l'acquisition du portefeuille clients hôtellerie de la société AlSCO en Allemagne, dans les régions de Berlin et de Hambourg. En 2017, AlSCO a réalisé un chiffre d'affaires de près de 2 millions d'euros.

Le 23 mars 2018, le Groupe a finalisé l'acquisition de BW Textilservice, en Allemagne. BW Textilservice est une entreprise familiale disposant d'une blanchisserie située dans la région de Stuttgart, qui emploie environ 500 salariés. Elle a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros, entièrement sur le marché de la Santé.

Le 6 juin 2018, Elis a finalisé l'acquisition de Wäscherei Waiz GmbH, entreprise familiale disposant d'une blanchisserie située près de Nuremberg qui a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires d'environ 10 millions d'euros. Cette société emploie environ 200 collaborateurs et opère principalement sur le marché de la Santé dans le nord de la Bavière, une région où le Groupe n'était jusqu'alors pas présent.

En Belgique

Le 24 avril 2018, le Groupe a acquis la société Ardenne et Meuse en Belgique, une entreprise familiale employant quelque 80 salariés et disposant d'une blanchisserie située près de Liège. Elle a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires d'environ 8 millions d'euros. L'entreprise est dédiée au traitement de linge plat pour des clients de l'Hôtellerie-Restauration.

En Espagne

Le Groupe a finalisé l'acquisition en février 2018 des actifs de la société Camps qui exploite une blanchisserie dans la région de Barcelone et qui a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires d'environ 2 millions d'euros.

Le 5 décembre 2018, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % de Lavanderias Triton, S.L. L'usine de Lavanderias Triton, S.L localisée dans la région de Madrid, est spécialisée en linge plat et sert principalement des clients sur le marché de l'hôtellerie. L'entreprise couvre également les villes de Barcelone, Malaga, Elche et Ségovie au travers de prestataires partenaires. Groupe familial, Lavanderias Triton, S.L a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires d'environ 8 millions d'euros.

En France

Le Groupe a également procédé à l'acquisition de la société Big Bang, basée à Nice. Avec un effectif de 16 personnes, Big Bang a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires d'environ 2 millions d'euros sur le marché HBE (sanitaire et hygiène) dans les régions de Nice, Marseille, Lyon et Paris.

Par ailleurs, la société Les Lavandières a acquis en date du 29 juin 2018 un fonds de commerce Pest control à Nantes (0,3 million d'euros de chiffre d'affaires l'an dernier, deux collaborateurs).

Principales données sur ces transactions

Les actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition	dont France	dont Allemagne	dont Belgique	dont Espagne
Bilan					
Immobilisations incorporelles	6,3	-	2,3	1,8	2,2
Immobilisations corporelles	34,2	0,1	18,6	11,4	4,0
Actifs d'impôt différé	0,1	-	-	-	0,1
Stocks	0,3	0,1	0,1	0,2	0,0
Clients et autres débiteurs	7,5	0,3	4,2	1,1	2,0
Actifs d'impôt exigibles	0,3	-	0,3	-	-
Autres actifs	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents	4,3	0,2	0,3	0,4	3,4
Actifs détenus en vue de la vente	0,2	-	-	-	0,2
Provisions	(1,1)	-	(0,8)	(0,0)	(0,3)
Emprunts et dettes financières	(7,3)	(0,0)	(2,5)	(3,8)	(1,0)
Passifs d'impôt différés	(1,8)	-	(0,4)	(1,2)	(0,2)
Dettes d'impôt exigible	(1,0)	0,0	(0,2)	(0,0)	(0,8)
Fournisseurs et autres créditeurs	(6,8)	(0,0)	(2,6)	(0,8)	(3,3)
Passifs sur contrats	(0,4)	(0,3)	-	(0,1)	-
Autres passifs	(4,1)	(0,2)	(2,1)	(1,1)	(0,7)
Concours bancaires courants et part des emprunts <1 an	(6,4)	-	(5,4)	(0,8)	(0,1)
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS IDENTIFIÉS À LA JUSTE VALEUR	24,4	0,2	11,7	7,0	5,5
Participations ne donnant pas le contrôle (-)	-	-	-	-	-
Écart d'acquisition	41,0	3,4	25,0	3,0	9,6
PRIX D'ACQUISITION	65,4	3,6	36,7	10,0	15,2
Coûts connexes à l'acquisition	0,8	0,0	0,5	0,2	0,2

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS

(en millions d'euros)	31/12/2018	dont France	dont Allemagne	dont Belgique	dont Espagne
Trésorerie nette acquise avec les filiales	3,3	0,2	(0,8)	0,4	3,4
Montant versé	(65,4)	(3,6)	(36,7)	(10,0)	(15,2)
FLUX NET DE TRÉSORERIE	(62,2)	(3,4)	(37,4)	(9,6)	(11,8)

Depuis leur acquisition, les sociétés acquises avaient contribué en 2018 pour 31,6 millions d'euros aux produits des activités ordinaires, pour 7,3 millions d'euros à l'EBITDA, pour 1,6 million d'euros au résultat opérationnel (avant amortissement des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprise) et pour 0,8 million d'euros au résultat net. Si ces acquisitions avaient eu lieu au début de l'année 2018, les produits des activités ordinaires additionnels auraient été de 20,9 millions d'euros, l'EBITDA additionnel de 5,1 millions d'euros, le résultat opérationnel complémentaire (avant

amortissement des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprise) de 1,6 million d'euros et le résultat net complémentaire de 0,9 million d'euros.

Écarts d'acquisition résiduels

Les écarts d'acquisition résiduels correspondent à des éléments non identifiables comme la valeur des personnels du Groupe ainsi que les synergies futures attendues de l'acquisition.

2.5 Actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente

Un actif non courant (ou groupes d'actifs) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs et sa vente doit être hautement probable.

Dans le cas des activités abandonnées, une présentation distincte est aussi effectuée au sein du compte de résultat pour l'exercice en cours et l'exercice comparatif. La norme indique qu'un groupe d'actifs dont la cession est prévue est une activité abandonnée quand il correspond notamment à une unité ou un groupe d'unités génératrices de trésorerie, est classé comme un groupe destiné à être cédé et représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Une ligne d'activité ou région géographique principale et distincte peut par exemple être tout ou partie d'un secteur opérationnel tel que défini par IFRS 8.

Le 25 juillet 2018, le Groupe a publiquement annoncé la décision autorisée par le conseil de surveillance de céder l'activité *Clinical Solutions* au Royaume-Uni et a classé cette activité en « Activités

abandonnées » à compter du 30 juin 2018 et ne présente plus cette activité dans l'information sectorielle. Le résultat de cette activité pour l'exercice est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits de l'activité ordinaire	46,4	67,3
Charges	(44,9)	(68,8)
Plus-value de cession	3,4	
Résultat avant impôt des activités abandonnées	4,8	(1,5)
Charge d'impôt	(0,7)	0,3
RÉSULTAT NET	4,1	(1,2)

Au 31 décembre 2019, le processus de vente de l'activité *Clinical Solutions*, qui avait été scindé en deux, est terminé. Le profit après impôt résultant de la cession inclus dans le « Résultat des activités abandonnées, net d'impôt » s'élève à 3,4 millions d'euros.

Les actifs et passifs de l'activité « Solutions cliniques » au Royaume-Uni classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2018 étaient les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-	-
Immobilisations corporelles	-	4,8
Actifs d'impôt différé	-	0,7
Stocks	-	12,5
Clients et autres débiteurs	-	16,8
Actifs d'impôt exigibles	-	0,0
Autres actifs	-	2,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	4,6
Actifs détenus en vue de la vente	-	41,4
Provisions	-	0,7
Passifs d'impôt différés	-	1,3
Passifs locatifs	-	-
Provisions – part à moins d'un an	-	0,1
Dettes d'impôt exigible	-	0,3
Fournisseurs et autres créditeurs	-	2,6
Passifs locatifs – part à moins d'un an	-	-
Autres passifs	-	7,7
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	-	10,5
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	23,3

Le montant des créances clients au 31 décembre 2018 s'élevait à 16,8 millions d'euros.

Le tableau des flux de trésorerie consolidés présente à la fois les flux des activités poursuivies et des activités abandonnées. Les flux de trésorerie inclus dans l'état des flux de trésorerie consolidés au titre des seules activités abandonnées sont :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	2,5	(6,5)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	27,2	0,2
› encaissements liés aux cessions, sous déduction de la trésorerie cédée	30,1	-
› acquisitions/cessions d'immobilisations	(2,9)	0,2
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(1,1)	-
FLUX DE TRÉSORERIE NETS DE LA PÉRIODE	28,6	(6,3)

2.6 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

Les engagements donnés correspondent aux garanties accordées par Elis dans le cadre des opérations de cession. Ils s'élevaient à 11,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 (nuls au 31 décembre 2018).

Les engagements reçus s'élevaient à 179,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 (149,4 millions d'euros au 31 décembre 2018) et correspondent aux garanties maximales reçues par Elis dans le cadre de ses opérations d'acquisitions.

Engagements de prise de participations

Le 25 juillet 2018, le Groupe a signé un accord portant sur l'acquisition de 100 % de Kings Laundry Ltd. en Irlande. Kings

Laundry dispose de deux usines à Cork et à Dublin spécialisées en Linge Plat. Le Groupe a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires d'environ 30 millions d'euros. Cette acquisition, qui complète le réseau existant d'Elis, sera génératrice de synergies et élargira le portefeuille clients du Groupe. À la date d'arrêtés des présents comptes consolidés annuels, le projet d'achat de Kings Laundry a été autorisé par l'*Irish Competition and Consumer Protection Commission* (« CCPC ») à la suite d'un examen détaillé (Phase II). Pour finaliser l'autorisation, la CCPC a exigé la mise en place de dispositions juridiques obligatoires par Elis. Ces dispositions sont relatives à la cession de quelques contrats dans le secteur de la Santé. Elis a l'intention de se conformer à ces dispositions dans les prochains mois et procéder ainsi à la finalisation de la transaction.

2.7 Participations ne donnant pas le contrôle

Au cours du mois de mai 2019, le Groupe a acquis a) le solde des actions de sa principale filiale brésilienne Atmosfera Gestao e Higienização de Têxteis SA, b) 20 % des actions de sa filiale danoise Jysk Linnedservice A/S conformément aux engagements de rachat antérieurement pris par le Groupe, et comptabilisés au 31 décembre 2018 dans les autres passifs courants.

Au cours du mois d'avril 2018, l'ancien actionnaire de Lavebras avait souscrit à une augmentation de capital à hauteur de 9,0 millions d'euros dans Atmosfera, la filiale directe du Groupe au Brésil.

Aucune information détaillée n'est fournie au titre de la norme IFRS 12 dans la mesure où il n'existe pas de filiale dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.

2.8 Refinancements

Au cours de l'année 2019, le Groupe a procédé à deux opérations de refinancement significatives :

- Le 30 avril 2019, le Groupe a intégralement remboursé les Obligations *High Yield* de 800 millions d'euros à échéance 2022, via la mise en place de deux nouveaux financements :
 - dans le cadre de son programme EMTN, Elis a réalisé le 11 avril 2019 une émission obligataire d'un montant de 500 millions ; ces obligations, de maturité 5 ans, offrent un coupon de 1,75 % ;
 - Elis a également contracté le 24 avril 2019 un financement de type USPP comportant deux tranches : une première tranche libellée en euro d'un montant de 300 millions de maturité 10 ans et portant intérêt au taux de 2,70 %, et une seconde tranche libellée en dollar américain d'un montant de 40 millions de maturité 10 ans et portant intérêt au taux de 4,99 %. La tranche en dollar a été convertie en euro via la mise en place d'un *cross-currency swap* sur une durée de 10 ans, et offrant un coupon synthétique en euro de 2,69 %.

Dans le cadre de la transaction USPP, le Groupe a été amené à engager un processus de notation par l'agence de notation DBRS, laquelle a attribué à Elis SA une notation émettrice (Issuer rating) BBB low. Cette notation est la première notation Investment Grade obtenue par Elis SA.

- Le 3 octobre 2019, le Groupe a intégralement remboursé par anticipation sa dette bancaire tirée à échéance 2022 sans pénalité, via une émission obligataire double tranches se répartissant ainsi :
 - une tranche à 5,5 ans (maturité avril 2025) d'un montant de 500 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1 % ;
 - une tranche à 8,5 ans (maturité avril 2028) d'un montant de 350 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1,625 %.

Affichant les maturités les plus longues et des niveaux de coupons les plus bas jamais atteints par le Groupe, ces deux opérations de refinancement se sont inscrites dans la continuité de la stratégie active de refinancement du Groupe, visant à lisser les échéances sur une durée plus longue et à abaisser le coût moyen de la dette.

2.9 Événements postérieurs à la clôture liés au périmètre de consolidation

Le Groupe a réalisé, le 31 janvier 2020, l'acquisition de 100 % de Textile Washing Company en République Tchèque. Textile Washing Company est un groupe familial, situé à Kralovice, dont l'activité est entièrement dédiée à la location-entretien de linge plat pour des

clients provenant principalement du secteur de l'hôtellerie-restauration. Ce dernier a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires d'environ 4,5 millions d'euros.

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est structuré en six secteurs opérationnels principaux, principalement selon la géographie. Afin de regrouper différents pays, le Groupe a exercé son jugement et a considéré que les regroupements présentés prenaient en compte au mieux les caractéristiques économiques similaires et la maturité en matière de croissance à long terme de chacun des pays.

La ventilation géographique des activités de services de location-entretien d'articles textiles et d'équipements d'hygiène et de bien-être est la suivante :

- › France ;
- › Royaume-Uni & Irlande ;
- › Europe centrale : Allemagne et Autriche, Belgique et Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Hongrie et Slovaquie, et Suisse ;

- › Scandinavie & Europe de l'est : Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Estonie, Lettonie, Lituanie et Russie ;
- › Europe du sud : Espagne et Andorre, Italie et Portugal ;
- › Amérique latine : Brésil, Chili et Colombie.

Les autres secteurs regroupent les Entités manufacturières qui comprennent les unités génératrices de trésorerie Le Jacquard Français en France et Kennedy Hygiene au Royaume-Uni et les holdings.

Le management suit la performance par secteur principalement au niveau de l'EBITDA. Au contraire, les charges de financement et la charge d'impôt sont principalement suivies au niveau du Groupe.

3.1 Produits de l'activité ordinaire

2019

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni & Irlande	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Europe du Sud	Amérique latine	Éliminations et autres secteurs	Total
Clients externes	1 065,7	396,1	731,0	507,0	298,2	262,5	21,4	3 281,8
Inter-secteur	1,6	1,0	3,6	0,5	0,4	-	(7,1)	-
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE DU SECTEUR	1 067,3	397,1	734,6	507,5	298,6	262,5	14,3	3 281,8

2018

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni & Irlande	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Europe du Sud	Amérique latine	Éliminations et autres secteurs	Total
Clients externes	1 032,8	397,8	682,1	483,8	268,0	247,7	21,0	3 133,3
Inter-secteur	1,8	1,3	3,1	0,2	0,4	-	(6,9)	-
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE DU SECTEUR	1 034,6	399,1	685,2	484,0	268,4	247,7	14,1	3 133,3

3.2 Résultat

Indicateurs non définis par les normes IFRS

L'EBIT est défini comme le bénéfice net (ou la perte nette) avant résultat financier, charge d'impôt, quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, amortissement des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprise, pertes de valeur sur écarts d'acquisition, autres produits et charges opérationnels, frais financiers divers (services bancaires comptabilisés dans le résultat

opérationnel) et charges IFRS 2 (paiements fondés sur des actions). Le rapprochement de l'EBIT avec le compte de résultat consolidé est présenté ci-dessous.

L'EBITDA est défini comme l'EBIT, avant dotations aux amortissements net de la quote-part de subvention virée au compte de résultat. Le rapprochement de l'EBITDA avec le compte de résultat consolidé est présenté ci-dessous.

2019

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni & Irlande	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Europe du Sud	Amérique latine	Éliminations et autres secteurs	Total
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	206,8	14,7	79,0	105,8	20,6	37,5	(22,4)	442,1
Frais financiers divers	0,5	0,3	0,1	0,0	0,2	0,1	0,4	1,7
Charges sur paiements en actions	0,4	-	0,0	0,2	-	-	10,6	11,2
EBIT	207,7	15,0	79,1	106,0	20,8	37,6	(11,4)	454,9
Dotations aux amortissements, net de la quote-part de subvention virée au compte de résultat	198,4	98,5	152,7	90,2	65,1	42,1	1,2	648,1
EBITDA	406,1	113,5	231,8	196,2	85,9	79,7	(10,2)	1 103,0
	38,0 %	28,6 %	31,6 %	38,7 %	28,8 %	30,4 %		33,6 %

2018

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni & Irlande	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Europe du Sud	Amérique latine	Éliminations et autres secteurs	Total
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	191,6	18,0	74,9	102,3	16,6	31,2	(27,1)	407,5
Frais financiers divers	0,8	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	0,4	1,8
Charges sur paiements en actions	2,0	(0,1)	0,0	-	-	-	15,1	17,0
EBIT	194,4	18,1	75,2	102,4	16,7	31,2	(11,6)	426,4
Dotations aux amortissements, net de la quote-part de subvention virée au compte de résultat	167,6	87,2	134,7	78,6	54,2	35,6	1,3	559,2
EBITDA	362,0	105,3	209,9	181,0	71,0	66,7	(10,3)	985,6
	35,0 %	26,4 %	30,6 %	37,4 %	26,4 %	26,9 %		31,5 %

Impact de la 1^{re} application de la norme IFRS 16

L'EBITDA de chaque secteur a été amélioré du fait de l'application de la norme IFRS 16. L'impact sur l'EBIT et l'EBITDA de chaque secteur au cours de l'exercice 2019 est le suivant :

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni & Irlande	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Europe du Sud	Amérique latine	Éliminations et autres secteurs	Total
EBIT	0,8	0,7	0,4	0,3	0,3	1,2	(0,0)	3,7
Dotations aux amortissements, net de la quote-part de subvention virée au compte de résultat	(23,8)	(10,3)	(14,0)	(10,4)	(4,9)	(2,9)	(0,4)	(66,6)
EBITDA	24,6	11,0	14,4	10,7	5,2	4,1	0,4	70,3

3.3 Informations géographiques

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
France (dont Le Jacquard Français)	1 075,9	1 042,9
Allemagne	388,9	354,1
Royaume-Uni (dont Kennedy Hygiene)	361,0	361,2
Suède	213,8	208,6
Danemark	195,9	189,8
Pays-Bas	129,2	120,2
Espagne & Andorre	209,2	188,8
Brésil	225,0	216,2
Autres pays	483,0	451,4
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE	3 281,8	3 133,3

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
France (dont Le Jacquard Français)	2 347,3	2 143,9
Allemagne	481,2	438,0
Royaume-Uni (dont Kennedy Hygiene)	473,6	379,5
Suède	847,6	842,0
Danemark	688,8	684,9
Pays-Bas	531,8	527,1
Espagne & Andorre	306,6	283,9
Brésil	472,2	464,1
Autres pays	924,0	814,4
ACTIFS NON COURANTS	7 073,0	6 577,9

Les actifs non courants présentés ci-dessus sont composés des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation.

NOTE 4 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

4.1 Produits de l'activité ordinaire

Les revenus sont comptabilisés lorsque le Groupe a fourni au client le bien ou le service promis.

Prestations de services

Les produits relatifs aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

Le modèle en cinq étapes introduit par la norme IFRS 15 requiert notamment d'identifier pour chaque contrat de prestation les obligations de prestation qu'il comporte. La quasi-totalité des revenus du Groupe provient de la vente de prestations de services dans le cadre de contrats pluriannuels. L'analyse de contrats montre que d'une manière générale les différents services promis aux clients constituent une obligation unique de performance.

Les produits relatifs aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure de la

prestation rendue par Elis. Ces services sont le plus souvent facturés et réglés mensuellement : les entités du Groupe ont un droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'a pour le client l'obligation de prestation qu'elles ont remplie jusqu'à la date considérée.

Lorsque ces prestations de services sont facturées d'avance dans le cadre d'abonnements portant sur un mois ou plus, la quote-part de facturation correspondant à une prestation non encore réalisée, est enregistrée en « Passifs sur contrats ».

Ventes de biens

Les produits des activités ordinaires issus de la vente de biens sont comptabilisés à la date à laquelle le contrôle de l'actif vendu est transféré au client.

4.2 Désagrégation des produits des activités ordinaires

Les produits provenant des prestations de services sont répartis entre trois principales activités à savoir : le linge plat, les vêtements professionnels et l'hygiène et le bien-être. Ces prestations sont

réalisées auprès de clients évoluant principalement sur les segments de l'Hôtellerie-Restauration, de l'Industrie, du Commerce et des Services, et de la Santé.

2019

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni & Irlande	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Europe du Sud	Amérique latine	Autres secteurs	Total
Linge plat	442,7	258,2	319,7	107,4	212,2	208,2	-	1 548,5
Vêtement professionnel	364,5	111,5	346,0	190,0	51,1	52,8	-	1 115,8
Hygiène bien-être	295,9	16,8	53,2	171,8	35,9	0,0	0,7	574,3
Divers	(37,3)	9,6	12,1	37,8	(1,1)	1,5	20,6	43,2
Produits par services	1 065,7	396,1	731,0	507,0	298,2	262,5	21,4	3 281,8
Hôtellerie-restauration	376,0	124,1	112,0	78,3	175,0	22,6	-	888,0
Industrie	192,5	120,9	212,2	320,0	35,9	62,3	-	943,8
Santé	170,6	139,5	288,2	59,8	39,4	178,1	-	875,6
Commerce et services	364,0	11,6	118,6	48,8	48,0	(0,6)	-	590,4
Divers	(37,4)	(0,0)	0,0	0,0	(0,0)	0,0	21,4	(16,0)
Produits par segment de clientèle	1 065,7	396,1	731,0	507,0	298,2	262,5	21,4	3 281,8
Prestations de services (fournis sur une certaine période)	1 064,0	384,0	715,5	474,2	297,8	260,4	1,5	3 197,2
Ventes de biens (fournis à une date donnée)	1,8	12,1	15,5	32,8	0,4	2,1	19,9	84,6
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE	1 065,7	396,1	731,0	507,0	298,2	262,5	21,4	3 281,8

2018

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni & Irlande	Europe centrale	Scandinavie & Europe de l'Est	Europe du Sud	Amérique latine	Autres secteurs	Total
Linge plat	426,7	256,5	299,9	106,3	190,0	195,9	-	1 475,4
Vêtement professionnel	353,4	112,5	321,0	187,6	44,7	49,6	-	1 068,9
Hygiène - Bien être	284,8	18,2	49,6	152,6	34,1	0,0	0,4	539,7
Divers	(32,1)	10,6	11,5	37,3	(0,8)	2,2	20,6	49,3
Produits par services	1 032,8	397,8	682,1	483,8	268,0	247,7	21,0	3 133,3
Hôtellerie-restauration	341,8	127,0	114,3	77,8	154,3	19,9	-	835,0
Industrie	188,5	122,8	226,5	307,8	33,7	58,6	-	938,0
Santé	169,9	135,9	252,7	59,3	36,4	169,1	-	823,3
Commerce et services	364,7	12,1	88,5	39,0	43,6	0,0	-	548,0
Divers	(32,0)	0,0	0,0	(0,0)	(0,0)	0,0	21,0	(11,0)
Produits par segment de clientèle	1 032,8	397,8	682,1	483,8	268,0	247,7	21,0	3 133,3
Prestations de services (fournis sur une certaine période)	1 030,7	384,2	668,0	451,7	267,3	245,8	2,6	3 050,2
Ventes de biens (fournis à une date donnée)	2,0	12,4	14,1	32,1	0,8	2,0	18,4	81,9
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE	1 032,8	397,8	682,1	483,8	268,0	247,7	21,0	3 133,3

4.3 Soldes des contrats

Actifs sur contrats

Les actifs courants sur contrats représentent des prestations rendues aux clients au cours des derniers mois de la période de reporting, non encore facturées. Ces montants sont transférés en créance clients lorsque le Groupe acquiert un droit inconditionnel à cette créance. Ceci est généralement le cas lorsque la facture est adressée aux clients.

Passifs sur contrats

Les passifs courants sur contrats reflètent les produits constatés d'avance, à savoir la facturation de services qui seront principalement réalisés le mois suivant la fin de la période de reporting.

Coûts des contrats

La norme IFRS 15 impose de comptabiliser à l'actif les coûts marginaux d'acquisition de contrats conclus avec les clients lorsque leur durée de vie est supérieure à un an et d'en répartir le coût sur cette même durée. Dans le cas du Groupe, cet actif correspond notamment aux commissions sur ventes versées, proportionnelles au montant ou au nombre de contrats signés. La variation de cet actif, classé en « Actifs non courants », entre deux périodes de reporting est comptabilisée au compte de résultat en « Frais de vente, généraux et administratifs ».

Le montant des créances clients, des actifs et des passifs sur contrats avec les clients sont présentés à la note 2.5 « Actifs détenus en vue de la vente », à la note 4.4 « Créances clients, autres débiteurs et actifs sur contrats » et à la note 4.9 « Autres actifs et passifs courants ».

Les produits des activités ordinaires comptabilisés au cours d'exercice incluent la totalité du montant qui était dans le solde d'ouverture des passifs sur contrats au début de l'exercice.

4.4 Créances clients, autres débiteurs et actifs sur contrats

Les créances clients sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Elles sont incluses dans les actifs courants.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au titre des « pertes de crédit attendues », qui implique que le Groupe exerce son jugement pour évaluer les pertes de crédit attendues pour toute la durée de vie de la créance. Pour ce faire, le Groupe utilise principalement une matrice de dépréciation

basée sur l'historique. Cette dépréciation est comptabilisée en résultat opérationnel.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels constituant l'actif financier arrivent à expiration, lorsque la société renonce à ses droits, ou bien lorsque la société transfère ses droits et qu'elle n'a plus la quasi-totalité des risques et avantages attachés.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Clients et effets à recevoir (bruts)	636,4	629,4
(-) dépréciations des créances	(56,3)	(56,9)
CLIENTS ET EFFETS À RECEVOIR	580,1	572,5
Autres créances	52,8	77,0
TOTAL DES CRÉANCES ET AUTRES DÉBITEURS	632,9	649,5
Actifs sur contrats	36,2	31,7
TOTAL DES CRÉANCES, AUTRES DÉBITEURS ET ACTIFS SUR CONTRATS	669,1	681,2
› dont le recouvrement est attendu dans moins d'un an	669,1	681,2
› dont le recouvrement est attendu dans plus d'un an	-	-

Les variations des créances, autres débiteurs et actifs sur contrats au cours des exercices présentés s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Solde d'ouverture	681,2	676,0
Ajustement lié à la 1 ^{re} application d'IFRS 9	-	(0,8)
Mouvements de BFR – brut	(33,8)	32,1
Variation de la provision pour dépréciation	0,6	(5,8)
Mouvements de BFR – net	(33,2)	26,4
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	12,3	7,5
Écarts de conversion	1,6	(9,0)
Variation des créances sur cession d'immobilisations	0,4	(1,0)
Autres mouvements	6,8	(17,8)
AU 31 DÉCEMBRE	669,1	681,2

Les mouvements de BFR – net s'expliquent principalement par l'imputation des créances de CICE (non préfinancées) de 16,5 millions d'euros en 2019 (11,3 millions d'euros en 2018) et par un meilleur suivi du poste client et par l'effet favorable du calendrier d'encaissements des derniers jours de l'année, dans un contexte de hausse de l'activité.

Les mouvements sur la dépréciation des créances clients sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dépréciation
Au 31 décembre 2018	(56,9)
Variations de l'exercice	0,7
Variations de périmètre	(0,3)
Écarts de conversion	0,1
Autres	0,1
AU 31 DÉCEMBRE 2019	(56,3)

Risque de crédit

La gestion du risque de crédit est détaillée dans la note 8.1 « Gestion des risques financiers ».

4.5 Dotations aux amortissements et aux provisions et autres charges par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements (nettes de la quote-part de subvention virée au compte de résultat)		
› <i>incluses dans le Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises</i>		
Articles textiles en location-entretien	(396,5)	(386,0)
Autres articles en location-entretien	(29,3)	(28,8)
Autres immobilisations incorporelles et corporelles	(153,5)	(144,7)
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	(69,2)	
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	0,4	0,3
› figurant en autres produits et charges opérationnels	(0,2)	0,0
› dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	(88,3)	(112,5)
› figurant en résultat des activités abandonnées	(0,0)	(2,0)
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (NETTES DE LA QUOTE-PART DE SUBVENTION VIRÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT)	(736,6)	(673,7)
Dotations ou reprises de provisions		
› <i>incluses dans le Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotations aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises</i>	0,1	7,2
› figurant en autres produits et charges opérationnels	15,7	3,8
TOTAL DES DOTATIONS OU REPRIS DE PROVISIONS	15,8	11,0

4.6 Autres produits et charges opérationnels

Les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents sont présentés de manière distincte en « Autres produits et charges

opérationnels » lorsqu'ils sont significatifs, ceci afin de faciliter la compréhension de la performance du Groupe.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Coûts connexes aux acquisitions & compléments de prix	(9,0)	(31,0)
Charges de restructuration	(12,7)	(30,0)
Coûts non capitalisables relatifs au changement de systèmes informatiques	(2,0)	(0,8)
Litiges	11,6	(1,1)
Plus ou moins-values sur cessions de sites	(0,5)	5,0
Charges liées aux cessions de sites	(3,9)	(1,2)
Charges de dépollution	0,2	(1,0)
Indemnité reçue sur litige	-	15,9
Divers	(2,2)	(5,7)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(18,5)	(49,8)

La ligne « litiges » correspond principalement à une reprise de provisions au Royaume-Uni (voir note 7 « Provisions et passifs éventuels »).

4.7 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

Les stocks qui correspondent à des matières premières, des matières consommables, des pièces détachées et des marchandises, sont évalués au coût d'achat et sont à rotation rapide.

Les produits en cours et finis (articles textiles et appareils sanitaires) sont évalués à leur coût de revient, constitués :

- › du coût d'acquisition des matières consommées ;
- › des charges directes de production ;
- › des charges indirectes de production qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	36,7	33,0
Stocks d'encours de production	0,4	0,2
Stocks de produits intermédiaires et finis	18,3	19,4
Stocks de marchandises	69,6	67,7
STOCKS	125,1	120,2
› dont stocks (au coût)	129,5	127,0
› dont (-) dépréciations	(4,4)	(6,7)

Les variations des stocks nets au cours des exercices présentés s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Au 1^{er} janvier	120,2	122,1
Variation des stocks – brut	0,4	11,8
Variation de la provision pour dépréciation	2,2	0,9
Variation des stocks – net	2,6	12,7
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	0,6	0,3
Écarts de conversion	0,9	(1,9)
Autres mouvements	0,7	(12,9)
AU 31 DÉCEMBRE	125,1	120,2

Les autres mouvements correspondent en 2018 principalement au reclassement en Actifs détenus en vue de la vente des stocks de l'activité « Solutions cliniques ».

4.8 Fournisseurs et autres créditeurs

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	264,9	252,2
Dettes fournisseurs d'immobilisations	17,7	17,2
Autres créditeurs	7,6	5,1
TOTAL DES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	290,2	274,5

Les variations des fournisseurs et autres créditeurs au cours des exercices présentés s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Au 1^{er} janvier	274,5	268,1
Mouvements de BFR	3,2	7,0
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	9,8	6,8
Écarts de conversion	0,6	(3,0)
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	0,6	(8,2)
Autres mouvements	1,5	3,9
AU 31 DÉCEMBRE	290,2	274,5

4.9 Autres actifs et passifs courants

(en millions d'euros)	Note	31/12/2019	31/12/2018
Charges constatées d'avance		19,2	23,0
Dérivés actifs courants - couverture de flux de trésorerie	8.8	(0,0)	1,3
Autres dérivés actifs courants		0,3	0,1
Autres actifs		1,5	1,6
TOTAL DES AUTRES ACTIFS		21,1	26,0
Dépôts et cautionnements reçus		8,8	9,0
Dettes sociales		178,7	182,1
Dettes fiscales et autres dettes		161,3	161,6
Dettes liées aux paiements différés relatifs aux acquisitions		3,5	11,7
Dettes liées aux engagements de rachats des participations ne donnant pas le contrôle		1,9	14,5
Dérivés passifs courants - couverture de flux de trésorerie	8.8	1,9	-
Autres dérivés passifs courants		0,5	0,1
Subventions d'investissement		2,2	2,6
TOTAL DES AUTRES PASSIFS		358,8	381,6
Passifs sur contrats		71,5	68,3
TOTAL DES PASSIFS SUR CONTRATS ET AUTRES PASSIFS		430,3	449,9

Les variations des autres actifs au cours des exercices présentés s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Au 1^{er} janvier	26,0	28,9
Mouvements de BFR	(7,6)	(2,2)
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	0,1	0,2
Écarts de conversion	0,3	(0,1)
Variation des instruments dérivés	(1,3)	1,3
Autres mouvements	3,5	(2,2)
AU 31 DÉCEMBRE	21,1	26,0

Les variations des autres passifs au cours des exercices présentés s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Au 1^{er} janvier	449,9	444,5
Mouvements de BFR	(13,4)	16,2
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	6,4	4,5
Écarts de conversion	2,9	(5,2)
Variation de la dette liée aux regroupements d'entreprises	(16,5)	(3,6)
Variation des instruments dérivés	2,3	(2,6)
Autres mouvements	(1,3)	(3,8)
AU 31 DÉCEMBRE	430,3	449,9

La variation de BFR 2019 s'explique principalement par la diminution de charges sociales à payer en France, en contrepartie de la suppression du CICE.

NOTE 5 CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

5.1 Effectifs moyens

(en nombre de personnes)	31/12/2019	31/12/2018
Ingénieurs et cadres	2 528	2 308
Techniciens et agents de maîtrise	3 504	3 538
Employés	4 559	4 105
Agents de distribution	8 484	7 998
Ouvriers	30 792	29 831
Total effectif par catégorie	49 868	47 779
France	13 267	13 122
Étranger	36 601	34 657
Total effectif	49 868	47 779

Pour les sociétés acquises en cours d'année, les effectifs sont calculés prorata temporis.

5.2 Charges liées aux avantages au personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des

périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les écarts actuariels relatifs aux obligations issues des régimes à prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	(1 056,4)	(1 010,0)
Charges sociales	(266,4)	(269,8)
Crédit d'impôt pour la compétitivité des entreprises	-	16,2
Participation et intéressement des salariés	(27,1)	(23,7)
Autres avantages au personnel	1,4	(2,1)
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	(11,2)	(17,0)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(1 359,8)	(1 306,4)

5.3 Actifs/passifs liés aux avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

Le Groupe cotise dans le cadre des diverses obligations légales ou, sur la base du volontariat, dans le cadre d'accords contractuels. L'obligation du Groupe se limite alors au versement des cotisations.

Régimes à prestations définies

Les engagements d'Elis en matière d'avantages à long terme, de régimes de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies consentis par les filiales françaises portent sur :

- › des compléments de retraite versés à une catégorie de cadres supérieurs. Ce régime complémentaire dont tous les bénéficiaires sont retraités est actuellement fermé ;
- › des indemnités de départ à la retraite versées aux salariés lors de leur départ à la retraite conformément aux règles françaises habituelles ;
- › des gratifications honorifiques (médailles du travail), dont le montant versé dépend de l'ancienneté des salariés.

Les engagements des **filiales du Groupe au Royaume-Uni** sont regroupés dans un seul plan de pensions qui leur est spécifique. Ces engagements sont couverts par un fonds externe dédié, constitué le 1^{er} février 2016 et couvrant la totalité des engagements à cette date afin de ne pas devoir procéder à des versements complémentaires hors circonstances extraordinaires. La dernière révision triennale de la valorisation du fonds prévue par la réglementation britannique a été réalisée en février 2019 et a validé la capacité du fonds à faire face à ses engagements.

Les prestations versées aux bénéficiaires de ce plan dépendent de leur ancienneté dans le plan et de leur rémunération dans les

dernières années précédant leur départ en retraite. Les prestations versées sont revalorisées de 5 % chaque année au titre des droits acquis antérieurement au 1^{er} février 1999 et de l'indice des prix à la consommation pour les engagements acquis postérieurement à cette date. Les modalités de gestion des actifs de ce plan sont définies par la réglementation britannique, ainsi que les relations entre le Groupe et les Gérants (*Trustees*) du fonds. La responsabilité de la gestion du fonds, comportant les décisions d'allocation d'actifs et les appels de contribution incombe conjointement au Groupe et aux Gérants du fond, ces derniers comprenant des représentants du Groupe et des bénéficiaires du plan conformément à la réglementation en vigueur.

Un régime à prestations définies de taille comparativement réduite existe également en république d'Irlande. Il est également couvert par un fonds externe dédié.

Les engagements des **filiales du Groupe en Suède** proviennent pour l'essentiel de leur participation au plan ITP-2 couvrant certaines catégories de salariés du secteur privés nés jusqu'en 1978.

Les filiales suisses d'Elis ont des engagements envers leur personnel dont les principes sont régis par la loi suisse sur la Prévoyance Professionnelle.

Évaluation des passifs liés au personnel

L'évaluation des engagements correspondants est effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements du Groupe sont partiellement couverts par des fonds extérieurs et des provisions sont inscrites au bilan pour la différence.

La variation du passif comptabilisé au bilan du groupe Elis se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Obligation	Juste valeur des actifs du régime	Passif (Actif) net
Au 31 décembre 2017	559,2	475,5	83,7
Coût des services rendus au cours de la période	5,9		5,9
Coût financier de la période	11,8	10,3	1,5
Prestations servies	(21,3)	(17,7)	(3,6)
Cotisations des participants au régime	3,7	3,7	-
Cotisations des employeurs au régime		3,0	(3,0)
Coût des services passés	(1,0)		(1,0)
Effet des changements de régime	3,5		3,5
Règlements	(0,7)	(0,1)	(0,6)
Rendement des actifs du régime		(21,7)	21,7
Écarts actuariels	(26,3)		(26,3)
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises et autres mouvements	(0,2)	(0,3)	0,1
Reclassement en passifs directement liés aux actifs destinés à la vente			-
Différence de conversion	(1,4)	(0,9)	(0,5)
Au 31 décembre 2018	533,3	451,7	81,5
Coût des services rendus au cours de la période	6,7		6,7
Coût financier de la période	12,9	11,3	1,7
Prestations servies	(30,1)	(25,7)	(4,4)
Cotisations des participants au régime	7,8	7,8	-
Cotisations des employeurs au régime		3,0	(3,0)
Coût des services passés			-
Effet des changements de régime			-
Règlements	(0,2)	(0,1)	(0,0)
Rendement des actifs du régime		51,7	(51,7)
Écarts actuariels	57,1		57,1
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises et autres mouvements	0,1		0,1
Reclassement en passifs directement liés aux actifs destinés à la vente			-
Différence de conversion	21,6	22,5	(0,9)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	609,3	522,2	87,1

FINANCEMENT DE L'ENGAGEMENT LIÉ AUX AVANTAGES AU PERSONNEL

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur actualisée des engagements non financés	88,9	80,0
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	520,3	453,3
Valeur totale des engagements relatifs aux régimes à prestations définies (1)	609,3	533,3
Juste valeur des actifs des régimes (2)	522,2	451,7
VALEUR NETTE DU PASSIF (ACTIF) RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATION DÉFINIE (1) - (2) = (3)	87,1	81,5

INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
France	44,0	40,8
Royaume-Uni	(30,4)	(15,8)
Suède	37,9	34,1
Suisse	30,2	17,5
Autres pays	5,4	5,0
PASSIFS (ACTIFS) NETS LIÉS AUX AVANTAGES AU PERSONNEL	87,1	81,5

DÉTAIL POUR LA FRANCE

Les engagements et provisions du Groupe au titre de ses filiales françaises se décomposent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,7 %	1,6 %
Taux d'augmentation attendue des salaires	inflation+0/6 %	inflation+0/6 %
Taux d'augmentation attendue des retraites	1,3 %	1,5 %
<i>(en millions d'euros)</i>		
Valeur actualisée des engagements non financés	44,0	40,8
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés		
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (1)	44,0	40,8
Juste valeur des actifs des régimes (2)		
VALEUR TOTALE DU PASSIF RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATION DÉFINIE (1) - (2) = (3)	44,0	40,8
		Sensibilités France
Taux d'actualisation – impact d'une baisse de 0,5 pt		+ 4,0 %
Taux d'actualisation – impact d'une hausse de 0,5 pt		- 4,8 %
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions – impact d'une baisse de 0,5 pt		- 5,0 %
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions – impact d'une hausse de 0,5 pt		+ 5,0 %
		France
Prestations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice		2,0
Duration moyenne pondérée des obligations		10,4

DÉTAIL POUR LE ROYAUME-UNI ET L'IRLANDE

Le 26 octobre 2018, la Haute Cour de Justice du Royaume-Uni a enjoint les entreprises d'harmoniser dorénavant les montants versés par leurs plans au titre des *Guaranteed Minimum Pensions* (GMP) entre hommes et femmes. Ces GMP ont été acquis entre le 17 mai 1990 et le 5 avril 1997 par les salariés qui bénéficiaient d'un régime de retraite britannique national, dont les règles de calcul pouvaient conduire à des versements différents selon le sexe des bénéficiaires. Les filiales britanniques du Groupe ont, en accord

avec leurs conseils, estimé l'impact de cette mesure à 1 % des engagements soit 3,5 millions d'euros de coût des services passés enregistré en dans le compte de résultat de l'exercice 2018 en « Autres produits et charges opérationnelles ». Cette estimation a été corroborée lors de la révision triennale de la valorisation du fonds externe réalisée en février 2019 et l'ajustement définitif de l'engagement a été comptabilisé au cours de l'exercice.

Les engagements et provisions du Groupe au titre de ses filiales au Royaume-Uni et en Irlande se décomposent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	2,10 %	2,90 %
Taux d'augmentation attendue des salaires	2,50 %	2,90 %
Taux d'augmentation attendue des retraites	2,60 %	3,00 %
<i>(en millions d'euros)</i>		
Valeur actualisée des engagements non financés		
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	431,6	378,1
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (1)	431,6	378,1
Juste valeur des actifs des régimes (2)	462,0	393,9
VALEUR TOTALE DU PASSIF RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATION DÉFINIE (1) - (2) = (3)	(30,4)	(15,8)
		Sensibilités Royaume-Uni & Irlande
Taux d'actualisation – impact d'une baisse de 0,5 pt		+ 9,1 %
Taux d'actualisation – impact d'une hausse de 0,5 pt		- 8,0 %
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions – impact d'une baisse de 0,5 pt		- 0,2 %
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions – impact d'une hausse de 0,5 pt		+ 0,2 %

	Royaume-Uni & Irlande
Prestations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice	0,8
Duration moyenne pondérée des obligations	17,4

	Royaume-Uni & Irlande
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5
Actions	84,8
Obligations	369,8
Immobilier et prêts hypothécaires	1,0
Dérivés	6,0
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES	462,0

DÉTAIL POUR LA SUÈDE

Les engagements et provisions du Groupe au titre de ses filiales en Suède se décomposent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	1,50 %	2,25 %
Taux d'augmentation attendue des salaires	-	-
Taux d'augmentation attendue des retraites	2,00 %	2,00 %

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur actualisée des engagements non financés	37,9	34,1
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés		
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (1)	37,9	34,1
Juste valeur des actifs des régimes (2)		
VALEUR TOTALE DU PASSIF RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATION DÉFINIE (1) - (2) = (3)	37,9	34,1

	Sensibilités Suède
Taux d'actualisation – impact d'une baisse de 0,5 pt	+ 10,0 %
Taux d'actualisation – impact d'une hausse de 0,5 pt	- 8,8 %
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions – impact d'une baisse de 0,5 pt	- 8,7 %
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions – impact d'une hausse de 0,5 pt	+ 9,9 %

	Suède
Prestations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice	0,9
Duration moyenne pondérée des obligations	19,0

DÉTAIL POUR LA SUISSE

Les engagements et provisions du Groupe au titre de ses filiales en Suisse se décomposent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,15 %	0,95 %
Taux d'augmentation attendue des salaires	1,00 %	1,00 %
Taux d'augmentation attendue des retraites	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur actualisée des engagements non financés		
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	88,5	75,2
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (1)	88,5	75,2
Juste valeur des actifs des régimes (2)	58,2	57,6
VALEUR TOTALE DU PASSIF RELATIF AUX RÉGIMES À PRESTATION DÉFINIE (1) - (2) = (3)	30,2	17,5

	Sensibilités Suisse
Taux d'actualisation – impact d'une baisse de 0,5 pt	+ 11,1 %
Taux d'actualisation – impact d'une hausse de 0,5 pt	- 9,5 %
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions – impact d'une baisse de 0,5 pt	- 1,2 %
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions – impact d'une hausse de 0,5 pt	+ 1,3 %

	Suisse
Prestations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice	2,7
Duration moyenne pondérée des obligations	10,2

	Suisse
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,2
Actions	15,6
Obligations	20,0
Immobilier et prêts hypothécaires	12,7
Dérivés	5,8
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES	58,2

5.4 Paiements fondés sur des actions

Attributions gratuites d'actions de performance

En application d'IFRS 2, Elis a estimé la juste valeur des plans en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, celle-ci étant basée sur le cours de l'action à la date d'attribution pondérée par l'estimation raisonnable d'atteinte des critères d'attribution des actions. La charge, enregistrée avec une contrepartie en capitaux propres, est répartie sur la durée d'acquisition des droits courant à partir de la date du directoire ayant décidé du plan et est mentionnée à la note 5.2 « Charges liées aux avantages au personnel ».

Plan d'épargne de Groupe « Elis for All »

Le Groupe évalue la charge IFRS 2 de l'avantage offert aux salariés qui souscrivent à son Plan d'Épargne de Groupe par référence à la juste valeur de la décote offerte sur des actions non cessibles. La juste valeur de la décote octroyée par le Groupe est donc diminuée du coût d'incessibilité pour le salarié, valorisé comme le coût d'une stratégie combinant la vente à terme d'actions à la date de fin de la période d'incessibilité avec l'achat au comptant du même nombre d'actions, financé par un emprunt sans affectation avec remboursement in fine, souscrit pour la durée d'incessibilité au taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen. La date de valorisation retenue est celle à laquelle le Groupe et ses salariés ont accepté l'accord de paiement fondé sur des actions.

Attributions gratuites d'actions de performance

Les plans d'attribution d'actions de performance mis en œuvre par la Société dont les actions ont été acquises au cours de l'exercice ou qui sont toujours en cours d'acquisition au cours de l'exercice sont les suivants :

Attributions gratuites d'actions de performance	Plans n° 3 et 4 – 2016	Plan n° 5 – 2016	Plan n° 6 – 2017	Plan n° 7 – 2018	Plan n° 8 – 2018	Plan n° 9 – 2018	Plan n° 10 – 2019	Plan n° 11 – 2019
Date d'assemblée	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016
Date du conseil de surveillance	09/03/2016	09/03/2016	14/03/2017	06/03/2018	06/03/2018	06/03/2018	06/03/2019	06/03/2019
Date de la décision du directoire	03/05/2016	03/05/2016						
	15/06/2016	20/12/2016	24/03/2017	29/03/2018	31/08/2018	20/12/2018	02/05/2019	25/07/2019
Nombre de droits consentis à l'origine	1 048 303 ^(c)	57 837 ^(c)	577 050	1 071 374	29 750	28 604	1 476 558	10 018
› dont membres du comité exécutif	498 434	-	249 300	494 100	-	-	417 746	-
› dont mandataires sociaux :	294 720	-	146 700	206 490	-	-	194 300	-
– Xavier Martiré	220 268	-	100 000	117 995	-	-	116 580	-
– Louis Guyot	37 226	-	23 350	49 164	-	-	45 337	-
– Matthieu Lecharny	37 226	-	23 350	39 331	-	-	32 383	-
Nombre de bénéficiaires	213	43	230	472	36	25	521	4
› dont membres du comité exécutif	9	-	9	11	-	-	11	-
› dont mandataires sociaux	3 ^(c)	-	3 ^(c)	3 ^(c)	-	-	3 ^(c)	-
Date d'attribution	15/06/2016	21/12/2016	24/03/2017	06/04/2018	31/08/2018	20/12/2018	02/05/2019	01/08/2019
Date d'acquisition								
› membres du directoire et du comité exécutif	15/06/2019 ^(c)	-	24/03/2020 ^(c)	06/04/2021 ^(c)	-	-	02/05/2022 ^(c)	-
› autres bénéficiaires	15/06/2018 ^(c)	21/12/2018 ^(c)	24/03/2019 ^(c)	06/04/2020 ^(c)	31/08/2020 ^(c)	20/12/2020 ^(c)	02/05/2021 ^(c)	01/08/2021 ^(c)
Date de fin de conservation des actions								
› membres du directoire et du comité exécutif	15/06/2019 ^(c)	-	24/03/2020 ^(c)	06/04/2021 ^(c)	-	-	02/05/2022	-
› autres bénéficiaires	15/06/2018 ^(c)	21/12/2018 ^(c)	24/03/2019 ^(c)	06/04/2020 ^(c)	31/08/2020 ^(c)	20/12/2020 ^(c)	02/05/2021 ^(c)	01/08/2021 ^(c)
Droits acquis en 2019	498 434^(c)	0	299 820^(b)	0^(e)	0^(e)	0^(e)	0^(c)	0^(c)
Nombre de droits devenus caducs au 31/12/2019	43 282	3 234	27 930	83 329	763	954	43 071	2 732
Nombre de droits restants à acquérir au 31/12/2019		-	249 300	988 045	28 987	27 650	1 433 487	7 286
› dont membres du comité exécutif		-	249 300	494 100	-	-	417 746	-
› dont mandataires sociaux :		-	146 700	206 490	-	-	194 300	-
– Xavier Martiré		-	100 000	117 995	-	-	116 580	-
– Louis Guyot		-	23 350	49 164	-	-	45 337	-
– Matthieu Lecharny		-	23 350	39 331	-	-	32 383	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2019	167	35	189	401	35	24	499	2
› dont membres du comité exécutif	9	0	9	11	0	0	11	-
› dont mandataires sociaux :	3 ^(b)	0	3 ^(b)	3 ^(b)	0	0	3 ^(b)	-

- (a) Xavier Martiré, Louis Guyot et Matthieu Lecharny.
- (b) Xavier Martiré, Louis Guyot et Matthieu Lecharny.
- (c) Nombre tenant compte de l'ajustement des droits des bénéficiaires dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en février 2017, ladite augmentation de capital ayant eu un effet dilutif sur la valeur de l'action par suite du détachement du droit préférentiel de souscription. Cet ajustement a été réalisé en transposant les règles en matière d'options de souscription d'actions prévues au 1^{er} de l'article R. 228-91 du Code de commerce.
- (d) Les actions sont acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux années à compter de la date d'attribution pour l'ensemble des bénéficiaires à l'exception des membres du comité exécutif (en ce compris les membres du directoire), pour lesquels la période d'acquisition est fixée à trois années à compter de la date d'attribution.
- (e) L'acquisition définitive des actions est soumise à la réalisation de conditions de performance appréciées sur une période de deux exercices en ce qui concerne les salariés, et de trois exercices pour les membres du comité exécutif. Les conditions de performance sont définies en référence à trois critères quantitatifs liés au chiffre d'affaires consolidé, à l'EBIT consolidé et à la performance relative de l'action Elis par rapport à un indice de référence. Le niveau de performance attendu s'agissant des critères internes est déterminé sur la base du business plan, lui-même en phase avec les attentes du marché. L'acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre du plan 2018 aux membres du comité exécutif prévoit en outre des conditions de performance liées à la réussite de l'intégration de Berendsen : synergies réalisées, marge d'EBIT au Royaume-Uni et en Allemagne, également en phase avec les objectifs communiqués au marché. Le nombre d'actions définitivement acquises sera ainsi fonction du nombre d'objectifs atteints, étant précisé que l'atteinte des critères de performance est binaire de sorte que si le critère n'est pas atteint, la fraction des droits attachée à l'objectif concerné n'est pas due et les actions afférentes ne sont pas acquises.
- (f) Il n'y a pas de période de conservation dans le cadre de ce plan de sorte que les actions seront disponibles et pourront être librement cédées à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve toutefois des périodes légales d'abstention et des dispositions de la charte de déontologie boursière en matière de prévention des abus de marchés. En outre, chaque membre du directoire est tenu de conserver au nominatif pendant toute la durée de ses fonctions un nombre d'actions fixé par le conseil de surveillance conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise figurant au chapitre 2 du présent document d'enregistrement universel 2019.
- (g) Lors de la réunion du 6 mars 2019, le conseil de surveillance a examiné la performance attachée à l'acquisition définitive des actions de performance attribuées aux membres du comité exécutif en 2016 dont la période de vesting est arrivée à expiration en 2019, et a constaté que l'ensemble des conditions de performances étaient atteintes de sorte que 100 % des actions attribuées en 2016 ont été acquises. Ces conditions de performance étaient liées à des critères absolus internes liés au chiffre d'affaires et à l'EBIT déterminées sur la base du business plan lui-même en phase avec les attentes du marché, et à un critère externe lié au cours de l'action Elis par rapport à un indice de référence. L'acquisition définitive est devenue effective le 15 juin 2019.
- (h) Lors de la réunion du 6 mars 2019, le conseil de surveillance a examiné la performance attachée à l'acquisition définitive des actions de performance attribuées aux salariés (hors comité exécutif) en 2017 dont la période de vesting est arrivée à expiration en 2019, et a constaté que l'ensemble des conditions de performance étaient atteintes de sorte que 100 % des actions attribuées en 2017 aux salariés (hors membres du comité exécutif) ont été acquises. Ces conditions de performance étaient liées à des critères absolus internes liés au chiffre d'affaires et à l'EBIT et à un critère relatif externe lié au cours de bourse du titre Elis par rapport à un indice de référence.
- (i) L'acquisition définitive des actions est soumise à la réalisation de conditions de performance appréciées sur une période de deux exercices pour l'ensemble des bénéficiaires à l'exception des membres du comité exécutif pour lesquels la performance est appréciée sur une période de trois exercices. Sauf dérogation du directoire, l'acquisition est également soumise à une condition de présence ininterrompue au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition. Les conditions de performance attachées à l'acquisition définitive des actions sont définies en référence à des critères absolus internes liés au chiffre d'affaires consolidé et à l'EBIT consolidé déterminées sur la base du business plan lui-même en phase avec les attentes du marché et à la performance relative de l'action Elis par rapport à un indice de référence. Le nombre d'actions acquises sera ainsi fonction du nombre d'objectifs atteints, étant précisé que l'atteinte des critères de performance est binaire de sorte que si le critère n'est pas atteint, la fraction des droits attachée à l'objectif concerné n'est pas due et les actions afférentes ne sont pas acquises. Pour les plans mis en œuvre en 2019, 34 % des actions attribuées seront acquises si une condition de performance est remplie, 67 % si deux conditions sont remplies, et 100 % si les trois conditions sont remplies. Aucune action ne sera acquise si aucune des conditions de performance n'est satisfaite.

Plan d'épargne Groupe

Dans le cadre de la 21^e résolution de l'assemblée générale annuelle du 23 mai 2019, le directoire, après autorisation du conseil de surveillance du 24 juillet 2019, a décidé le 24 juillet 2019 du principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne groupe Elis.

Dans le cadre de la 22^e résolution de l'assemblée générale annuelle du 23 mai 2019, le directoire, après autorisation du conseil de surveillance du 24 juillet 2019, a décidé le 24 juillet 2019, du principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés de filiales étrangères d'Elis établies dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède et Suisse.

Ces deux augmentations de capital dites « Elis For All » s'inscrivent dans le cadre de l'objectif de développement de l'actionnariat salarié du Groupe Elis, visant à renforcer le sentiment d'appartenance de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés à son développement et à ses performances futures. Elles comportent uniquement une formule dite « classique » avec décote et abondement, au titre de laquelle le souscripteur est pleinement exposé aux variations du cours de l'action Elis.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du Plan offert en 2019 et les hypothèses de valorisation retenues :

Caractéristiques des plans

Date de l'assemblée générale	23/05/19
Date de décision du directoire, arrêtant le prix de souscription	19/09/19
Date de clôture des souscriptions des salariés	08/10/19
Maturité du plan (en années)	5
Prix de souscription	12,98 €
Cours de clôture, à la date de clôture des souscriptions	15,08 €
Décote faciale	20,00 %
Décote par rapport au cours à la date de clôture des souscriptions	13,93 %
Nombre d'actions abondées	1 pour 10

Hypothèses de valorisation (maturité 5 ans)

Taux de financement des salariés sur 5 ans	3,54 %
Taux d'intérêt sans risques à 5 ans	- 0,44 %
Taux de prêt ou d'emprunt des titres	0,50 %
Inaccessibilité pour le participant au marché, en %	21,16 %

Montants souscrits et valorisation

	Souscription	Abondement	Total
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	7,0		
Nombre d'actions attribuées	541 292	53 500	594 792
Charge brute, avant décote d'inaccessibilité (en millions d'euros)	1,1	0,8	1,9
Valorisation de la décote d'inaccessibilité (en millions d'euros)	- 1,1	- 0,2	- 1,3
Charge nette (en millions d'euros)	0,0	0,6	0,6
Impact d'une baisse de 0,5 point du taux de financement des salariés	0	0	0

Le montant enregistré en charge en 2019 au titre des plans classiques est de 0,6 million d'euros, net du coût d'inaccessibilité pour les salariés de 1,3 million d'euros. La charge d'actions gratuites liée à l'abondement est de 0,8 million d'euros.

5.5 Rémunération des dirigeants (parties liées)

Les principaux dirigeants sont les membres du comité exécutif qui compte dix membres et le Président du directoire au 31 décembre 2019. Les rémunérations cumulées (payées ou payables) des principaux dirigeants sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Nombre de personnes	11	11
Avantages du personnel	(9,3)	(8,9)
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions (IFRS 2)	(3,3)	(6,6)

Par ailleurs, au 31 décembre 2019, les avantages au personnel provisionnés au titre des indemnités de fin de contrat s'élevaient à 0,7 million d'euros (0,5 million d'euros au 31 décembre 2018).

Les rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance comptabilisées en charge au titre des rétributions des administrateurs s'élevaient à 0,5 million d'euros (0,5 million d'euros au 31 décembre 2018).

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur brute	3 811,6	3 833,5
Cumul des pertes de valeur	(66,0)	(66,1)
VALEUR NETTE COMPTABLE À L'OUVERTURE	3 745,7	3 767,4
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	60,8	41,0
Cessions	-	-
Différences de conversion	(5,3)	(62,9)
Autres variations	0,6	(0,0)
VARIATIONS SUR MONTANT BRUT	56,1	(21,9)
Pertes de valeur	-	-
Différences de conversion	(0,4)	0,1
Autres variations	0,0	(0,0)
VARIATIONS PERTES DE VALEUR	(0,4)	0,1
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	3 801,3	3 745,7
Valeur brute	3 867,8	3 811,6
Cumul des pertes de valeur	(66,4)	(66,0)

Conformément à la norme IAS 36, le groupe Elis a affecté ses écarts d'acquisition à des « unités génératrices de trésorerie » (UGT) afin d'effectuer des tests de perte de valeur.

La valeur nette comptable de l'écart d'acquisition alloué aux principales unités génératrices de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
UGT France	1 409,8	1 405,6
UGT Allemagne	175,3	173,8
UGT Grande-Bretagne	88,8	84,4
UGT Danemark	390,8	388,2
UGT Suède & Finlande	557,8	560,1
UGT Pays-Bas	364,7	364,7
UGT Espagne & Andorre	100,7	99,9
UGT Brésil	292,4	293,8
Autres UGT	421,0	375,2
VALEUR COMPTABLE DU GOODWILL	3 801,3	3 745,7

Comptabilisation d'une perte de valeur

La méthode et les hypothèses des tests de perte de valeur sont décrites à la note 6.5.

Suite aux tests de perte de valeur réalisés au 31 décembre 2019 et 2018, le Groupe n'a enregistré aucune perte de valeur.

6.2 Immobilisations incorporelles

Marques

Les marques acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur (évaluée par la méthode des flux de redevances actualisées) à la date d'acquisition. Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges.

Les marques à durée d'utilité finie sont amorties sur leur durée de vie. Les marques à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation. Il en est de même lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Le classement d'une marque à durée de vie finie ou indéterminée résulte en particulier des critères suivants :

- › positionnement global de la marque sur son marché en matière de volume d'activité, de présence internationale et de réputation ;
- › perspectives de rentabilité à long terme ;
- › degré d'exposition aux aléas conjoncturels ;
- › événement majeur intervenu dans le secteur d'activité susceptible de peser sur le futur de la marque ;
- › ancienneté de la marque.

Immobilisations incorporelles (hors marques)

Les immobilisations incorporelles (hors marques) sont inscrites au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'ensemble des immobilisations incorporelles a une durée de vie finie et les amortissements sont comptabilisés en charge, généralement selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité estimées :

- › modèles de motif textile : 3 ans ;
- › logiciels : 5 ans ;
- › ERP : 15 ans ;
- › contrats et relations clientèle acquis : 4 à 14 ans.

Les amortissements sont constatés à partir de la date de mise en service du bien.

(en millions d'euros)	Marques & clauses de non-concurrence	Relations clientèle	Autres	Total
Valeur brute	268,4	1 283,6	167,6	1 719,6
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(12,2)	(560,2)	(102,7)	(675,1)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2017	256,2	723,4	64,9	1 044,5
Investissements	0,0	1,1	18,8	20,0
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	6,7	(0,4)	6,3
Mises hors service et cessions	-	-	(1,6)	(1,6)
Amortissements de l'exercice	(10,3)	(102,2)	(16,0)	(128,5)
Différences de conversion	(1,9)	(13,4)	(0,6)	(15,9)
Pertes de valeur	(0,0)	-	-	(0,0)
Autres mouvements	0,8	0,0	(0,2)	0,5
Valeur brute	266,2	1 275,1	164,2	1 705,5
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(21,4)	(659,5)	(99,4)	(780,3)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	244,8	615,6	64,8	925,2
Ajustement lié à la 1 ^{re} application d'IFRS 16	-	-	(1,1)	(1,1)
Investissements	0,0	1,0	22,2	23,2
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	27,7	0,1	27,7
Mises hors service et cessions	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)
Amortissements de l'exercice	(12,2)	(76,1)	(17,8)	(106,1)
Différences de conversion	(0,1)	(2,4)	0,1	(2,4)
Pertes de valeur	(0,0)	-	-	(0,0)
Autres mouvements	(0,0)	0,1	0,0	0,1
Valeur brute	265,9	1 280,3	169,5	1 715,7
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(33,4)	(714,3)	(101,4)	(849,0)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2019	232,5	566,0	68,2	866,7

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels.

Les valeurs des marques du Groupe, qui sont toutes issues d'un regroupement d'entreprises - dans le cadre des travaux d'affectation de l'écart d'acquisition, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Amortissement
Marques Elis en France	184,7	184,7	Non amortie
Marques Elis en Europe	21,8	21,8	Non amortie
Marques Berendsen	14,5	22,8	3,33 ans
› Marque Le Jacquard Français	0,9	0,9	Dépréciation
› Marque Kennedy	1,3	1,2	Non amortie
Marques des Entités manufacturières	2,2	2,1	
Clauses de non-concurrence et divers	9,2	13,3	
MARQUES & CLAUSES DE NON-CONCURRENCE	232,5	244,8	

Comptabilisation d'une perte de valeur

Aucune dépréciation des marques n'a été enregistrée au cours des deux exercices. La marque Le Jacquard Français d'une valeur brute de 6,8 millions d'euros est dépréciée à hauteur de 5,9 millions d'euros.

6.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les biens donnés en location pour lesquels les contrats ne transfèrent en substance pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur (contrats de location simple) sont inscrits en immobilisations. Pour les autres contrats (opérations de location financement), les actifs sont présentés comme des prêts pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- › constructions : application de la méthode par composants :
 - structure - façade - toiture : 40 ou 50 ans,
 - menuiseries - cloisons - revêtements : 10 ou 12,5 ans ;
- › matériel de production : 10 à 30 ans ;
- › véhicules : 4 à 8 ans ;
- › matériel et mobilier de bureau : 5 à 10 ans ;
- › matériel informatique : 3 ou 5 ans ;
- › articles faisant l'objet d'un contrat de location-entretien (articles textiles, appareils et autres articles loués) : ces articles sont initialement comptabilisés en stock puis sont ensuite immobilisés et amortis sur une période allant de 18 mois à 5 ans.

Les amortissements sont constatés à partir de la date de mise en service du bien. Les terrains ne sont pas amortis.

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Véhicules	Installations et Matériels	Articles en location-entretien	Total
Valeur brute	794,1	143,7	1 473,6	1 701,0	4 112,5
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(285,9)	(100,8)	(881,3)	(1 031,9)	(2 299,8)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2017	508,3	42,9	592,4	669,2	1 812,8
Investissements	47,2	17,2	133,0	447,3	644,8
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	11,2	1,9	13,0	8,1	34,2
Mises hors service et cessions	(3,3)	(0,4)	(6,7)	(4,9)	(15,3)
Amortissements de l'exercice	(24,5)	(12,3)	(93,9)	(414,8)	(545,6)
Différences de conversion	(4,8)	0,1	(10,1)	(6,2)	(21,0)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Autres mouvements	(1,2)	0,6	(2,7)	0,4	(3,0)
Valeur brute	772,9	158,7	1 492,9	1 830,3	4 254,8
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(240,0)	(108,9)	(867,8)	(1 131,1)	(2 347,8)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	532,9	49,9	625,1	699,2	1 907,0
Ajustement lié à la 1 ^{re} application d'IFRS 16	(15,6)	(3,7)	(7,6)		(26,9)
Investissements	59,5	12,7	114,0	471,5	657,8
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	14,1	1,1	9,4	6,0	30,7
Mises hors service et cessions	(4,2)	(14,1)	(1,8)	(4,7)	(24,8)
Amortissements de l'exercice	(26,8)	(12,5)	(96,3)	(425,8)	(561,5)
Différences de conversion	5,0	0,1	4,9	4,0	14,0
Pertes de valeur	(0,0)	-	0,1	-	0,1
Autres mouvements	20,6	0,7	(23,1)	(0,9)	(2,7)
Valeur brute	849,7	143,4	1 569,9	1 954,0	4 517,1
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(264,3)	(109,3)	(945,2)	(1 204,7)	(2 523,5)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2019	585,4	34,2	624,7	749,3	1 993,6

Les « autres mouvements » incluent les reclassements en actifs détenus en vue de la vente relatifs à la cession de l'activité « Solutions cliniques » et des transferts de poste à poste au moment de la mise en service de nouvelles usines.

6.4 Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et passifs locatifs

Le Groupe a appliqué pour la première fois IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 en appliquant la méthode dite rétrospective modifiée tel que décrit à la note 1.2 « Référentiel appliqué » : ainsi l'information comparative n'a pas été retraitée rétrospectivement.

Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation

Le Groupe comptabilise les actifs liés au droit d'utilisation à la date de commencement du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'ensemble sous-jacent est disponible). Les actifs liés au droit d'utilisation sont évalués au coût, déduction faite de l'amortissement et des pertes de valeur cumulés, et ajusté en fonction de la réévaluation des passifs liés aux contrats de location. Le coût des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation comprend le montant des passifs liés aux contrats de location, des coûts directs initiaux engagés et des paiements de location versés avant la date de prise d'effet, déduction faite des incitations à la location reçues. À moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain d'obtenir la propriété de l'actif loué à la fin de la durée du contrat de location, les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte de sa durée d'utilité estimée et de la durée du contrat de location. Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont sujets à dépréciation.

Passifs locatifs

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise les passifs locatifs évalués à la valeur actuelle des paiements locatifs à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements de location comprennent les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance) moins les incitations à louer à recevoir, les paiements variables de la location qui dépendent d'un indice ou d'un taux, ainsi que les montants qui devraient être payés au titre des garanties de valeur résiduelle. Les paiements au titre de la location comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat dont le Groupe est raisonnablement certain qu'elle sera exercée, ainsi que le paiement de pénalités pour résiliation d'un contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte de l'exercice de l'option de résiliation par le Groupe. Les paiements

de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle survient l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.

Pour calculer la valeur actuelle des paiements de location, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal du Groupe ajusté d'un spread par pays, à la date de début de la location, si le taux d'intérêt implicite du contrat n'est pas facilement déterminable. Le taux dépend également de la durée du contrat. Après la date de commencement, le passif locatif est augmenté des intérêts courus et réduit avec les paiements de location effectués. En outre, la valeur comptable du passif locatif est réévaluée en cas de modification de la durée du contrat de location, de modification des paiements de location fixes en substance ou de modification de l'évaluation permettant d'acheter l'actif sous-jacent.

Mesures de simplification retenues

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation des contrats de location à court terme (c'est-à-dire que les contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois à compter de la date de début et qui ne contiennent pas d'option d'achat). Il applique également l'exemption de comptabilisation aux locations d'actifs de faible valeur (c'est-à-dire dont la valeur à neuf est inférieure à 4 000 €). Les paiements de location sur les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée de la location.

Le Groupe a aussi choisi d'utiliser la mesure de simplification prévue par la norme de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives (principalement pour les véhicules loués) et de comptabiliser en lieu et place ces composantes comme une seule composante de nature locative.

(en millions d'euros)	Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation				Total	Passifs locatifs
	Terrains et constructions	Véhicules	Installations et Matériels			
Au 1^{er} janvier 2019	326,2	57,5	13,5		397,3	392,2
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	3,3	0,0	2,6		6,0	5,0
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	(6,7)	(0,1)	(0,1)		(6,8)	(6,8)
Nouveaux droits d'utilisation	22,7	47,5	4,1		74,2	74,2
Réévaluation des droits d'utilisation	12,8	(0,0)	(0,0)		12,7	12,7
Amortissement/ Dépréciation	(39,1)	(26,4)	(4,0)		(69,5)	-
Paiements du principal					-	(73,3)
Écarts de conversion	3,0	0,8	0,1		3,8	3,1
Autres mouvements	(4,0)	(0,5)	(1,8)		(6,3)	(1,1)
Au 31 décembre 2019	318,2	78,8	14,3		411,4	406,1

Le Groupe a reconnu au 31 décembre 2019 des charges de location se rapportant aux contrats de location :

› à court terme pour 16,0 millions d'euros,

› dont l'actif sous-jacent est de faible valeur pour 2,3 millions d'euros,

› aux paiements de loyers variables pour 1,0 million d'euros.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs locatifs sont les suivantes (montants non actualisés) :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie 2020	Flux de trésorerie 2021	Flux de trésorerie 2022-2023-2024	Flux de trésorerie 2025 et au-delà	Estimation des flux futurs au 31/12/2019
Passifs locatifs	406,1	79,5	69,5	158,9	187,3	495,3

6.5 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Méthodologie retenue pour la mise en œuvre de la méthode des justes valeurs

Des tests de perte de valeur sont systématiquement effectués au 31 décembre ou en cas d'indice de perte de valeur, pour l'ensemble des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée. Les pertes de valeur éventuellement constatées sur les écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession. Ces calculs sont complétés par une valorisation par les multiples d'indicateurs économiques (EBITDA principalement).

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Pour l'évaluation de la perte de valeur, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des flux de trésorerie

identifiables séparément (unité génératrice de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie).

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, elles font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Les pertes de valeurs sont comptabilisées le cas échéant au niveau de chacune des UGTs.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

1. Détermination des flux de trésorerie futurs

Le test de dépréciation de ces écarts d'acquisition est réalisé en déterminant pour chaque UGT une valeur d'utilité selon la méthode suivante de calcul des valeurs recouvrables :

- estimation des flux de trésorerie futurs attendus basés sur les « business plans », établis par la direction de chaque UGT, validés par le directoire et approuvés par le conseil de surveillance. Les projections des flux de trésorerie futurs sont réalisées avec des hypothèses prudentes de croissance ;
- les flux de trésorerie sont calculés selon la méthode des flux de trésorerie actualisés = EBITDA (résultat opérationnel avant amortissements) – loyers +/- variation de BFR – impôt normatif – investissements ;
- la valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini ;
- l'actualisation des flux de trésorerie se fait sur la base du coût moyen pondéré du capital (« Weighted Average Capital Cost » : WACC), déterminé en fonction des paramètres financiers de rendement et de risque de nature sectorielle sur le marché dans lequel évolue le Groupe.

2. Méthodologie de détermination du WACC

Les paramètres de calcul du WACC retenus par Elis ont été déterminés comme suit :

- « Taux sans risque » : moyenne sur une période d'observation comprise entre deux à cinq ans des cotations des taux sans risques de référence par pays ;

- « Spread » de crédit : moyenne sur une période d'observation comprise entre deux à cinq ans ;
- « Beta » endettés des sociétés comparables : « beta » observés à la date de calcul du WACC (dans la mesure où le « beta » est issu d'une régression linéaire sur les deux dernières années, il reflète une sensibilité moyen terme de la valeur des titres d'une société donnée par rapport à l'ensemble du marché) ;
- ratio moyen de la dette nette sur les fonds propres pour des sociétés comparables : ratio calculé sur la base des capitalisations boursières rapportées à la dette nette (hors passifs locatifs) observée trimestriellement sur deux années glissantes :
 - ce ratio moyen dette nette sur fonds propres obtenu pour chaque comparable, est utilisé pour désendetter le « beta » de la société,
 - ce « beta » désendetté est représentatif du secteur d'activité et sera le « beta » retenu pour le calcul du WACC (les valeurs extrêmes étant exclues de la moyenne),
 - le « gearing » retenu pour le calcul du WACC est issu du ratio moyen dette (hors passifs locatifs) sur fonds propres calculé sur la base des ratios trimestriels des sociétés comparables.

Le détail par UGT des WACC utilisés pour les principales unités génératrices de trésorerie dans le cadre des tests de perte de valeur est le suivant :

Pays	France	Allemagne	Brésil	Danemark	Espagne	Grande-Bretagne	Pays-Bas	Suède
Taux sans risque	0,7 %	0,3 %	8,0 %	0,4 %	1,4 %	1,4 %	0,5 %	0,6 %
Spread de crédit	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Coût de la dette (avant impôt)	1,7 %	1,3 %	9,0 %	1,5 %	2,5 %	2,4 %	1,5 %	1,6 %
Taux d'impôt	25,8 %	30,0 %	34,0 %	22,0 %	25,0 %	17,0 %	21,7 %	20,6 %
Coût de la dette (après impôt)	1,3 %	0,9 %	5,9 %	1,1 %	1,8 %	2,0 %	1,2 %	1,3 %
Primes de risque	6,3 %	6,3 %	6,3 %	6,3 %	6,3 %	6,3 %	6,3 %	6,3 %
Beta endetté	0,99	0,98	0,97	0,99	0,99	1,00	0,99	0,99
Coût des capitaux propres	6,9 %	6,5 %	14,1 %	6,7 %	7,6 %	7,6 %	6,7 %	6,8 %
Gearing	13,1 %	13,1 %	13,1 %	13,1 %	13,1 %	13,1 %	13,1 %	13,1 %
WACC 2019	6,1 %	5,8 %	13,0 %	6,0 %	6,9 %	6,9 %	6,0 %	6,1 %
WACC 2018	6,2 %	5,8 %	13,0 %	6,0 %	7,1 %	7,0 %	6,0 %	6,2 %
TAUX D'ACTUALISATION AVANT IMPÔT 2019 (APPROXIMATION)	8,3 %	8,2 %	19,8 %	7,6 %	9,2 %	8,3 %	7,6 %	7,7 %
Taux d'actualisation avant impôt 2018 (approximation)	8,4 %	8,3 %	19,7 %	7,7 %	9,4 %	8,4 %	8,0 %	7,9 %

3. Multiples retenus

Par ailleurs, une juste valeur est déterminée à partir d'un multiple d'EBITDA (ou d'EBIT) du secteur.

Les multiples retenus pour la juste valeur au 31 décembre 2019 sont de 6,9 x l'EBITDA après loyers ou 16,5 x l'EBIT budgétés pour l'exercice 2020.

Sensibilité des tests pour les écarts d'acquisition

Les sensibilités les plus significatives aux tests de perte de valeur se détaillent comme suit (différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'UGT) :

Hypothèses fondamentales des tests de perte de valeur

Les business plans des UGT ont été établis sur la base de la meilleure estimation de la direction. Les projections de flux futurs se veulent raisonnables et tiennent compte, le cas échéant, du caractère résilient de l'activité de l'UGT.

France (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini		
		1,5 %	2,0 %	2,5 %
WACC	5,6 %	1 300	1 698	2 224
	6,1 %	940	1 248	1 640
	6,6 %	651	894	1 197

Allemagne (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini		
		1,5 %	2,0 %	2,5 %
WACC	5,3 %	348	458	609
	5,8 %	255	339	448
	6,3 %	182	247	330

Brésil (en millions d'euros)		EBIT - Budget 2020		
		- 10,0 %	-	10,0 %
Multiple	16x	39	97	155
	16,5x	55	115	175
	17x	71	133	195

Danemark (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini		
		1,5 %	2,0 %	2,5 %
WACC	5,5 %	108	203	331
	6,0 %	27	100	194
	6,5 %	(37)	20	92

Espagne (en millions d'euros)	Taux de croissance à l'infini			
		1,5 %	2,0 %	2,5 %
WACC	6,4 %	95	134	184
	6,9 %	58	90	129
	7,4 %	28	54	86

Grande-Bretagne (en millions d'euros)	Taux de croissance à l'infini			
		1,5 %	2,0 %	2,5 %
WACC	6,4 %	42	83	135
	6,9 %	3	37	78
	7,4 %	(28)	(1)	32

Pays-Bas (en millions d'euros)	Taux de croissance à l'infini			
		1,5 %	2,0 %	2,5 %
WACC	5,4 %	216	310	435
	5,9 %	136	208	300
	6,4 %	72	129	200

Suède (en millions d'euros)	Taux de croissance à l'infini			
		1,5 %	2,0 %	2,5 %
WACC	5,6 %	57	163	305
	6,1 %	(35)	47	153
	6,6 %	(109)	(44)	38

L'analyse de sensibilité présentée indiquant que la valeur recouvrable de ces UGTs reste supérieure à la valeur comptable, aucune perte de valeur n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2019. Il en est de même pour les autres UGTs du Groupe.

Sensibilité des tests pour les marques non amorties

Les hypothèses retenues dans le cadre des tests de perte de valeur réalisés selon la méthode des flux de redevances sont les suivantes :

	Elis	Le Jacquard Français	Kennedy
Taux d'actualisation	7,1 %	7,1 %	7,9 %
Taux de croissance à l'infini	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Taux de redevances	1,0 %	4,0 %	2,0 %

La sensibilité de l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable de la marque Elis s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Taux de croissance à l'infini		
	1,5 %	2,0 %	2,5 %
Taux d'actualisation			
6,6%	317	366	427
7,1 %	271	311	360
7,6 %	233	266	305

NOTE 7 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

7.1 Provisions

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation du management, au regard du risque et de sa probabilité de réalisation, compte tenu des éléments à sa disposition à la date d'arrêté des comptes consolidés.

Les engagements correspondant à des plans de restructuration sont comptabilisés lorsqu'une obligation existe, que leur réalisation est considérée comme hautement probable et que les coûts correspondant ont fait l'objet de prévisions détaillées.

Les obligations résultant de contrats déficitaires sont aussi comptabilisées sous forme de provision.

(en millions d'euros)	Mise en conformité	Litiges	Autres	Total
Au 31 décembre 2018	70,3	19,0	27,3	116,7
Reclassement lié à la 1 ^{re} application d'IFRIC 23	-	-	(1,4)	(1,4)
Au 1^{er} janvier 2019	70,3	19,0	26,0	115,3
Augmentations/dotations de l'exercice	4,5	3,2	2,8	10,5
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,6	0,6
Réductions/reprises de provisions utilisées et non utilisées	(5,1)	(14,1)	(7,1)	(26,3)
Écarts de conversion	0,3	0,1	(0,2)	0,2
Autres	0,7	(0,4)	(0,4)	(0,0)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	70,8	7,8	21,7	100,2
Part à moins d'un an	0,1	3,5	13,4	17,0
Part à plus d'un an	70,7	4,2	8,3	83,3
France	17,2	2,4	0,4	19,9
Royaume-Uni & Irlande	12,6	-	(0,0)	12,6
Scandinavie & Europe de l'Est	27,5	-	1,9	29,4
Amérique latine	5,5	5,2	15,4	26,0
Autres secteurs	8,0	0,2	4,0	12,3

Provisions pour mise en conformité environnementale

Les provisions pour mise en conformité environnementale du Groupe sont évaluées sur la base de rapports d'experts et de l'expérience du Groupe. Elles représentent le montant des études et de travaux de remise en état dont le Groupe aura à supporter le coût pour respecter ses obligations environnementales en lien principalement avec les dégradations continues constatées. Elles concernent des sites ou des catégories de travaux dont la réalisation devrait être entreprise dans un délai prévisible.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges comprennent principalement des provisions destinées à couvrir des risques sociaux. Le principal mouvement de la période correspond à une reprise de provision non utilisée au Royaume-Uni, suite à la fin d'un litige social à hauteur de 10,4 millions d'euros.

Autres provisions

Les autres provisions intègrent par ailleurs des provisions pour litiges fiscaux (non relatifs à de l'impôt sur le résultat), pour restructuration, pour contrats déficitaires et des provisions pour divers contentieux liés aux activités opérationnelles du Groupe.

7.2 Passifs éventuels

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des litiges ou actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités, notamment :

Au Brésil

Procédure relative à des faits supposés de corruption

Suite à une action publique engagée contre plusieurs fournisseurs de services de blanchisserie industrielle dont Atmosfera et Prolav, et relative à des faits supposés de corruption de fonctionnaires pour la période comprise entre 2003 et 2011 dans le cadre de marchés dans l'État de Rio de Janeiro, Atmosfera a déposé un dossier de défense préliminaire en décembre 2014. Le Procureur a rejeté les arguments avancés par Atmosfera et a décidé la poursuite de l'action publique.

Au 31 décembre 2019, Atmosfera et Prolav restent dans l'attente d'informations supplémentaires et ne sont donc pas en mesure d'évaluer le passif éventuel encouru et l'actif compensatoire à recevoir dans le cadre des garanties de passif respectivement consenties. Les anciens propriétaires du groupe Atmosfera, auxquels la procédure a été notifiée à titre conservatoire le 26 novembre 2014 au titre de la convention de garantie en date du 20 décembre 2013 relative à l'acquisition du groupe Atmosfera, ont contesté la demande d'indemnisation formulée par Atmosfera.

Dans le cadre de cette procédure, Atmosfera et Prolav pourraient encourir les sanctions suivantes : (i) remboursement au Trésor Public de tous les gains obtenus illégalement par Atmosfera au résultat des actes de corruption et/ou (ii) paiement d'une amende civile s'élevant à un montant maximum de trois fois le montant visé au (i). En outre, Atmosfera et Prolav pourraient éventuellement se voir interdire la conclusion de nouveaux contrats avec toute entité publique brésilienne ou le bénéfice d'avantages fiscaux au Brésil pendant une période de cinq ou dix ans.

Procédures pour conditions de travail dégradantes

Procédure ouverte par Atmosfera devant le tribunal des Prud'hommes contre le ministère brésilien du Travail et de l'Emploi.

Dans cette procédure consécutive à l'inspection réalisée en 2014 par la police fédérale brésilienne dans les locaux de la société Maiguá (un fournisseur d'Atmosfera), Atmosfera a déposé un recours visant à contester la décision du ministère du Travail qui avait résulté de l'inspection susvisée, laquelle décision prévoyait notamment l'inscription d'Atmosfera sur la « liste noire » des sociétés condamnées pour ce type de pratiques.

La décision sur le fond rendue en première instance par le tribunal du travail en mai 2017 a été favorable à Atmosfera et a annulé toutes les sanctions prises par le ministère du Travail à l'encontre d'Atmosfera, en ce compris l'inscription de cette dernière sur la « liste noire ». Cette décision de première instance a fait l'objet d'un appel de la part de l'administration, ce qui donne lieu à une nouvelle procédure, toujours en cours au 31 décembre 2019, sans qu'un calendrier précis ne soit connu dans cette affaire. Si à l'issue de la procédure d'appel, la décision du ministère du Travail était confirmée, Atmosfera serait inscrite sur la « liste noire » pour une durée de deux ans.

Dans ce cas et même si ceci n'a pas de caractère obligatoire, les ministères, agences fédérales et entités de droit public pourraient profiter d'une prochaine échéance pour résilier les contrats de services rendus par Atmosfera. En outre, certaines sociétés de droit privé pourraient avoir des règles internes qui leur imposent de ne pas travailler avec des fournisseurs inscrits sur la « liste noire », même si cela ne figure pas dans les contrats. La réglementation des États de São Paulo, Rio de Janeiro et Bahia prévoit la suppression du numéro fiscal étatique (Inscrição Estadual) de toute société qui viendrait à être inscrite sur la « liste noire », la réglementation des États de São Paulo et de Bahia prévoyant une telle suppression pendant une durée de 10 ans (aucune durée n'étant prévue par la réglementation de l'État de Rio de Janeiro). La suppression du numéro fiscal étatique de Atmosfera pourrait rendre nécessaire le recours à des prestataires extérieurs pour le transport lié à l'activité de location-entretien de Atmosfera. Dans le cas où Atmosfera serait inscrite sur la « liste noire », il ne peut être exclu que l'image d'Atmosfera et du reste du Groupe soit affectée par la publicité négative qui pourrait en être faite notamment dans la presse au Brésil. Toutefois, il ne peut être exclu qu'un plus grand nombre de clients brésiliens décide de résilier leur contrat avec Atmosfera, même si la société a désormais ouvert son atelier de confection interne et lancé une grande opération de communication destinée à ses clients.

Procédure administrative ouverte par CADE

En février 2016, Prolav a été condamné par l'autorité de concurrence brésilienne (CADE) pour des faits d'entente au paiement d'une amende d'un montant de 2,5 millions de réaux (environ 0,6 million d'euros). Tout retard de paiement de cette amende entraîne des intérêts moratoires au taux de référence de la Banque Centrale du Brésil (SELIC), ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires importants. Prolav n'a pas à ce jour payé l'amende précitée et a constitué une provision d'un montant de 3,0 millions de réaux (environ 0,7 million d'euros). Après avoir fait appel de la décision, lequel a été rejeté par CADE, Prolav n'a pas été en mesure de trouver un accord avec le Procureur de CADE sur une éventuelle diminution du montant de l'amende et étalement de son paiement. À la date de l'arrêté des comptes, Prolav attend la mise en œuvre de la phase d'exécution de la sanction.

Procédures relatives à NJ Lavanderia

Procédures ouvertes par le procureur de la République du District Fédéral

L'action civile publique introduite en 2014 par le procureur du District Fédéral contre NJ Lavanderia Industrial e Hospitalar Ltda (« NJ Lavanderia »), une filiale de Lavebras, et le Gouvernement du District Fédéral (GDF) porte sur la validité d'un contrat public conclu entre NJ Lavanderia et le GDF (contrat n° 184/2014) pour la fourniture par NJ Lavanderia de services de blanchisserie industrielle aux établissements de santé publics du District Fédéral (Brasília). Cette action civile publique vise à voir le contrat conclu entre ces deux parties annulé et à contraindre le GDF de mettre en œuvre un plan de sauvegarde concernant les services de blanchisserie devant être fournis à quatre hôpitaux publics régionaux situés dans

le District Fédéral. Une décision sur le fond a été rendue en août 2018 par laquelle le juge a annulé le contrat n° 184/2014 et a ordonné au GDF de, dans les 180 jours suivants la date de la décision, procéder à un nouvel appel d'offres pour la fourniture de services de blanchisserie au profit des quatre hôpitaux régionaux. NJ Lavanderia n'a pas été condamné à la restitution des montants reçus en vertu du contrat annulé (dont la totalité a déjà été exécutée) et le juge n'a retenu aucune preuve d'irrégularités de la part de NJ Lavanderia ou de ses représentants en lien avec la procédure d'appel d'offres du contrat n° 184/2014. Le demandeur (le Bureau du procureur du District Fédéral) n'a pas fait appel de la décision, étant précisé que le GDF a lui-même interjeté appel de la décision de procéder à un nouvel appel d'offres sous 180 jours. Une décision à la suite de l'appel interjeté par le GDF est attendue avant la fin d'année 2020. Dans tous les cas, NJ Lavanderia n'encourt plus de risques en lien avec cette action civile publique.

D'autres procédures sont également en cours à l'encontre de NJ Lavanderia dans le cadre d'une action civile publique ouverte en 2014 par le procureur du District Fédéral pour manquement supposé à la procédure d'appel d'offres public prévue par la loi brésilienne sur les marchés publics lors de la conclusion du contrat public décrit ci-avant. Dans ces procédures, les dernières conclusions écrites de première instance ont été soumises et une décision sur le fond est attendue dans les prochains mois.

La Société ne dispose pas à ce jour d'informations lui permettant d'évaluer le montant du passif encouru par NJ Lavanderia au résultat de ces procédures si l'issue devait en être défavorable, son impact sur les conditions financières, l'activité, la réputation ou les bénéfices du Groupe ou le montant de l'actif compensatoire à recevoir dans le cadre de la garantie de passif. Aucune provision n'a été constituée par Lavebras ou NJ Lavanderia en lien avec ces procédures.

Procédure devant la Cour des comptes du District Fédéral

NJ Lavanderia est également partie à la procédure administrative ouverte en mars 2014 par le parti politique Democratas à l'encontre du Secrétariat à la Santé du gouvernement du District Fédéral brésilien, alléguant que NJ Lavanderia a continué de fournir des prestations dans le cadre de deux contrats publics (dont le contrat visé par les procédures ouvertes par le procureur de la République du District Fédéral décrites ci-avant) conclus sous la forme d'accords d'urgence, au-delà de leurs termes respectifs. La Cour des Comptes du District Fédéral a rendu sa décision le 12 février 2019, reconnaissant des irrégularités dans l'exécution de ces prestations et indiquant que le Secrétariat à la Santé du District Fédéral devrait, selon le résultat des actions civiles publiques décrites ci-dessus, initier une procédure administrative spécifique destinée à vérifier lesdites irrégularités et, le cas échéant, les sanctionner.

En outre, NJ Lavanderia est partie à une autre procédure initiée en 2016 par le Bureau du procureur du District Fédéral attaché à la Cour des Comptes du District Fédéral à l'encontre du Secrétariat à la Santé du gouvernement du District Fédéral brésilien, alléguant que NJ Lavanderia a supposément offert ses services à des prix excessifs, aboutissant à un possible préjudice pour le Trésor Public. La Cour des comptes du District Fédéral a reconnu le 11 décembre 2018 que les prix des services rendus par NJ Lavanderia étaient excessifs et que le Secrétariat à la Santé du District Fédéral devrait initier une procédure administrative à l'encontre de NJ Lavanderia. À la connaissance de la Société, aucune procédure n'a été initiée à ce jour sur ce fondement. Toutefois, la Société s'attend à ce qu'une telle procédure soit initiée prochainement.

Les sanctions qui pourraient être encourues par NJ Lavanderia si les décisions en lien avec procédures ci-dessus devaient lui être défavorables pourraient inclure le remboursement des gains dérivés des contrats visés, des amendes et l'interdiction de participer à des appels d'offres publics et de conclure des contrats publics.

La Société ne dispose pas à ce jour d'informations lui permettant d'évaluer le montant du passif encouru par NJ Lavanderia au résultat de cette procédure si l'issue devait en être défavorable, son impact sur les conditions financières, l'activité, la réputation ou les bénéfices du Groupe ou le montant de l'actif compensatoire à recevoir dans le cadre des garanties de passif. Aucune provision n'a été constituée par Lavebras ou NJ Lavanderia en lien avec cette procédure.

Procédures relatives à Lavebras

Le Groupe a été informé de l'existence d'une enquête anticorruption initiée par la Police Fédérale Brésilienne, laquelle pourrait avoir identifié de potentiels manquements à deux dispositifs législatifs brésiliens, le « Brazilian Clean Companies Act » et l'« Administrative Improbability Act », susceptibles d'impliquer Lavatec Lavanderia Técnica Ltda. (« Lavatec »), une ancienne filiale fusionnée dans Lavebras en 2014.

Au 31 décembre 2019, Lavebras n'a reçu aucune notification officielle relative à ces potentiels manquements, à l'exception d'une procédure distincte conduite par l'administration fiscale à l'encontre d'une organisation sociale, l'ICN.

Dans le cadre de la procédure fiscale visant ICN, l'administration fiscale brésilienne soutient que Lavebras – ainsi que d'autres sociétés – doit être tenue solidairement responsable des obligations d'ICN compte tenu de (i) la nature illégale des paiements effectués par ICN au titre des contrats conclus avec cette dernière et en vertu desquels Lavebras et ICN entretenaient une relation commerciale, et (ii) l'absence de coopération dont ICN a fait preuve au cours de l'inspection menée par l'administration fiscale brésilienne. Le montant du litige s'élevait à environ 337 millions de réaux à fin juin 2019, soit environ 75 millions d'euros (en ce compris toutes pénalités mais à l'exclusion de l'effet futur potentiel de l'inflation). Lavebras a soumis ses arguments en défense et reste dans l'attente d'une décision administrative de première instance a été rendue en septembre 2019 en vertu de laquelle le point de vue de l'administration fiscale brésilienne a été confirmé. Lavebras a interjeté appel de cette décision (par le biais d'un appel ordinaire), a soumis ses arguments en défense et reste dans l'attente d'une nouvelle décision. Lavebras estime que cette décision de première instance n'est pas de nature à remettre en cause son appréciation du dossier. Lavebras pense toujours disposer d'arguments solides pour contester le point de vue de l'administration fiscale brésilienne. Le Groupe considère dès lors que le risque pour Lavebras d'être tenue solidairement responsable avec ICN pour le paiement de l'amende fiscale est limité. Aucune provision n'a été constituée par Atmosfera ou Lavebras en lien avec cette procédure.

Dans l'hypothèse où Lavebras ferait l'objet d'une notification et, à la suite de l'enquête de la Police Fédérale Brésilienne, serait tenue responsable au titre des infractions, Lavebras pourrait être exposée à différentes sanctions, dont (i) l'interdiction de bénéficier de mesures incitatives ou de recevoir des subventions, aides, donations ou prêts de la part d'entités et d'institutions financières publiques pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans, (ii) une amende d'un montant maximum égal à trois fois les montants injustement perçus, (iii) l'interdiction de conclure des contrats avec des entités publiques pour une durée pouvant aller jusqu'à dix ans, et (iv) l'obligation de dédommager intégralement l'administration publique de tout préjudice effectivement subi par cette dernière. En outre, Lavebras pourrait faire l'objet d'une amende administrative d'un montant compris entre 0,1 % et 20 % du chiffre d'affaires brut hors taxe réalisé au cours de l'exercice précédant le dépôt de la procédure administrative. En conséquence de la fusion de Lavatec dans Lavebras intervenue en 2014, les autorités brésiliennes pourraient soutenir que le montant de l'amende administrative devrait être calculé sur la base du chiffre d'affaires brut de Lavebras en lieu et place de celui de Lavatec, ce que Lavebras contestera en considérant que la responsabilité totale de Lavebras (en ce compris le montant de l'amende et toute réparation due au titre du préjudice susceptible d'être subi) devrait être limitée au montant des actifs Lavatec transférés à Lavebras dans le cadre de la fusion.

En l'absence de notification, aucune provision n'a été constituée par Atmosfera ou Lavebras en lien avec cette procédure.

Procédure relative à la conclusion de contrats publics dans l'état de São Paulo

Le Groupe a été informé de différentes enquêtes et procédures initiées par cinq autorités de l'état de São Paulo en lien avec la conclusion de plusieurs contrats publics entre différents hôpitaux et sociétés intervenant dans le même secteur d'activité que le Groupe (en ce compris Atmosfera, Lavebras et d'autres sociétés brésiliennes du Groupe).

Ces enquêtes et procédures résultent d'un audit réalisé par le Contrôleur Général de l'état de São Paulo (CGA) auprès de différents hôpitaux de l'état, au cours duquel la CGA a relevé un nombre élevé de contrats conclus en urgence (en exception d'une procédure d'appel d'offres telle que normalement prévue par le

droit brésilien) et a décidé de (i) initier une enquête à l'encontre de plusieurs hôpitaux et sociétés concernés afin de vérifier si des irrégularités ont accompagné la conclusion en urgence de ces contrats et (ii) transmettre les conclusions de son audit à différentes autorités brésiliennes afin que ces dernières puissent, à leur discrétion, initier une enquête.

En conséquence, le Groupe (comme certains de ses concurrents) fait face aux cinq enquêtes ou procédures décrites ci-après. D'autres enquêtes ou procédures initiées par d'autres autorités brésiliennes pourraient résulter de la transmission à ces dernières du rapport d'audit susvisé.

- La CGA a initié une procédure administrative sur la base du *Brazilian Clean Company Act* (loi n° 12.846/2013) dans le cadre de laquelle le Groupe a présenté, au cours du mois de novembre 2019, ses arguments en défense de même qu'une description du programme de conformité qu'il a mis en place au Brésil (étant précisé que la CGA doit attendre que les autres parties à la procédure présentent leurs arguments en défense pour pouvoir poursuivre cette même procédure). Au cours des prochains mois, la CGA devrait décider de clore sa procédure, de prendre des sanctions à l'encontre de l'une ou plusieurs des parties ou d'étendre le calendrier de ladite procédure afin de poursuivre ses investigations.
- Le bureau du Procureur de l'état de São Paulo a lancé une enquête civile sur la base de l'*Administrative Improbability Act* (loi n°8429/1992) à l'issue de laquelle il pourrait décider d'initier une action civile publique à l'encontre de filiales de la Société. Le Groupe a soumis ses arguments en défense et attend au cours des prochains mois une décision (d'initier ou non une action civile publique) de la part du bureau du Procureur.
- Le bureau du Procureur de la ville de Paulínia (état de São Paulo) a lancé une enquête civile sur la base de l'*Administrative Improbability Act* à l'issue de laquelle il pourrait décider d'initier une action civile publique à l'encontre de Lavebras. Le Groupe a soumis ses arguments en défense et attend que le bureau du Procureur décide ou non d'ouvrir une action civile publique.
- Le bureau du Procureur de la ville de Santos (état de São Paulo) entend initier une enquête civile sur la base de l'*Administrative Improbability Act* à l'encontre de Atmosfera et Lavebras en lien avec l'Hôpital Guilherme Álvaro. Les deux sociétés ont soumis leurs arguments pour contester l'ouverture d'une telle enquête. Sur la base de ces arguments, le bureau du Procureur décidera ou non d'ouvrir une enquête civile à l'encontre de Atmosfera et/ou Lavebras et, ultérieurement, d'initier une action civile publique. S'agissant de Lavebras, dès lors que cette enquête est relative à des faits antérieurs à l'acquisition de Lavebras par Atmosfera, elle a été notifiée aux vendeurs de Lavebras.
- Le Groupe a été informé de ce qu'en lien avec la procédure administrative de la CGA, la police de l'état de São Paulo a initié une enquête pénale à l'encontre des mandataires sociaux des filiales brésiliennes du Groupe. Le Groupe a présenté les mêmes arguments que ceux présentés à la CGA ; la Police poursuit son investigation.

Dans le cas où une sanction serait prise à l'encontre du Groupe, il pourrait être fait application de ce qui suit.

- En vertu du *Brazilian Clean Company Act*, (i) une amende d'un montant compris entre 0,1 et 20 % du chiffre d'affaires des sociétés objet de la sanction (le montant de l'amende pouvant être réduit par application d'un rabais pouvant atteindre 4 % du chiffre d'affaires selon la qualité du programme de conformité mis en place pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles et la corruption) et/ou (ii) la publication de la décision.
- En lien avec l'*Administrative Improbability Act*, (i) une amende, (ii) une interdiction de participer à des appels d'offres publics et de conclure des contrats publics pour une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans et (iii) l'interdiction de bénéficier de subventions et d'avantages fiscaux.

Ces différentes enquêtes et procédures sont encore à un stade peu avancé, de telle sorte qu'aucune provision n'a été reconnue dans les comptes consolidés clos le 31 décembre 2019. La Société considère qu'elle dispose de bons arguments en lien avec ces différentes enquêtes et procédures, lesquelles concernent également d'autres acteurs du secteur.

Procédure dans l'état du Minas Gerais

Atmosfera fait face à un litige avec l'un de ses anciens clients dans l'état du Minas Gerais, Imprensa Oficial (avec lequel il n'entretient plus de relation commerciale depuis le mois de septembre 2015). Du fait d'une surfacturation à hauteur d'un montant de 25 milliers de réaux (approximativement 5 milliers d'euros) sur la durée totale du contrat (5 années), Imprensa Oficial a publié le 14 juin 2019 sa décision d'appliquer à l'encontre d'Atmosfera différentes sanctions consistant en (i) le remboursement des montants trop perçus, (ii) une amende de 12 milliers de réaux (environ 3 milliers d'euros) et (iii) une interdiction de participer aux appels d'offres publics de l'état du Minas Gerais pour une durée de 12 mois avec effet rétroactif au 23 avril 2019.

En parallèle, même si les montants ci-dessus ont été immédiatement acquittés par Atmosfera, Atmosfera a engagé un appel administratif de la décision d'interdiction de participer aux appels d'offres publics dont Atmosfera considère qu'elle ne respecte pas le principe constitutionnel de proportionnalité des sanctions prises par les entités publiques.

Cet appel administratif a été perdu par Atmosfera en juin 2019 de sorte que cette dernière a immédiatement contesté cette décision devant les tribunaux de Belo Horizonte afin d'en obtenir l'annulation sur le fondement du non-respect du principe de proportionnalité susvisé. Parallèlement, Atmosfera a obtenu en urgence la suspension de l'interdiction de participer aux marchés publics en l'attente d'une décision sur le fond. Le 6 décembre 2019, le juge en charge de l'affaire a finalement et étonnamment rejeté l'action en annulation initiée par Atmosfera.

Atmosfera a immédiatement (i) fait appel de la décision judiciaire de première instance devant la Cour d'appel du Minas Gerais, appel dans le cadre duquel une décision devrait être rendue au cours du second semestre 2020, et (ii) entamé une action en urgence pour obtenir la suspension de l'interdiction de participer à des appels d'offres publics en l'attente d'une décision sur le fond.

Début janvier 2020, Atmosfera a été informée de ce que la procédure d'urgence qu'elle avait initiée avait été rejetée et, en conséquence, l'interdiction de participer à des appels d'offres publics était en vigueur pour une durée de 9 mois et 13 jours à compter du 18 décembre 2019, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2020.

Bien qu'elle considère que cette sanction est disproportionnée et, dès lors, qu'elle dispose de bonnes chances d'obtenir une décision favorable de la part de la Cour supérieure de justice fédérale, Atmosfera estime qu'il est peu probable que la Cour d'appel du Minas Gerais rende sa décision avant la fin de la période d'interdiction, laquelle courra sans doute pour l'intégralité de sa durée.

L'interdiction de participer à des appels d'offres publics n'a pas d'effet sur les contrats publics existants (à l'exception toutefois des (i) renouvellements des contrats en cours, que les clients publics peuvent au cas par cas voir comme inappropriés et (ii) contrats en vertu desquels la survenance d'une interdiction de ce type peut constituer une cause valable de résiliation).

En l'état actuel, cette interdiction s'applique uniquement à Atmosfera (à l'exclusion de ses filiales, en particulier de Lavebras) pour ce qui est des établissements publics dépendant de l'état du Minas Gerais. Le Groupe ne peut toutefois pas exclure que cette interdiction puisse être étendue aux autres états brésiliens (au niveau fédéral, étatique ou municipal) ou aux niveaux fédéral ou municipal dans l'état du Minas Gerais. Une telle extension ne pourrait toutefois intervenir qu'au cas par cas, en application d'une demande spécifique initiée par une partie intéressée.

Sur la base de ce qui précède et compte tenu du champ d'application de l'interdiction de participer à des appels d'offres publics, le Groupe estime que celle-ci devrait avoir des effets limités sur la performance financière du Groupe au Brésil.

Procédure liée à l'usine Lavebras de Teresina

Le Groupe a été informé d'une action civile publique initiée au mois d'octobre 2019 par le bureau du Procureur de Teresina devant les tribunaux de l'état du Piauí en lien avec l'usine de Lavebras à Teresina. En vertu de cette action civile publique, le bureau du Procureur demande au juge en charge de l'affaire de prendre différentes sanctions à l'encontre de Lavebras, à savoir le paiement d'une amende reflétant les dommages subis (sans précision sur le montant de cette amende) et l'interdiction de participer à des appels d'offres publics et de conclure des contrats publics. La durée et l'étendue (entités publiques concernées) d'une telle interdiction devrait être déterminée par le juge, étant précisé que (i) celle-ci peut aller jusqu'à 5 ans et (ii) le bureau du Procureur n'a émis aucune recommandation en ce sens.

Cette action publique est consécutive aux problèmes rencontrés par Lavebras au cours de ses discussions avec le Secrétariat à l'Environnement (SEMAM) dans le cadre du renouvellement des permis et licences d'exploitation de l'usine de Teresina. En effet, bien que cette usine ait été exploitée depuis 2005 avec tous les permis et licences requis, Lavebras a éprouvé un certain nombre de difficultés en 2019 à l'occasion du renouvellement de ces permis et licences et a dû engager une action en justice pour finalement obtenir une autorisation judiciaire d'exploiter son usine.

Dans l'action civile publique qu'il a initiée, le bureau du Procureur accuse Lavebras d'avoir causé des pollutions de l'eau du fait de rejets illégaux d'eaux usées, et entend obtenir réparation des dommages ainsi prétendument causés.

Le principal moyen de défense utilisé par Lavebras repose sur le fait que l'usine de Teresina a toujours été exploitée en conformité avec les permis et autorisations détenus, y compris en ce qui concerne le traitement et le rejet des eaux usées.

Le Groupe estime disposer de bons arguments pour se défendre dans cette affaire. Aucune provision n'a été comptabilisée en lien avec cette procédure dans les comptes consolidés clos le 31 décembre 2019.

En outre, le Groupe a été informé qu'une action pénale a été initiée à l'encontre des mandataires sociaux de Lavebras en lien avec cette procédure.

En France

Enquête de la DIRECCTE

Le Groupe a connaissance d'une enquête en cours des autorités de concurrence françaises, notamment à la suite d'une plainte relative à certaines pratiques tarifaires du Groupe déposée par un gîte, client du Groupe, auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) des Pays de Loire en 2014. Le Groupe ne peut exclure que cette enquête soit étendue à d'autres pratiques que les seules pratiques tarifaires.

Aucune provision n'est reconnue compte tenu de la difficulté d'évaluer à ce stade si ce risque se concrétisera et ses éventuelles conséquences, notamment financières, pour le Groupe.

Contrôles fiscaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux dans différents pays. Lorsque le Groupe considère, avec ses conseils, disposer de suffisamment d'arguments, aucune provision n'est enregistrée.

NOTE 8 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

8.1 Gestion des risques financiers

Risque de crédit et de contrepartie

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie sont principalement :

- › les créances clients : leur montant ainsi que leur ancienneté font l'objet d'un suivi détaillé, partie intégrante du système de reporting mensuel :
 - en France, le Groupe assure son risque client auprès d'une compagnie d'assurance reconnue. Les encours clients sont gérés de façon décentralisée par les centres opérationnels et

par la direction des grands comptes, qui assurent le premier niveau de recouvrement des créances. Un second niveau de recouvrement et de gestion des dossiers contentieux est assuré au sein des directions financières et juridiques en fonction de la typologie des créances,

- dans les autres pays du Groupe, le Groupe peut avoir recours à une compagnie d'assurances afin d'assurer son risque client, notamment au Royaume-Uni. La gestion du recouvrement et des dossiers contentieux peut être effectuée par les centres opérationnels et/ou par les directions financières centrales des pays.

Au 31 décembre 2019, l'exposition au risque de crédit sur les créances clients par secteur opérationnel est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
France	223,2	222,5
Royaume-Uni & Irlande	61,4	68,8
Europe centrale	106,0	98,4
Scandinavie & Europe de l'Est	85,5	79,1
Europe du Sud	77,6	75,0
Amérique latine	59,1	57,3
Autres secteurs opérationnels	3,6	3,1
CLIENTS & ACTIFS SUR CONTRATS	616,3	604,2

En raison du nombre important de clients du Groupe, il n'existe pas de concentration significative du risque de crédit (poids significatif d'une ou plusieurs contreparties dans l'encours client). L'exposition

maximale au risque de crédit se limite à la valeur des encours clients au bilan consolidé.

L'exposition au risque de crédit relatif aux créances clients et actifs sur contrat, présentée sous la forme de matrice de dépréciation, se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019			
	Valeur brute	Dépréciation	Taux de pertes de crédit attendu	Valeur nette
Non échus ou échus depuis moins de 1 mois	516,3	(0,8)	- 0,2 %	515,5
Échus entre 1 à 4 mois	86,3	(0,7)	- 0,8 %	85,6
Échus entre 5 à 12 mois	17,3	(7,3)	- 42,3 %	10,0
Échus depuis plus d'un an	52,6	(47,5)	- 90,2 %	5,1
CLIENTS ET ACTIFS SUR CONTRAT	672,5	(56,3)		616,3

(en millions d'euros)	31/12/2018			
	Valeur brute	Dépréciation	Taux de pertes de crédit attendu	Valeur nette
Non échus ou échus depuis moins de 1 mois	469,1	(1,3)	- 0,3 %	467,8
Échus entre 1 à 4 mois	116,0	(1,8)	- 1,6 %	114,1
Échus entre 5 à 12 mois	24,3	(9,4)	- 38,8 %	14,9
Échus depuis plus d'un an	51,7	(44,3)	- 85,7 %	7,4
CLIENTS ET ACTIFS SUR CONTRAT	661,1	(56,9)		604,2

- › les actifs de trésorerie : dans un contexte de taux historiquement bas et significativement négatifs, le Groupe a pour politique de minimiser sa trésorerie afin de réduire sa dette et d'optimiser sa charge financière. Pour placer sa trésorerie résiduelle, le Groupe a recours à des OPCVM monétaires court terme ou a pour politique de laisser en dépôt sur les comptes bancaires auprès des contreparties bancaires qui financent le Groupe, dans le respect des règles de diversification et de qualité de contrepartie inscrites dans la Politique de Gestion de la Trésorerie et des Placements du Groupe.
- › instruments dérivés : dans le cadre de ses Politiques de Gestion des Risques de Taux et de Change, le Groupe est amené à conclure des contrats de couverture avec des établissements

financiers de premier plan et banques de financement du Groupe.

Le risque de contrepartie bancaire est géré par la direction du financement et de la trésorerie dans le cadre des Politiques de Gestion de la Trésorerie et des Placements d'une part, et des Politiques de Gestion des Risques de Taux et de Change d'autre part. Il est lié aux encours de dépôts, aux valeurs de marché des instruments dérivés et aux lignes de crédit contractées avec chaque banque. Selon sa politique financière, dans la plus grande majorité des cas, le Groupe ne prend un engagement sur des instruments financiers qu'avec des contreparties bénéficiant d'une notation minimum long terme « A- » chez Standard & Poor's ou « A3 » chez Moody's. La liste des contreparties bancaires liées aux

placements et celle des instruments financiers font l'objet d'une revue régulière et d'une approbation par la direction financière du Groupe.

Selon le Groupe, ses placements et instruments dérivés ne l'exposent pas à un risque de contrepartie significatif.

Risque de liquidité

Le Groupe doit disposer à tout moment des ressources financières non seulement pour financer son activité courante mais aussi pour maintenir sa capacité d'investissement. Les sources de financement du Groupe reposent sur plusieurs piliers : sa trésorerie disponible et les flux de trésorerie issue des activités opérationnelles d'une part, les financements sur les marchés de capitaux court et moyen terme d'autre part, et enfin les financements bancaires.

Le recours à ces différentes sources de financement s'inscrit dans le cadre d'une politique de financement globale mise en œuvre par la direction financière. Cette politique de financement est revue régulièrement pour soutenir au mieux le développement du Groupe et prendre en compte l'évolution des conditions sur les marchés financiers, tout en respectant un profil de crédit compatible avec une notation financière long terme minimum de catégorie « BB / Ba2 » des agences de notation Standard & Poor's et Moody's. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de financement, l'objectif du Groupe est également de maintenir le niveau du levier financier (endettement net/EBITDA) autour de trois fois l'EBITDA.

Politique de financement

La politique de financement mise en œuvre par le Groupe repose sur les principes suivants :

- › gestion active de la dette, qui peut amener le Groupe à se financer par anticipation sur les marchés de capitaux et bancaires, afin (i) d'allonger la maturité moyenne de la dette, (ii) de répartir les échéances de remboursement dans le temps, et (iii) d'optimiser les coûts de financements ; cette gestion active a conduit le Groupe à procéder à deux opérations de refinancement majeures au cours de l'année 2019 : au 31 décembre 2019, la maturité moyenne pondérée des emprunts et dettes financières brutes était ainsi de 4,75 ans contre 3,6 ans au 31 décembre 2018, avec un ratio de dette à long terme (emprunts et dettes financières brutes supérieurs à un an/emprunts et dettes financières brutes totaux) de 89 % ;
- › recours à des emprunts bancaires et obligataires afin de diversifier ses sources de liquidités et créanciers : dans le but de bénéficier d'économies d'échelle et de faciliter l'accès aux financements sur les marchés de capitaux (obligations et papier commercial), le Groupe centralise une large majorité de ses opérations de financement sur la société Elis ;
- › maintien permanent d'un volant significatif de lignes de crédit confirmées non tirées pour sécuriser sa liquidité et faire face à ses échéances de dettes à court terme, notamment sur son programme de billets de trésorerie en cas de fermeture des marchés de capitaux : au 31 décembre 2019, le Groupe disposait de facilités de crédit confirmées non utilisées pour un montant total de 930 millions d'euros ;
- › surveillance permanente du niveau de trésorerie disponible : au 31 décembre 2019, le Groupe disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles tels que présentés à la note 8.4 ;
- › mise en œuvre dans tous les principaux pays où il opère et où la réglementation locale le permet d'une centralisation quotidienne et physique des besoins et excédents de trésorerie par l'intermédiaire de M.A.J. et Elis SA, respectivement entités centralisatrices des périmètres historiques Elis et Berendsen ;
- › financement par augmentation de capital si besoin.

La mise en œuvre de cette politique de financement permet ainsi de réduire significativement le risque de liquidité, par ailleurs atténué grâce à la régularité de la capacité d'autofinancement générée par le Groupe.

Notations financières

La mise en œuvre de la politique de financement, et la maîtrise du risque de liquidité, nécessite un suivi régulier des notations financières du Groupe. Au 31 décembre 2019, la Société est notée par les agences de notation Standard & Poor's, Moody's et DBRS :

- › par un communiqué publié le 22 octobre 2019, l'agence Standard & Poor's a confirmé la notation attribuée à la Société depuis avril 2018 à « BB+ » (perspective stable) ; au cours de l'année 2019, Standard & Poor's a également procédé à la notation du programme EMTN dans le cadre de son renouvellement visé par l'AMF le 26 mars 2019, ainsi qu'à la notation des émissions obligataires réalisées sous ce programme en avril et octobre 2019 ; les notations attribuées au programme EMTN et aux émissions obligataires sont les mêmes que la notation de la Société (« BB+ ») ;
- › par un communiqué publié le 1^{er} avril 2019, faisant suite à la publication des résultats annuels 2018 du Groupe et dans le cadre du renouvellement de son programme EMTN, l'agence Moody's a relevé la perspective de notation de la Société de stable à positive tout en confirmant la notation actuelle « Ba2 » ; ce relèvement de perspective témoigne de la pertinence de la stratégie de développement déployée par le Groupe, de la solidité de son business model dans un contexte économique instable et du renforcement continu de ses fondamentaux financiers, notamment de sa structure financière ;
- › dans le cadre de la transaction USPP, le Groupe a été amené à engager un processus de notation par l'agence de notation DBRS, laquelle, dans un communiqué en date du 4 avril 2019, a attribué à la Société une notation émettrice (« Issuer rating ») « BBB low ». Cette notation est la première notation Investment Grade obtenue par la Société.

Enfin, dans un communiqué en date du 16 décembre 2019, l'agence de notation Fitch a confirmé retirer ses notations de la Société et de ses instruments financiers liés.

Endettement net et flux futurs

Le solde d'endettement net du Groupe est détaillé à la note 8.5 « Endettement financier net ».

Les contrats de prêt liés à ces dettes comportent des engagements juridiques et financiers habituels dans ce type de transactions et prévoient une exigibilité anticipée en cas de non-respect de ces engagements. Les engagements financiers prévoient notamment l'obligation pour le Groupe de satisfaire un covenant financier : dette nette telle que définie dans le contrat/EBITDA pro forma des acquisitions finalisées au cours des 12 derniers mois et après synergies et excluant l'impact IFRS 16. Au 31 décembre 2019, sur la base des présents comptes consolidés, le Groupe a satisfait ce ratio :

- › *Leverage Ratio* = 3,2x (doit être inférieur à 3,75).

Les échéances prévues de remboursement de la dette consolidée au 31 décembre 2019 et de versement des intérêts afférents à cette dette sont détaillées ci-après.

Les flux futurs contractuels sont présentés sur la base des encours au bilan à la clôture, sans présumer de toute décision de gestion ultérieure pouvant modifier de manière significative la structure de la dette financière du Groupe ou la politique de couverture. Les intérêts à verser correspondent au cumul des intérêts à verser jusqu'à l'échéance ou la date de remboursement prévue de la dette. Ils ont été estimés sur la base des taux *forward* calculés à partir de la courbe à la date de clôture.

(en millions d'euros)	Valeur comptable Coût amorti	Flux de trésorerie 2020		Flux de trésorerie 2021		Flux de trésorerie 2022-2023-2024		Flux de trésorerie 2025 et au-delà		Estimation des flux futurs au 31/12/2019	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
EMTN (<i>Euro Medium Term Notes</i>)	2 378,4	-	41,7	-	41,7	1 150,0	95,8	1 200,0	31,6	2 350,0	210,8
Obligations convertibles	364,6	-	-	-	-	400,0	-	-	-	400,0	-
USPP	337,3	-	9,1	-	14,6	-	29,7	335,6	39,1	335,6	92,5
<i>Revolving</i> /bilatérale court terme	0,9	-	0,9	-	-	-	-	-	-	-	0,9
<i>Schuldschein</i>	75,1	11,5	1,2	21,0	1,0	42,5	1,6	-	-	75,0	3,8
Billets de trésorerie	382,4	382,4	-	-	-	-	-	-	-	382,4	-
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	(24,3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte courant bloqué de participation	21,2	5,1	0,8	5,4	0,6	9,0	0,4	-	-	19,5	1,7
Divers	7,2	2,1	0,2	1,7	0,2	2,5	0,4	0,9	0,1	7,2	0,9
Découverts bancaires	1,5	1,5	0,0	-	-	-	-	-	-	1,5	0,0
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 544,4	402,6	53,8	28,1	58,2	1 604,0	127,9	1 536,5	70,8	3 571,1	310,6

Risques de marché

Le groupe Elis est exposé aux risques de marché, notamment concernant le coût de sa dette et lors de la réalisation de ses transactions en devises. La direction financière gère de façon centralisée les principaux risques financiers, principalement change et taux, dans le cadre de Politiques de Gestion dédiées et de procédures opérationnelles détaillées. Ces politiques, centrées sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur sa performance financière. Pour couvrir certaines expositions aux risques, des stratégies de couverture des risques de taux et change sont élaborées et mises en œuvre en fonction des opportunités de marché via des instruments dérivés, tout en respectant des principes de prudence et de limitation du risque prévus dans les politiques de gestion correspondantes.

Risque de taux

Le risque de taux comprend essentiellement le risque de fluctuation des flux futurs sur l'endettement à taux variable, historiquement en

partie basé sur l'EURIBOR. La politique de gestion du Groupe en la matière est de maintenir sur un horizon à moyen ou long terme une part très majoritaire de la dette totale à taux fixe. Dans le cadre des opérations de refinancement réalisées au cours de l'année 2019, le Groupe a augmenté la part de son endettement directement contracté à taux fixe. Ainsi, au 31 décembre 2019, l'encours de la dette à taux variable du Groupe s'élevait à 37 millions d'euros (avant prise en compte des instruments de couverture) contre 878 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Compte tenu du refinancement le 3 octobre 2019 de l'intégralité de la dette bancaire tirée par de nouvelles obligations à taux fixe, le Groupe a procédé à la résiliation des contrats de dérivés (*swaps*) qui lui étaient adossés, aux termes desquels il s'était engagé à échanger à échéances données, la différence entre le taux fixe prévu dans le swap et le taux variable applicable à l'endettement concerné, sur la base d'un notionnel donné.

L'exposition nette au risque de taux au 31 décembre 2019, avant et après opération de couverture, est détaillée comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019	Taux fixe	Taux variable		Échéances des dettes
			couvert	non couvert	
EMTN (<i>Euro Medium Term Notes</i>)	2 378,4	2 378,4			2023, 2024, 2025, 2026 et 2028
Obligations convertibles	364,6	364,6			2023
USPP	337,3	337,3			2029
<i>Revolving</i> /bilatérale court terme	0,9			0,9	diverses
<i>Schuldschein</i>	75,1	34,6		40,6	2020 à 2024
Billets de trésorerie	382,4	382,4			inf. à 12 mois
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	(24,3)	(18,2)		(6,1)	
Compte courant bloqué de participation	21,2	21,2			
Divers	7,2	6,7	0,2	0,4	
Découverts bancaires	1,5			1,5	
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 544,4	3 507,0	0,2	37,2	

Conformément à la norme IFRS 7, une analyse quantitative de sensibilité à la variation des taux d'intérêt est présentée ci-dessous. Elle reflète l'impact de l'évolution des taux d'intérêt sur la charge financière, sur le résultat net et sur les capitaux propres.

L'analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt s'analyse selon les hypothèses suivantes :

- › l'évolution de la courbe des taux n'a pas d'impact sur les instruments financiers rémunérés sur la base d'un taux d'intérêt fixe, s'ils sont évalués au coût amorti ;
- › l'évolution de la courbe des taux a une incidence sur les instruments financiers rémunérés sur la base d'un taux variable, dans le cas où ils ne sont pas désignés comme élément couvert. Une variation des taux a une incidence sur le coût de l'endettement financier brut et est donc incluse dans le calcul de la sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de taux ;

- › l'évolution de la courbe des taux a une incidence sur la juste valeur d'un instrument financier dérivé éligible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie. La variation de juste valeur de l'instrument affecte la réserve de couverture dans les capitaux propres. Cet effet est donc inclus dans le calcul de la sensibilité des capitaux propres au risque de taux ;
- › l'évolution de la courbe de taux a une incidence sur les instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt, caps, etc.) qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où cela affecte leur juste valeur, dont la variation est alors comptabilisée en compte de résultat. Cet impact est donc inclus dans le calcul de la sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de taux ;
- › les billets de trésorerie sont considérés comme à taux variable en substance, bien qu'émis à taux fixe pour une courte durée.

Avec ces hypothèses, l'incidence d'une variation de +/- 100 points de base des taux d'intérêt (choc instantané, parallèle sur toute la courbe, survenant le premier jour de l'exercice, puis aucun changement du niveau des taux postérieurement), sur les résultats du groupe Elis se détaille comme suit :

Nature des instruments financiers	+ 100 bp		- 100 bp	
	Réserve de couverture	Résultat financier	Réserve de couverture	Résultat financier
› désignés comme instruments de couverture	Non significatif		Non significatif	
› non dérivés, à taux variable		(4,1)		3,8
› dérivés (non éligibles à la comptabilité de couverture)		-		-
IMPACT TOTAL (AVANT IMPÔT)	-	(4,1)	-	3,8
Sensibilité des capitaux propres à la variation des taux	+ 100 bp	0,0 %	- 100 bp	0,0 %
Sensibilité du résultat net consolidé à la variation des taux	+ 100 bp	2,0 %	- 100 bp	- 1,8 %

Par ailleurs, le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

Risque de change

Risque de change transactionnel

Le Groupe est exposé à un risque de change transactionnel essentiellement lié à ses achats de marchandises auprès de fournisseurs tiers (linge), libellés en dollars américains. En 2019, ces achats se sont élevés à 97,0 millions de dollars américains contre 95,0 millions de dollars américains en 2018. Le Groupe s'efforce toutefois de réduire l'impact des variations de change sur son résultat par l'usage de couvertures de change au titre de ces approvisionnements de marchandises. Au 31 décembre 2019, le Groupe a acheté à terme 2020 un montant de 90 millions de dollars américains (contre 83,0 millions de dollars américains un an plus tôt).

Le Groupe est également exposé aux flux commerciaux en devises des entités opérationnelles (y compris achats de marchandises libellés dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités opérationnelles) et aux flux financiers intragroupes (frais de gestion, redevance de marques, dividendes). Dans ce cadre, le Groupe peut être amené à mettre en place ponctuellement ou de manière récurrente des contrats de change à terme pour couvrir ces risques.

Le risque de change transactionnel est géré de manière centralisée par la direction financière dans le cadre d'une politique de gestion dédiée et d'une convention de gestion centralisée du risque de change. Les flux en devises des entités opérationnelles sont couverts dans le cadre du processus budgétaire annuel pour les filiales ayant des flux récurrents en devise. Les filiales communiquent en fin d'année, au moment de l'établissement de leur budget, leur exposition au risque de change de l'année suivante à la direction financière, qui centralise l'exécution des opérations de dérivés de change externes sur la société Elis. Cette dernière agit ainsi en qualité de contrepartie interne de négociation des opérations de couverture pour les filiales présentant une exposition au risque de change transactionnel.

Risque de change financier

Les besoins de financement des filiales étrangères hors zone euro assurés par des prêts/emprunts intragroupe et la centralisation des excédents de trésorerie exposent certaines entités du Groupe à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de dettes ou de créances financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité emprunteuse ou prêteuse). Ce risque de change est couvert essentiellement via des swaps de devises dans le cadre d'une politique de couverture mise en œuvre par la direction financière. Au 31 décembre 2019, les swaps de devises contre euro portaient essentiellement sur la couronne suédoise (SEK), la couronne norvégienne (NOK), la couronne danoise (DKK), la couronne tchèque (CZK), la livre sterling (GBP), le franc suisse (CHF), le rouble (RUB) et le zloty polonais (PLN).

Financement de type USPP libellé en dollars américains

Au 31 décembre 2019, le Groupe était uniquement partie à un contrat de *cross-currency swap* portant sur un montant notional de 40 millions de dollars américains adossé au financement de type USPP.

Exposition du Groupe au risque de change

Le Groupe opère une grande partie de ses activités dans des pays de la zone euro. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les pays hors zone euro représentaient 38,6 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, dont 11,0 % pour le Royaume-Uni, 6,9 % pour le Brésil, 6,5 % pour la Suède, 6,0 % pour le Danemark et 3,1 % pour la Suisse.

Lors de la préparation des états financiers consolidés du Groupe, celui-ci doit procéder à la conversion des comptes de ses filiales situées hors de la zone euro en prenant en compte les taux de change applicables. Par conséquent, le Groupe est exposé aux fluctuations des taux de change des devises qui ont un impact comptable direct sur les comptes consolidés du Groupe. Cela se traduit par un aléa sur la conversion en euro des bilans et comptes de résultat des filiales étrangères en dehors de la zone euro.

Les financements externes du Groupe sont, en règle générale, libellés en euros.

Dans ce cadre, le tableau ci-après présente le risque de perte de change, en capitaux propres et en résultat, sur les principales devises du Groupe.

(en millions d'euros)	Impact, en capitaux propres, d'une baisse de 10 % du cours de change	Impact, sur le résultat, d'une baisse de 10 % du cours de change
GBP (Royaume-Uni)	(68,3)	(2,2)
BRL (Brésil)	(51,6)	(1,1)
SEK (Suède)	(73,9)	(2,2)
DKK (Danemark)	(64,3)	(1,3)
NOK (Norvège)	(16,3)	(0,7)
PLN (Pologne)	(16,2)	(0,8)
CHF (Suisse)	(12,2)	(0,4)

Risque sur actions

Au 31 décembre 2019, l'exposition du Groupe au risque sur actions concerne principalement les 512 733 actions Elis détenues soit en autocontrôle, dans le cadre du contrat de liquidité mis en œuvre le 13 avril 2015, soit via l'*Employee Benefit Trust* Berendsen.

Ces actions, sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2019 (18,50 euros) représentent un montant de 9,5 millions d'euros. Dans ce contexte, le Groupe n'a pas jugé nécessaire de mettre en place une politique d'encadrement du risque actions.

Risque sur matières premières

Le Groupe n'achète pas directement de matières premières mais le Groupe est indirectement exposé à la volatilité des matières premières dans le cadre de ses achats de linge et de vêtements professionnels dont une partie du prix de fabrication est liée au cours du coton ou du polyester, et via sa consommation de produits pétroliers (gaz et carburants notamment).

8.2 Résultat financier

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charge d'intérêts sur emprunts et comptes courants de participation mesurée au coût amorti	(120,3)	(105,6)
Charge d'intérêts sur passifs locatifs et locations-financements	(9,7)	(0,8)
CHARGE TOTALE D'INTÉRÊTS	(130,0)	(106,3)
Gains/Pertes sur instruments dérivés de taux évalués à la juste valeur par le résultat	(19,6)	(4,4)
Produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif	1,2	0,4
Gains/Pertes de change	0,4	1,4
Gains/Pertes sur instruments dérivés de change évalués à la juste valeur par le résultat	(0,1)	0,1
Ajustement de l'actualisation de provisions et avantages au personnel	(2,2)	(1,5)
Autres	0,4	(0,1)
RÉSULTAT FINANCIER NET	(150,0)	(110,5)

Les évolutions constatées proviennent principalement :

- des charges d'intérêts en augmentation par rapport à l'exercice 2018, du fait des refinancements anticipés des Obligations *High Yield 2022* et des tranches *term loan* des crédits syndiqués (indemnités de rupture anticipée des Obligations *High Yield* et amortissement accéléré des frais d'émissions d'emprunts notamment) ;

- de la charge d'intérêts sur passifs locatifs qui apparaît en 2019 du fait de la première application d'IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée ;
- de l'impact de la résiliation des *swaps* de taux historiquement adossés à la dette bancaire, intégralement remboursée en octobre 2019.

8.3 Endettement financier brut

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets de coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement

de la dette d'au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Le Groupe décomptabilise un passif financier dès lors que le passif est éteint. Lorsqu'un échange de passif a lieu avec un prêteur, et que les termes sont sensiblement différents, un nouveau passif est comptabilisé.

Les sources de financement du groupe Elis reposent sur plusieurs piliers : financements sur les marchés de capitaux court et moyen terme, financements bancaires et placements privés.

Au 31 décembre 2019, la dette consolidée se détaille principalement comme suit :

Marchés de capitaux

Billets de trésorerie

Sur les marchés de capitaux court terme, Elis dispose d'un programme de billets de trésorerie (NEU CP), non noté, visé par la Banque de France, d'un montant maximum de 600 millions d'euros. En complément des autres financements, ce programme permet au Groupe d'accéder à des ressources court terme désintermédiées à des conditions de marché favorable. Au 31 décembre 2019, l'encours de billets de trésorerie était de 382,4 millions d'euros contre 413,1 millions d'euros au 31 décembre 2018, soit une baisse de 30,7 millions d'euros.

Obligations convertibles (« Océanes »)

Elis a procédé le 6 octobre 2017 à une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Elis nouvelles ou existantes (« Océanes ») à échéance 6 octobre 2023. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 400 millions d'euros et il est représenté par 12 558 869 obligations d'une valeur nominale de 31,85 euros. Les obligations ne portent pas intérêt (zéro-coupon). Les fonds levés lors de cette émission ont servi à rembourser le crédit-relais mis en place dans le cadre de l'acquisition de Berendsen, et de rallonger la maturité de la dette du Groupe.

L'Océane est qualifiée d'instrument financier composé et, à ce titre, entre dans le champ d'application d'IAS 32 qui impose de comptabiliser séparément au bilan la composante capitaux propres (l'option d'achat que le porteur détient en vue de convertir son obligation en action) et la composante dette (l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie). La juste valeur de la composante dette équivaut à 345,1 millions d'euros à l'origine et à 54,9 millions d'euros pour la composante optionnelle (avant impôt différé).

Titres EMTN (Euro Medium Term Notes)

Sur les marchés de capitaux long terme, Elis dispose d'un programme EMTN visé par l'AMF d'un montant de 3 milliards d'euros, sous lequel Elis a réalisé les émissions obligataires suivantes :

- le 15 février 2018, une émission obligataire double tranches de maturité 5 et 8 ans pour des montants et coupons respectifs de 650 millions d'euros à 1,875 %, et 350 millions d'euros à 2,875 %. Ces fonds d'un montant total d'un milliard d'euros ont permis de refinancer le crédit-relais mis en place dans le cadre de l'acquisition de Berendsen ;
- le 11 avril 2019 une émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros, de maturité 5 ans et offrant un coupon de 1,75 %. Les produits de cette émission ont été exclusivement affectés au refinancement des Obligations *High Yield* échéance 2022 ;
- le 3 octobre 2019, une émission obligataire double tranche de 850 millions d'euros se répartissant entre (i) une tranche à 5,5 ans (maturité avril 2025) d'un montant de 500 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1 %, et (ii) une tranche à 8,5 ans (maturité avril 2028) d'un montant de 350 millions d'euros et

offrant un coupon annuel de 1,625 %. Ces obligations ont permis de refinancer intégralement les tranches tirées des deux crédits syndiqués bancaires souscrits en 2017.

Financements bancaires et placements privés

Placement privé « USPP »

Le Groupe a également mis en place au cours du premier semestre 2019 un financement de type USPP comportant deux tranches : une première tranche libellée en euro d'un montant de 300 millions d'euros de maturité de 10 ans et portant intérêt au taux de 2,70 %, et une seconde tranche libellée en dollar américain d'un montant de 40 millions de maturité 10 ans et portant intérêt au taux de 4,99 %. La tranche en dollar a été convertie en euro via la mise en place d'un *cross-currency swap* sur une durée de 10 ans, et offrant un coupon synthétique en euro de 2,69 %. Les produits de cette émission ont été majoritairement affectés au remboursement des Obligations *High Yield* de 800 millions d'euros à échéance 2022.

Crédit Senior - Term loan

Elis a conclu le 17 janvier 2017 un crédit syndiqué Senior pour un montant de 1 150 millions d'euros d'une maturité de cinq ans, et composé de trois tranches : une tranche prêt à terme de 450 millions d'euros, une tranche capex line de 200 millions d'euros, une tranche de crédit renouvelable de 500 millions d'euros.

Au cours de l'année 2019, le prêt à terme de 450 millions d'euros et la tranche capex line tirée à hauteur de 200 millions d'euros ont été totalement remboursés et annulés. Au 31 décembre 2019, la tranche de crédit renouvelable était toujours active mais non tirée.

Crédit syndiqué - Term loan

Le 7 novembre 2017, Elis a conclu un second crédit syndiqué comprenant deux tranches : un prêt à terme de 200 millions d'euros à échéance novembre 2022 et une ligne de crédit renouvelable de 400 millions d'euros à échéance novembre 2022 à l'origine.

Au cours de l'année 2019, le prêt à terme de 200 millions d'euros a été totalement remboursé et annulé. Au 31 décembre 2019, la tranche de crédit renouvelable, dont la maturité a été étendue à novembre 2023, était toujours active mais non tirée.

Schuldschein

Elis a levé 75 millions d'euros le 23 novembre 2017 via un placement privé multi-tranche régi par le droit allemand, nommé « Schuldschein ».

Cette opération a permis de diversifier les sources de financement du Groupe. La levée de fonds a été réalisée via plusieurs tranches à taux fixe et taux variable qui représentent respectivement 46 % et 54 % du montant total, à échéance 3 à 7 ans.

Au travers de ces deux contrats de crédits syndiqués et d'une ligne de crédit renouvelable bilatérale, le Groupe dispose au 31 décembre 2019 de lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant cumulé de 930 millions d'euros, assurant ainsi la liquidité nécessaire au Groupe sur son programme de billets de trésorerie en cas de fermeture du marché des billets de trésorerie.

Variation des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2018	Changements dans les flux de trésorerie découlant d'activités de financement	Changements découlant de l'obtention ou de la perte du contrôle de filiales ou d'autres entreprises	Effet des changements dans les taux de change	Variations des découverts bancaires	Autres changements	31/12/2019
EURO MEDIUM TERM NOTES	1 000,0	1 350,0	-	-	-	-	2 350,0
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	355,8	-	-	-	-	8,9	364,6
USPP (2018 : OBLIGATIONS HIGH YIELD)	800,0	(464,3)	-	-	-	(0,1)	335,6
Crédit Senior - Term loan	450,0	(450,0)	-	-	-	-	-
Crédit syndiqué - Term loan	200,0	(200,0)	-	-	-	-	-
Revolving/bilatérale court terme	-	-	-	-	-	-	-
Schuldschein	75,0	-	-	-	-	-	75,0
Ligne Capex	200,0	(200,0)	-	-	-	-	-
Billets de trésorerie	413,1	(30,7)	-	-	-	-	382,4
Dettes de location-financement	22,9	-	-	-	-	(22,9)	-
Autres emprunts	18,6	(26,4)	15,1	(0,0)	0,0	0,1	7,2
Découverts bancaires	12,1	-	10,3	0,4	(21,3)	0,0	1,5
Compte-courant bloqué de participation des salariés	23,2	(2,0)	-	-	-	-	21,2
EMPRUNTS	1 414,8	(909,2)	25,4	0,3	(21,3)	(22,8)	487,4
INTÉRÊTS COURUS	28,1	-	-	(0,0)	(0,0)	3,0	31,1
FRAIS D'ÉMISSIONS D'EMPRUNTS RESTANTS À AMORTIR	(44,0)	(11,1)	-	-	-	30,7	(24,3)
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 554,7	(34,6)	25,4	0,3	(21,3)	19,8	3 544,4
Réconciliation avec l'état des flux de trésorerie							
› Encaissements liés aux nouveaux emprunts		2 392,0					
› Remboursement d'emprunts		(2 426,5)					
Variation de l'endettement		(34,6)					

Au 1^{er} janvier 2019, les dettes de location-financement ont été reclassées en passifs locatifs dans le cadre de la 1^{re} application d'IFRS 16.

Répartition des dettes financières par devise

	31/12/2019	31/12/2018
EUR	3 507,7	3 545,2
USD	35,6	-
GBP	0,1	1,7
BRL	0,1	5,7
CHF	-	0,9
CLP	0,9	1,2
COP	0,0	0,0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 544,4	3 554,7

Échéancier des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2019	2020	2021	2022-2024	2025 et au-delà
EMTN (<i>Euro Medium Term Notes</i>)	2 378,4	28,4	-	1 150,0	1 200,0
Obligations convertibles	364,6	-	-	364,6	-
USPP	337,3	1,7	-	-	335,6
<i>Revolving</i> /bilatérale court terme	0,9	0,9	-	-	-
<i>Schuldschein</i>	75,1	11,6	21,0	42,5	-
Billets de trésorerie	382,4	382,4	-	-	-
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	(24,3)	(6,4)	(6,5)	(9,0)	(2,4)
Compte courant bloqué de participation	21,2	5,8	6,2	9,2	-
Divers	7,2	2,1	1,6	2,2	1,3
Découverts bancaires	1,5	1,5	-	-	-
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 544,4	428,1	22,3	1 559,5	1 534,5

Au 31 décembre 2019, les dettes financières à moins d'un an incluent essentiellement les billets de trésorerie ainsi que la tranche à échéance 2020 du placement privé *Schuldschein*. Au cours de l'année 2019, dans le cadre des deux opérations de refinancements réalisées en avril et octobre, le Groupe s'est

attaché à pérenniser sa structure financière, à lisser les échéances sur une durée plus longue et à abaisser le coût moyen de la dette. Ainsi, au 31 décembre 2019, la maturité moyenne pondérée de la dette Elis SA (société mère) est de 4,75 ans contre 3,6 ans au 31 décembre 2018.

8.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à très court terme ayant des échéances initiales inférieures

ou égales à trois mois ainsi que les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan, dans les emprunts, en passifs courants.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et équivalent de trésorerie contient :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes à vue	171,4	195,7
Dépôt à terme et valeurs mobilières de placement	0,9	1,3
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'ACTIF	172,3	197,0
Découverts bancaires	(1,5)	(12,1)
Trésorerie classée en actifs détenus en vue de la vente	-	4,6
Découverts bancaires classés en passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	(10,5)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, NET	170,8	179,1

En Amérique latine, où il peut exister des restrictions sur le contrôle des changes, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 26,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 (6,1 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Par ailleurs, la trésorerie mobilisée dans le cadre du contrat de liquidité mis en place le 10 avril 2015 par Elis s'élève à 1,5 million d'euros au 31 décembre 2019 (non significative au 31 décembre 2018).

8.5 Endettement financier net

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
EMTN	2 350,0	1 000,0
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	364,6	355,8
USPP (2018 : OBLIGATIONS HIGH YIELD)	335,6	800,0
Crédit Senior - <i>Term loan</i>	-	450,0
Crédit syndiqué - <i>Term loan</i>	-	200,0
<i>Revolving</i> /bilatérale court terme	-	-
<i>Schuldschein</i>	75,0	75,0
Billets de trésorerie	382,4	413,1
Dettes de location-financement	-	22,9
Ligne Capex	-	200,0
Autres emprunts	7,2	18,6
Découverts bancaires	1,5	12,1
Compte-courant bloqué de participation des salariés	21,2	23,2
EMPRUNTS	487,4	1 414,8
INTÉRÊTS COURUS	31,1	28,1
FRAIS D'ÉMISSIONS D'EMPRUNTS RESTANTS À AMORTIR	(24,3)	(44,0)
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 544,4	3 554,7
Dont part des dettes financières à moins d'un an	428,1	453,1
Dont part des dettes financières à plus d'un an	3 116,3	3 101,6
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (ACTIFS)	172,3	197,0
SOLDE ENDETTEMENT NET	3 372,1	3 357,7

8.6 Actifs et passifs financiers

Comptabilisation initiale des actifs et des passifs financiers

À la date d'entrée au bilan, l'instrument est enregistré initialement à la juste valeur de ce qui est donné (pour les actifs) ou reçu (pour les passifs). La juste valeur est déterminée par référence au prix convenu lors de l'opération ou par référence à des prix de marché pour les transactions comparables. En l'absence de prix du marché, la juste valeur est calculée par actualisation des flux futurs de l'opération ou par un modèle. L'actualisation n'est pas nécessaire si son incidence est négligeable. Aussi, les créances et dettes à court terme nées du cycle d'exploitation ne sont pas actualisées.

Les coûts directement liés à la transaction (frais, commissions, honoraires, taxes...) sont ajoutés à la valeur d'entrée des actifs et déduits de celle des passifs.

Juste valeur et valeur comptable des actifs et passifs financiers

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- › les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat sont évalués par référence à leur prix de marché pour les instruments cotés (juste valeur de niveau 1 - prix coté sur un marché actif) ;

- › les instruments dérivés non courants sont évalués par application d'une technique de valorisation (modèle d'actualisation des flux de trésorerie) faisant référence à des taux cotés (courbe des taux d'intérêt EURIBOR de laquelle est déduite la courbe zéro coupon) sur le marché interbancaire (juste valeur de niveau 2 - évaluation basée sur des données observables sur le marché) ;
- › les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). La juste valeur présentée intègre l'évolution des taux d'intérêt pour la dette à taux fixe et l'éventuelle évolution du risque crédit du Groupe pour l'ensemble de la dette ;
- › la juste valeur des créances et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu de leur échéance à court terme.

(en millions d'euros)	31/12/2019		Classification des instruments financiers			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Obligatoire à la juste valeur par le résultat net	Juste valeur - instruments de couverture par OCI	Actifs financiers au coût amorti	Dettes au coût amorti
Autres participations	0,2	0,2	0,2			
Autres actifs non courants	69,0	69,0	31,7	0,3	37,1	
Actifs sur contrats	36,2	36,2			36,2	
Clients et autres débiteurs	632,9	632,9			632,9	
Autres actifs courants	21,1	21,1	0,3	(0,0)	20,7	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	172,3	172,3			172,3	
ACTIFS FINANCIERS	931,7	931,7	32,2	0,3	899,2	-
Emprunts et dettes financières	3 116,3	3 205,4				3 116,3
Autres passifs non courants	11,3	11,3	10,3	0,1		0,9
Fournisseurs et autres créditeurs	290,2	290,2				290,2
Passifs sur contrats	71,5	71,5				71,5
Autres passifs courants	358,8	358,8	5,9	1,9		351,0
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	428,1	434,5				428,1
PASSIFS FINANCIERS (HORS PASSIFS LOCATIFS)	4 276,2	4 371,7	16,2	2,0	-	4 258,0

(en millions d'euros)	31/12/2018		Classification des instruments financiers			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Obligatoire à la juste valeur par le résultat net	Juste valeur - instruments de couverture par OCI	Actifs financiers au coût amorti	Dettes au coût amorti
Autres participations	0,2	0,2	0,2			
Autres actifs non courants	67,7	67,7	34,1	-	33,6	
Actifs sur contrats	31,7	31,7			31,7	
Clients et autres débiteurs	649,5	649,5			649,5	
Autres actifs courants	26,0	26,0	0,1	1,3	24,6	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	197,0	197,0			197,0	
ACTIFS FINANCIERS	972,0	972,0	34,3	1,3	936,5	-
Emprunts et dettes financières	3 101,6	3 098,5				3 101,6
Autres passifs non courants	15,3	15,3	0,0	13,9		1,4
Fournisseurs et autres créditeurs	274,5	274,5				274,5
Passifs sur contrats	68,3	68,3				68,3
Autres passifs courants	381,6	381,6	26,3	-		355,3
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	453,1	466,6				453,1
PASSIFS FINANCIERS	4 294,5	4 304,8	26,3	13,9	-	4 254,2

Le tableau ci-après précise le niveau auquel chaque juste valeur est classée dans la hiérarchie de juste valeur :

(en millions d'euros)	31/12/2019	Hiérarchie de juste valeur		
	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Autres participations	0,2			0,2
Dérivés actifs courants (change à terme)	0,3		0,3	
Actifs compensatoires	32,0			32,0
ACTIFS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR	32,5	-	0,3	32,2
Dérivés passifs non courants (swaps de taux)	0,1		0,1	
Dérivés passifs courants (change à terme)	2,4		2,4	
Dettes liées aux acquisitions	15,7			15,7
PASSIFS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR	18,2	-	2,5	15,7
EMTN (Euro Medium Term Notes)	2 431,9	2 431,9		
USPP	347,6		347,6	
Obligations convertibles - composante dette	372,1		372,1	
PASSIFS DONT LA JUSTE VALEUR EST UTILISÉE DANS L'ANNEXE	3 151,6	2 431,9	719,7	-

(en millions d'euros)	31/12/2018	Hiérarchie de juste valeur		
	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Autres participations	0,2			0,2
Dérivés actifs courants (change à terme)	1,4		1,4	
Actifs compensatoires	34,1			34,1
ACTIFS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR	35,6	-	1,4	34,2
Dérivés passifs non courants (swaps de taux)	13,9		13,9	
Dérivés passifs courants (change à terme)	0,1		0,1	
Dettes liées aux acquisitions	26,2			26,2
PASSIFS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR	40,3	-	14,1	26,2
EMTN (Euro Medium Term Notes)	978,2	978,2		
Obligations High Yield 3 %	808,3	808,3		
Obligations convertibles - composante dette	359,2		359,2	
PASSIFS DONT LA JUSTE VALEUR EST UTILISÉE DANS L'ANNEXE	2 145,8	1 786,5	359,2	-

8.7 Autres actifs et passifs non courants

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés en actifs non courants.

Les actifs compensatoires correspondent aux garanties de passif reçues des vendeurs et sont évalués sur la même base que le passif donnant lieu à indemnisation, sous réserve de la nécessité d'une correction de valeur pour montants irrécouvrables. Dès lors

que l'indemnisation porte sur un passif reconnu à la juste valeur lors de l'acquisition, l'actif compensatoire est aussi comptabilisé à la juste valeur.

Les engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle donnent lieu à la comptabilisation d'une dette. Les variations ultérieures de valeur du prix d'exercice de l'option de vente sont enregistrées, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, en résultat au sein des « Autres produits et charges opérationnels ».

(en millions d'euros)	Note	31/12/2019	31/12/2018
Instruments dérivés actifs non courants	8.8	0,3	-
Prêts et créances à long terme		3,8	1,7
Actifs compensatoires et autres actifs non courants		31,7	34,1
Coûts marginaux d'obtention des contrats		33,3	31,9
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		69,0	67,7
Instruments dérivés passifs non courants	8.8	0,1	13,9
Dette liée aux paiements différés relatifs aux acquisitions		10,3	0,0
Dette liée aux engagements de rachats des participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Autres passifs non courants		0,9	1,4
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		11,3	15,3

8.8 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Qu'ils entrent dans une relation de couverture ou non, les instruments financiers dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur.

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférent dépend de la désignation ou non du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Ainsi, le Groupe désigne les dérivés comme :

- › couverture d'un risque spécifique associé à un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ;
- › couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé (couverture de juste valeur) ;
- › instrument dérivé ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat. En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée en compte de résultat.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément

couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou en passifs courants.

Cas des dérivés inclus dans des relations de couvertures de flux futurs

La part efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée directement en capitaux propres. Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement dans le résultat net. Les montants cumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat. À partir de l'adoption d'IFRS 9, le Groupe peut comptabiliser les éléments à terme (report/déport) en « Autres éléments du résultat global » et accumulés en réserve de coûts de couverture dans une composante séparée des capitaux propres jusqu'à leur incorporation en résultat ou dans le coût initial de l'actif non financier acquis.

Lorsque le dénouement de la transaction donne lieu à la comptabilisation d'un actif non financier (par exemple une immobilisation ou un stock), le montant des gains ou pertes de couverture, différés en capitaux propres, est incorporé à la valeur d'entrée de l'élément couvert au bilan (méthode dite du « basis adjustment »).

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement reclassé en résultat lorsque la transaction prévue est in fine comptabilisée en résultat. Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement reclassé au compte de résultat.

Cas des dérivés non qualifiés de couverture

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat.

Couvertures de flux de trésorerie

Le Groupe détient les instruments dérivés suivants pour couvrir ses risques de taux et de change :

Au 31 décembre 2019	Échéance			Total
	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	
RISQUE DE CHANGE				
Achats à terme de devises (achats futurs hautement probables)				
Nominal (en millions d'euros)	25,8	18,7		44,5
Cours moyen EUR/USD à terme	1,12	1,14		-
Achats à terme de devises (achats futurs hautement probables)				
Nominal (en millions d'euros)	14,2	13,4		27,5
Cours moyen GBP/USD à terme	1,25	1,27		-
Achats à terme de devises (achats futurs hautement probables)				
Nominal (en millions d'euros)	4,3	3,7		8,0
Cours moyen SEK/USD à terme	9,61	9,64		-
<i>Cross-currency swap</i> – USPP				
Nominal (en millions d'euros)			35,6	35,6
Taux d'intérêt fixé			2,69 %	-
RISQUE DE TAUX				
<i>Swap</i> de taux – Chili				
Nominal (en millions d'euros)			0,2	0,2
Taux d'intérêt fixé			6,72 %	-

Au 31 décembre 2018	Échéance			Total
	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	
RISQUE DE CHANGE				
Achats à terme de devises (achats futurs hautement probables)				
Nominal (en millions d'euros)	26,2	22,1		48,3
Cours moyen EUR/USD à terme	1,17	1,18		-
Achats à terme de devises (achats futurs hautement probables)				
Nominal (en millions d'euros)	12,7	11,5		24,2
Cours moyen GBP/USD à terme	1,31	1,33		-
RISQUE DE TAUX				
Swaps de taux échéance 2022 – Term loan				
Nominal (en millions d'euros)			450,0	450,0
Taux d'intérêt fixé			0,46 %	-
Autres swaps de taux				
Nominal (en millions d'euros)			500,0	500,0
Taux d'intérêt fixé			0,50 %	-
Swap de taux – Chili				
Nominal (en millions d'euros)			0,9	0,9
Taux d'intérêt fixé			6,72 %	-

Compte tenu des taux « forward » négatifs jusqu'à l'échéance des swaps de taux non floorés à échéance 2022, la comptabilisation de couverture avait été déqualifiée depuis le 1^{er} juillet 2016.

Les autres swaps de taux historiquement adossés à la dette bancaire, intégralement remboursée en octobre 2019, ont été résiliés fin septembre 2019.

Les montants concernant les éléments couverts sont les suivants :

Au 31 décembre 2019	Variation de la valeur de l'élément couvert utilisée pour la comptabilisation de l'inefficacité de la couverture	Réserve de couverture de flux de trésorerie avant impôt	Réserve de couverture de flux de trésorerie (comptabilité de couverture plus appliquée)
Risque de change			
Achats futurs hautement probables	3,1	(2,4)	-
Risque de taux			
Instruments à taux variable	4,3	(0,0)	-

Au 31 décembre 2018	Variation de la valeur de l'élément couvert utilisée pour la comptabilisation de l'inefficacité de la couverture	Réserve de couverture de flux de trésorerie avant impôt	Réserve de couverture de flux de trésorerie (comptabilité de couverture plus appliquée)
Risque de change			
Achats futurs hautement probables	(2,9)	0,8	-
Risque de taux			
Instruments à taux variable	5,8	(5,9)	(3,3)

Le tableau ci-après détaille l'incidence des dérivés sur les comptes consolidés du groupe Elis :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2019			Poste de l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en capitaux propres	Coûts de couverture comptabilisés en capitaux propres	31/12/2019		Poste de l'état du résultat
	Valeur comptable						Montant reclassifié de la réserve de couverture au compte de résultat	Montant reclassifié du coût de couverture au coût des stocks	
	Nominal	Actifs	Passifs						
Risque de change									
Achats à terme de devises	80,0	(0,0)	1,9	« Autres actifs et passifs courants », voir la note 4.8	(3,1)	(0,0)	-	-	-
Cross-currency swap – USPP	35,6	0,3		« Autres actifs et passifs non-courants », voir la note 8.7	-	0,3	-	-	-
Risque de taux									
Swaps de taux	0,2		0,1	« Autres actifs et passifs non-courants », voir la note 8.7	(4,3)	-	(13,4)	-	« Résultat financier », voir la note 8.2

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018			Poste de l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en capitaux propres	Coûts de couverture comptabilisés en capitaux propres	31/12/2018		Poste de l'état du résultat
	Valeur comptable						Montant reclassifié de la réserve de couverture au compte de résultat	Montant reclassifié du coût de couverture au coût des stocks	
	Nominal	Actifs	Passifs						
Risque de change									
Achats à terme de devises	72,5	1,3	-	« Autres actifs et passifs courants », voir la note 4.8	2,9	0,5	-	-	-
Risque de taux									
Swaps de taux	950,9	-	13,9	« Autres actifs et passifs non-courants », voir la note 8.7	(5,8)	-	(2,9)	-	« Résultat financier », voir la note 8.2

La réconciliation de chaque composant des capitaux propres impacté par la comptabilité de couvertures est la suivante :

(en millions d'euros)	Réserve de coût de couverture	Réserve de couverture de flux de trésorerie
Couvertures de flux de trésorerie		
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017		(5,5)
Variation de juste valeur résultant des achats à terme de devises – achats futurs	0,5	2,9
Variation de juste valeur résultant de la couverture de risque de taux		(5,8)
Montants reclassés au compte de résultat		2,9
Effet d'impôt	(0,2)	(0,1)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	0,3	(5,6)
Variation de juste valeur résultant des achats à terme de devises – achats futurs	0,3	(3,1)
Variation de juste valeur résultant de la couverture de risque de taux		(4,3)
Montants reclassés au compte de résultat		13,4
Effet d'impôt	(0,1)	(2,1)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	0,6	(1,6)

8.9 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe et autres engagements

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés		
Cession et nantissement de créances à titre de garantie		
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	5,7	9,1
Avals, cautions et garanties données		
Engagements reçus		
Nantissements hypothèques et sûretés réelles		
Avals, cautions et garanties reçues	20,7	23,2

NOTE 9 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Impôt sur le résultat exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles au titre de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impôt exigible relatif à des éléments comptabilisés hors résultat est comptabilisé hors résultat.

Impôt sur le résultat différé

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf :

- › lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lors de son occurrence, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable ; et
- › pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

- › sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un

actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et

- › pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus hors résultat sont comptabilisés hors résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé des activités poursuivies	137,7	83,0
Sociétés mises en équivalence	-	-
Impôt courant des activités poursuivies	71,9	85,4
Impôt différé des activités poursuivies	(24,3)	(33,7)
Résultat avant impôt	185,3	134,7
Taux théorique	34,43 %	34,43 %
IMPÔT THÉORIQUE	63,8	46,4
IMPÔT RÉEL	47,6	51,7
Incidence d'impôts dont la base diffère du résultat net ^(a)	11,9	11,3
ÉCART	28,1	6,0
Justification de l'écart		
Différences de taux d'impôts et opérations imposées à taux réduit	21,1	18,2
Différences permanentes (dont intérêts en 2018 et charges IFRS 2 non déductibles)	(1,6)	(22,2)
Reports déficitaires non constatés/Utilisation de déficits reportables non activés	0,4	(0,8)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisitions	-	-
Autres différences (CVAE déductible, CICE non taxable en 2018...)	8,1	10,8

(a) CVAE en France, IRAP en Italie.

Les sources de l'impôt différé actif et passif sont les suivantes (en impôt) :

(en millions d'euros)	31/12/2018 net	Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	Résultat	Éléments comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	Écarts de conversion & autres	31/12/2019 net
Immobilisations incorporelles	(194,5)	(2,5)	24,7	-	2,1	(170,1)
Immobilisations corporelles	(144,5)	(0,5)	(10,7)	-	(2,1)	(157,7)
Autres actifs	(15,5)	0,0	(3,4)	-	(0,7)	(19,5)
Instruments dérivés actifs	(0,3)	-	0,0	0,2	(0,2)	(0,2)
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation / Passifs locatifs	(0,0)	0,0	0,7	-	0,0	0,8
Provisions	22,4	(0,0)	(1,2)	-	1,5	22,2
Passifs liés aux avantages au personnel	12,9	-	0,9	1,9	(0,4)	15,4
Emprunts et dettes financières	(29,3)	-	9,9	(0,0)	0,5	(18,9)
Instruments dérivés passif	4,5	-	(1,3)	(2,4)	(0,0)	0,7
Autres passifs courants	(6,1)	0,3	(1,5)	-	(2,0)	(9,2)
Autres	(6,2)	(0,0)	(0,3)	(0,1)	(0,2)	(6,9)
Déficits activés	42,2	0,1	6,6	-	2,5	51,4
ACTIFS (PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(314,3)	(2,6)	24,3	(0,4)	1,1	(292,3)
Actifs d'impôts différés	56,5					24,4
Passifs d'impôts différés	(370,9)					(316,7)

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles.

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan s'élèvent au 31 décembre 2019 à un

montant de 40,8 millions d'euros (en base) (42,9 millions d'euros au 31 décembre 2018). La plus grande partie de ces déficits fiscaux, qui sont relatifs en quasi-totalité aux filiales étrangères, n'a pas de date d'expiration.

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

10.1 Informations sur le capital et les réserves

Évolution du capital

Nombre d'actions au 31 décembre 2017	219 370 207
Nombre d'actions au 31 décembre 2018	219 927 545
Nombre d'actions au 31 décembre 2019	221 297 797
Nombre d'actions autorisées	221 297 797
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	221 297 797
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-
Valeur nominale de l'action	1,00
Actions de l'entité détenue par elle-même ^(a)	512 733
Actions réservées pour une émission dans le cadre d'option et de contrat de vente	-

(a) Dont 393 532 actions détenues par le Berendsen Employee Benefit Trust.

Au cours de l'exercice 2019 :

- › suite à l'acquisition définitive des actions gratuites de performance, le capital social a été augmenté en date des 24 mars 2019 et 15 juin 2019 d'un montant nominal respectivement de 0,3 million d'euros et de 0,5 million d'euros par incorporation desdites sommes sur le poste « Primes liées au capital » ;
- › par ailleurs, l'assemblée générale du 23 mai 2019 a décidé d'apurer le report à nouveau débiteur de la société mère par prélèvement sur le poste « Primes liées au capital » pour un montant de 215,2 millions d'euros ;
- › enfin, dans le cadre du plan d'épargne Groupe, en date du 30 octobre 2019 :
 - le capital social a été augmenté d'un montant de 0,6 million d'euros et la prime d'émission d'un montant de 6,5 millions d'euros,
 - par ailleurs, les frais liés aux augmentations de capital net de l'économie d'impôt correspondante ont ensuite été imputés sur les primes d'émission,

- enfin, le solde des primes d'émission a été transféré en réserve légale pour 6,1 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2018 :

- › suite à l'acquisition définitive des actions gratuites de performance, le capital social a été augmenté en date des 15 juin 2018 et du 20 décembre 2018 d'un montant nominal respectivement de 0,5 million d'euros et de 0,1 million d'euros par incorporation desdites sommes sur le poste « Primes liées au capital ».

Par ailleurs, le Groupe a mis en œuvre depuis 2015 un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 21 mars 2011. Les moyens affectés initialement à la mise en œuvre du contrat de liquidité et portés au crédit du compte de liquidité s'élevaient à 3,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, les actions auto-détenues à ce titre représentent 115 250 titres, soit, sur la base du cours historique, un montant de 2,1 millions d'euros, portées en moins des capitaux propres (198 252 titres soit 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2018).

10.2 Dividendes et distributions payés et proposés

L'assemblée générale du 18 mai 2018 a décidé la distribution d'un montant de 0,37 euro par action. La distribution ainsi versée aux actionnaires s'est élevée à 81,1 millions d'euros.

L'assemblée générale du 23 mai 2019 a décidé la distribution d'un montant de 0,37 euro par action. La distribution ainsi versée aux actionnaires s'est élevée à 81,4 millions d'euros.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale annuelle de distribuer un montant de 0,39 euro par action soit environ 86,3 millions d'euros.

10.3 Résultats par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation cours de l'année.

Résultat dilué par action

Pour le calcul du résultat dilué par action, le dénominateur est majoré du nombre d'actions qui pourraient potentiellement être

créées et le numérateur est ajusté de tout dividende, intérêts comptabilisés au cours de la période et de tout autre changement dans les produits et charges qui résulterait de la conversion des actions ordinaires potentiellement dilutives.

Toutefois, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'hypothèses de conversion, d'exercice ou d'autres émissions d'actions potentielles qui pourraient avoir un effet antidilutif sur le résultat par action (c'est-à-dire qui n'augmente pas la perte par action).

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018 retraité
Résultat attribuable aux actionnaires de la société mère		
› Activités poursuivies	137,9	83,4
› Activités abandonnées	4,1	(1,2)
RÉSULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	142,0	82,2
Nombre moyen pondéré d'actions	220 238 574	219 379 941
Impact potentiel de la conversion d'obligations convertibles	13 124 018	12 797 487
Impact potentiel des actions dont l'émission est conditionnelle	852 061	1 047 554
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat par action dilué	234 214 653	233 224 982

NOTE 11 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

À l'exception de la rémunération des dirigeants figurant à la note 5.5, il n'existe pas d'autres transactions avec des parties liées au cours des exercices 2019 et 2018.

Filiales et entreprises consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Elis et des filiales, toutes consolidées par intégration globale, énumérées dans le tableau suivant :

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêt 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2018
Elis, S.A.	Saint-Cloud	Société Mère	100	100
FRANCE				
M.A.J., S.A.	Pantin	Services textiles & hygiène	100	100
Les Lavandières, S.A.S.	Avrillé	Services textiles & hygiène	100	100
Régionale de Location et Services Textiles, S.A.S.	Marcq-en-Barœul	Services textiles & hygiène	100	100
Pierrette - T.B.A., S.A.	Malzeville	Services textiles & hygiène	100	100
Le Jacquard Français, S.A.R.L.	Gerardmer	Entité manufacturière	100	100
Elis Services, S.A.S.	Saint-Cloud	Autre activité	100	100
Thimeau, S.A.S.	Meaux	Services textiles & hygiène	100	100
Maison de Blanc Berrogain, S.A.S.	Anglet	Services textiles & hygiène	Fusion	100
Société des Oreillers et Couvertures, S.A.R.L.	Saint-Cloud	Autre activité	-	Fusion
Pro Services Environnement, S.A.S.	Rochetoirin	Services textiles & hygiène	100	100
AD3, S.A.S.	Dardilly	Services textiles & hygiène	100	100
S.C.I. Les Gailletrous	La Chaussée-Saint-Victor	Autre activité	100	100
S.C.I. du Château de Janville	Saint-Cloud	Autre activité	100	100
G.I.E. Eurocall Partners	Villeurbanne	Autre activité	100	100
Blanchisserie Moderne, S.A.	Montlouis-sur-Loire	Services textiles & hygiène	96	96
S.C.I. Maine Beauséjour	Limoges	Autre activité	100	100
S.C.I. La Forge	Bondoufle	Autre activité	100	100
Société de Participations Commerciales et Industrielles, S.A.R.L.	Saint-Cloud	Autre activité	100	100
S.C.I. des 2 Sapins	Grenoble	Autre activité	100	100
SHF Holding, S.A.	Saint-Cloud	Autre activité	100	100
SHF, S.A.S.	Saint-Cloud	Services textiles & hygiène	100	100
BMF, S.A.S.	Bondoufle	Services textiles & hygiène	-	Fusion
LSP, S.A.S.	Saint-Cloud	Services textiles & hygiène	Fusion	100
Elis Prévention Nuisibles, S.A.S.	Bobigny	Services textiles & hygiène	100	100
Blanchisserie Professionnelle d'Aquitaine, S.A.R.L.	Mios	Services textiles & hygiène	Fusion	100
Big Bang, S.A.S.	Saint-André-de-la-Roche	Services textiles & hygiène	-	Fusion
Hygiène Contrôle Ile de France, S.A.S.	Serris	Services textiles & hygiène	-	Fusion

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêt 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2018
HTE Sanitation, S.A.S.	Vitrolles	Services textiles & hygiène	-	Fusion
Blanchisserie Blésoise, S.A.S.	La Chaussée-Saint-Victor	Services textiles & hygiène	100	100
Rathiboust, S.A.S.	Aulnay-sous-Bois	Services textiles & hygiène	Fusion	-
Blanchisserie Sud Aquitaine, S.A.S.	Benesse-Maremne	Services textiles & hygiène	Fusion	-
ALLEMAGNE				
Elis Holding GmbH	Rehburg-Loccum	Autre activité	100	100
Elis Textil-Service GmbH	Mörlenbach	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Ibbenbüren GmbH	Ibbenbüren	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Immobilien GmbH & Co. KG	Ibbenbüren	Autre activité	100	100
Elis Freiburg GmbH & Co. KG	Freiburg im Breisgau	Services textiles & hygiène	100	100
Wolfesperger Verwaltungs GmbH	Freiburg im Breisgau	Autre activité	100	100
Elis Potsdam GmbH	Potsdam	Services textiles & hygiène	100	100
Elis München GmbH	München	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Südwest GmbH	Simmern	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Wismar GmbH	Wismar	Services textiles & hygiène	100	100
KlinTex GmbH	Rehburg-Loccum	Autre activité	Fusion	100
Elis Stralsund GmbH	Stralsund	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Mannheim GmbH	Mannheim	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Servicegesellschaft Rhein-Neckar mbH	Mannheim	Autre activité	100	100
Elis Ost GmbH	Schönebeck/Elbe	Services textiles & hygiène	100	100
AKK-Service GmbH	Hamburg	Services textiles & hygiène	10	10
Askulta Nord Textilpflege GmbH&Co. KG	Glückstadt	Sans activité	Fusion	100
Berendsen Beteiligungs GmbH	Hamburg	Autre activité	100	100
Elis GmbH	Hamburg	Services textiles & hygiène	100	100
Berendsen GmbH Füssen	Hamburg	Sans activité	Fusion	100
Elis Glückstadt GmbH	Hamburg	Autre activité	100	100
Berendsen GmbH Messkirch	Hamburg	Sans activité	Fusion	100
Elis Nordost GmbH	Fürstenwalde	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Schleswig GmbH	Schleswig	Services textiles & hygiène	100	100
Elis West GmbH	Hagen	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Group Services GmbH	Hamburg	Autre activité	100	100
Elis Textilmanagement GmbH	Hamburg	Services textiles & hygiène	100	100
Decontam GmbH	Bad Windsheim	Services textiles & hygiène	100	100
Glückstadter Textilservice GmbH & Co oHG	Glückstadt	Sans activité	Fusion	100
Jentex GmbH	Jena	Services textiles & hygiène	49	49
PTS Pinneberger Textil-Service GmbH	Glückstadt	Sans activité	En liquidation	100
Saniwo Textil-Gesellschaft mbH	Hamburg	Autre activité	100	100
TSL Textilservice-und Logistik GmbH	Fürstenwalde	Sans activité	100	100
SMH – Sächsische Mietwäsche und Handels GmbH	Dürröhrsdorf-Dittersbach	Sans activité	Fusion	100
BW Textilservice GmbH	Sulz am Neckar	Services textiles & hygiène	100	100
Wäscherei Waiz GmbH	Eckental	Services textiles & hygiène	100	100
Curantex Verwaltungs GmbH	Erkelenz	Autre activité	100	-
Curantex GmbH & Co. KG	Erkelenz	Services textiles & hygiène	100	-
AUTRICHE				
Berendsen GmbH	Hard	Services textiles & hygiène	100	100
ANDORRE				
Auxiliar Hotelera Arly	Andorra	Services textiles & hygiène	100	100
Arly les Valls	Andorra	Sans activité	En liquidation	En liquidation
BELGIQUE				
Elis Belgium	Anderlecht	Services textiles & hygiène	100	100
Blanchisserie Basse Meuse	Herstal	Services textiles & hygiène	100	100
Ardenne & Meuse Logistic	Herstal	Autre activité	100	100

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêt 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2018
BRÉSIL				
Atmosfera Gestao e Higienização de Têxteis SA	Jundiai	Services textiles & hygiène	100	98
L'Acqua Lavanderias Ltda	Ponta Grossa	Services textiles & hygiène	100	98
Teclav Tecnologia e Lavagem Industrial Ltda	Eusébio	Services textiles & hygiène	100	98
Martins e Lococo Lavanderia Ltda	Caieiras	Services textiles & hygiène	100	98
MPW Lavanderia, Comércio e Serviços Ltda	Piracicaba	Services textiles & hygiène	100	98
Megalav Lavanderia Hospitalar Ltda	Serra	Services textiles & hygiène	100	98
Uniforme Lavanderia E Locação Ltda	Camaçari	Services textiles & hygiène	100	98
Prontlav Lavanderia Ltda	Fortaleza	Services textiles & hygiène	100	98
Toalhão locação e Higienização de Enxoval Ltda	Fortaleza	Services textiles & hygiène	100	98
NJ Lavanderia Industrial e Hospitalar Ltda ME	Brasília	Services textiles & hygiène	100	98
Prolav Servicos Tecnicos Ltda	Rio Bonito	Services textiles & hygiène	100	98
Global Service Lavanderia Ltda ME	Goiana	Services textiles & hygiène	100	98
LVB Holding Ltda	Videira	Autre activité	100	98
Lavebras Gestao de Texteis S.A.	Videira	Services textiles & hygiène	100	98
Atmosfera Gestao e Higienização de Uniformes Ltda	São José dos Pinhais	Services textiles & hygiène	100	98
Totalqualy Higienização Textil Ltda	São Bernardo do Campo	Services textiles & hygiène	100	98
B R Laundry Industria, Comercio E Servicos Ltda	Anápolis	Services textiles & hygiène	100	-
CHILI				
Elis Chile S.A.	Santiago	Autre activité	100	100
Albia S.A.	Recoleta	Services textiles & hygiène	100	100
Servicios Hospitalarios S.A.	Recoleta	Services textiles & hygiène	100	100
Comercial Elis Chile SpA	Recoleta	Textile & hygiene services	100	-
CHYPRE				
Coliday Holdings Ltd	Larnaca	Autre activité	100	-
COLOMBIE				
Elis Colombia S.A.S.	Bogota D.C.	Services textiles & hygiène	100	100
Centro de Lavado y Aseo CLA S.A.S.	Bogota D.C.	Services textiles & hygiène	100	100
Lavanser S.A.S.	Bogota D.C.	Services textiles & hygiène	100	100
Lavanderia Industrial Metropolitana S.A.S	Bogota D.C.	Services textiles & hygiène	100	-
Lavamejor Zona Franca S.A.S.	Cartagena	Services textiles & hygiène	100	-
DANEMARK				
Berendsen A/S	Søborg	Autre activité	100	100
Berendsen Textil Service A/S	Søborg	Services textiles & hygiène	100	100
A-vask A/S	Søborg	Services textiles & hygiène	100	-
Jysk Linnedservice A/S	Kjellerup	Services textiles & hygiène	90	70
Xtra Måtteservice A/S	Holsted	Services textiles & hygiène	-	Fusion
ESPAGNE				
Elis Manomatic, S.A.	San Cugat del Valles (Barcelona)	Services textiles & hygiène	100	100
Lavandería Hotelera Del Mediterraneo	San Cugat del Valles (Barcelona)	Services textiles & hygiène	-	Fusion
Lavalía Balears Servicios y Renting Textil	San Cugat del Valles (Barcelona)	Services textiles & hygiène	-	Fusion
Lavalía c. e. e.	La Nucia (Alicante)	Sans activité	100	100
Elis Indusal UTE	Parets del Vallès (Barcelona)	Services textiles & hygiène	100	100
Indusal Centro, S.A.	Guadalajara (Guadalajara)	Services textiles & hygiène	100	100
Indusal Navarra, S.A.	Marcilla (Navarra)	Services textiles & hygiène	100	100
Servicios de Lavandería Industrial de Castilla la Mancha, S.A.	Yeles (Toledo)	Services textiles & hygiène	100	100

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêt 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2018
Indusal, S.A.	Arrigorriaga (Vizcaya)	Services textiles & hygiène	100	100
Lavandería Industrial La Condesa, S.L.	Venta de Baños (Palencia)	Services textiles & hygiène	Liquidation	100
Goiz Ikuztegia, S.L.	Zumárraga (Guipúzcoa)	Services textiles & hygiène	100	100
Energías Margua S.A.	Marcilla (Navarra)	Autre activité	100	100
Indusal Sur, S.A.	Escacena del Campo (Huelva)	Services textiles & hygiène	Fusion	100
Cogeneración Martiartu, S.L.	Arrigorriaga (Vizcaya)	Autre activité	100	100
Lesma Inmuebles Siglo XXI, S.L.	Marcilla (Navarra)	Autre activité	100	100
Gestytex Ibérica, S.L.	Arrigorriaga (Vizcaya)	Autre activité	-	Liquidation
Lavanderías El Cantábrico, S.L.	Santurtzi (Vizcaya)	Services textiles & hygiène	-	Fusion
Casbu, S.L.	Igualada (Barcelona)	Services textiles & hygiène	50	50
Compañía Navarra Servicios Integrales, S.L.	Marcilla (Navarra)	Autre activité	100	100
Cantabria Lainpak UTE	Cabezón de la Sal (Cantabria)	Sans activité	Liquidation	100
Indusal Navarra, S.A.-Iunion Navarra, S.L. UTE	Marcilla (Navarra)	Services textiles & hygiène	68	68
Goiz Ikuztegia, S.L.-Gureak Oiartzun, S.L. UTE	Zumarraga (Guipúzcoa)	Services textiles & hygiène	75	75
Lavanderías Triton, S.L.	Madrid	Services textiles & hygiène	100	100
Lloguer Textil Maresme, S.L.	Cabrera de Mar (Barcelona)	Services textiles & hygiène	100	-
Base Lavandería Industrial, S.L.U.	Riba-Roja de Túria (València)	Services textiles & hygiène	100	-
Marina de Complementos, S.L.U.	Manises (València)	Services textiles & hygiène	100	-
ESTONIE				
AS Svamil	Kiviõli	Autre activité	100	100
Elis Textile Service AS	Tartu maakond	Services textiles & hygiène	100	100
FINLANDE				
Berendsen Textile Service Oy	Tuusula	Services textiles & hygiène	100	100
HONGRIE				
Elis Hungary Kft	Miskolc	Services textiles & hygiène	100	100
IRLANDE				
Berendsen Finance Ireland (DKK) Ltd	Dublin	Autre activité	100	100
Berendsen Finance Ireland (Euro) Ltd	Dublin	Autre activité	100	100
Berendsen Finance Ireland (PLN) Ltd	Dublin	Autre activité	100	100
Berendsen Ireland Holdings Ltd	Dublin	Sans activité	100	100
Berendsen Ireland Ltd	Dublin	Services textiles & hygiène	100	100
Nanoclean Ltd	Dublin	Services textiles & hygiène	100	100
Steri-tex Ltd	Dublin	Sans activité	100	100
ITALIE				
Elis Italia S.p.A.	San Giuliano Milanese	Services textiles & hygiène	100	100
Organizzazione Arrigoni Srl	Rho	Services textiles & hygiène	Fusion	-
LETTONIE				
Elis Tekstīla Serviss AS	Rīga	Services textiles & hygiène	100	100
LITUANIE				
Elis Textile Service UAB	Vilnius	Services textiles & hygiène	100	100
LUXEMBOURG				
Elis Luxembourg, S.A.	Bascharage	Services textiles & hygiène	100	100
NORVÈGE				
Berendsen Tekstil Service A/S	Oslo	Services textiles & hygiène	100	100
PAYS-BAS				

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêt 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2018
Elis Nederland BV	Arnhem	Services textiles & hygiène	100	100
Groene Team BV	Arnhem	Sans activité	100	100
Elis Netherlands Holding BV	Arnhem	Autre activité	100	100
POLOGNE				
Berendsen Textile Service Sp zoo	Żukowo	Services textiles & hygiène	100	100
PORTUGAL				
Garment Finishing and Distribution European Services, S.A.	Samora Correira	Autre activité	100	100
Sociedade Portuguesa de Aluguer e Serviço de Textéis, S.A.	Samora Correira	Services textiles & hygiène	100	100
SPAST II, Lda	Samora Correira	Services textiles & hygiène	100	100
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE				
Elis Textil Servis s.r.o.	Brno	Services textiles & hygiène	100	100
Elis Textile Care CZ s.r.o.	Velké Pavlovice	Services textiles & hygiène	Fusion	100
ROYAUME-UNI				
Kennedy Hygiene Products Ltd	Uckfield	Entité manufacturière	100	100
Kennedy Exports Ltd	Uckfield	Autre activité	100	100
BDF Holdings Ltd	Renfrewshire, Écosse	Sans activité	100	100
Berendsen Cleanroom Services Ltd	Basingstoke	Services textiles & hygiène	100	100
Berendsen Finance (DKK) Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Berendsen Finance (Euro) Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Berendsen Finance (Euro2) Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Berendsen Finance Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Berendsen Healthcare Ltd	Basingstoke	Services textiles & hygiène	100	100
Berendsen Hospitality Ltd	Basingstoke	Services textiles & hygiène	100	100
Berendsen Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Berendsen Nominees Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Berendsen Northern Ireland Ltd	Belfast	Services textiles & hygiène	100	100
Berendsen Supply Chain (Northern Ireland) Ltd	Belfast	Services textiles & hygiène	100	100
Elis UK Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Berendsen Workwear Ltd	Basingstoke	Services textiles & hygiène	100	100
Cavendish Laundry Ltd	Basingstoke	Sans activité	Liquidation	100
Davis (BIM) Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
Davis (FH) Ltd	Basingstoke	Sans activité	Liquidation	100
Fabricare Ltd	Basingstoke	Sans activité	Liquidation	100
IHSS Ltd	Basingstoke	Services textiles & hygiène	Cédée	100
Lakeland Pennine Group Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
Lakeland Pennine Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
Laundrycraft Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
M Furnishing Group Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
Midland Laundry Group Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
Midland Laundry Group Holdings Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
National Sunlight Laundries Ltd	Basingstoke	Sans activité	Liquidation	100
Rocialle Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
Rocialle Healthcare Ltd	Basingstoke	Services textiles & hygiène	Cédée	-
Spring Grove Services Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
Spring Grove Services Group Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
St. Helens Laundry Ltd	Basingstoke	Sans activité	Liquidation	100
Sunlight (Lyndale) Ltd	Basingstoke	Sans activité	Liquidation	100
Sunlight Clinical Solutions Ltd	Basingstoke	Autre activité	100	100
Sunlight Services Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
Sunlight Textile Services Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
Sunlight Workwear Services Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
The Sunlight Group Ltd	Basingstoke	Sans activité	Liquidation	100

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêt 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2018
The Sunlight Service Group Ltd	Basingstoke	Sans activité	100	100
JERSEY				
Berendsen Employee Benefit Trust	Jersey	Autre activité	100	100
SLOVAQUIE				
Elis Textile Care SK s.r.o.	Trenčín	Services textiles & hygiène	100	100
RUSSIE				
ООО Berendsen	Moscou	Services textiles & hygiène	100	100
ООО Комбинат бытового обслуживания "НОВОСТЬ" (Combine of Consumer Services Novost)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	-
ООО Маки-сервис (Maki-Service)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	-
ООО МатСервис (MatService)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	-
ООО Ковер-Сервис (Kover-Service)	Novossibirsk	Services textiles & hygiène	100	-
ООО Холл-Сервис (Holl-Service)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	-
ООО GEO групп (GEO Group)	Moscou	Services textiles & hygiène	100	-
SUÈDE				
Elis Design & Supply Chain Centre AB	Göteborg	Autre activité	100	100
Berendsen Textil Service AB	Malmö	Services textiles & hygiène	100	100
Carpeting Entrémattor i Stockholm AB	Skogås	Services textiles & hygiène	Fusion	-
Skräddarens Tvätt & Hyrservice AB	Umeå	Services textiles & hygiène	Fusion	-
F5 Umeå AB	Umeå	Autre activité	Fusion	-
Vialla Fastigheter AB	Skogås	Autre activité	Fusion	-
S. Berendsen AB	Malmö	Autre activité	100	100
SUISSE				
Elis (Suisse) AG	Bern	Services textiles & hygiène	100	100
Hygienis SA	Carouge	Services textiles & hygiène	100	100
InoTex Bern AG	Bern	Services textiles & hygiène	Fusion	100
On my Way	Lausanne	Services textiles & hygiène	Cédée	50
Picsou Management AG	Bern	Autre activité	100	100
SIRO Holding AG	Bern	Autre activité	Fusion	100
Elis Cleanroom (Suisse) SA	Brügg	Services textiles & hygiène	100	100
Wäscherei Kunz AG	Rüdtligen-Alchenflüh	Services textiles & hygiène	Fusion	100
Wäscherei Mariano AG	Schlieren	Services textiles & hygiène	100	100
Wäscheria Textil Service AG	Illanz	Services textiles & hygiène	100	100
AS Désinfection SA	Lonay	Services textiles & hygiène	100	-

NOTE 12 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

À la date d'arrêt des états financiers consolidés, il n'y a pas eu d'événement postérieur au 31 décembre 2019 susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière du groupe Elis à la clôture.

NOTE 13 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en millions d'euros)	Mazars				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Certification des comptes	0,5	0,6	81 %	87 %	0,3	0,3	71 %	74 %
Services autres que la certification des comptes	0,1	0,1	19 %	13 %	0,1	0,1	29 %	26 %
Requis par les textes			0 %	0 %			0 %	0 %
Autres ^{(a)(b)}	0,1	0,1	19 %	13 %	0,1	0,1	29 %	26 %
TOTAL	0,7	0,7	100 %	100 %	0,4	0,4	100 %	100 %

(a) En 2019, les services réalisés par Mazars et PricewaterhouseCoopers Audit concernent l'émission de lettres de confort et rapports dans le cadre des opérations de financement de l'exercice, d'un rapport lié à l'augmentation de capital réservée aux salariés et pour PricewaterhouseCoopers Audit pour la vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée.

(b) En 2018, les services réalisés par Mazars et PricewaterhouseCoopers Audit concernent l'émission de lettres de confort et rapports dans le cadre des opérations de financement de l'exercice et pour PricewaterhouseCoopers Audit pour la vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée.

Conformément au règlement n° 2016-09 de l'ANC, ces tableaux ne reprennent que les honoraires versés aux commissaires aux comptes et n'incluent pas les honoraires versés aux autres entités juridiques des réseaux d'audit par Elis S.A. ou ses filiales intégrées globalement.

2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

À l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Elis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et

sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 « Référentiel appliqué » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'incidence de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » ainsi que leurs modalités d'application par votre Société.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition

Notes 6.1 « Écarts d'acquisition » et 6.5 « Pertes de valeur sur actifs immobilisés » de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, des écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 3 801 millions d'euros et représentent le poste le plus important du bilan consolidé. Les écarts d'acquisition correspondent à la différence constatée au moment d'une acquisition entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis. Ces écarts sont alloués par zone géographique aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les différentes entreprises acquises ont été intégrées.

Une dépréciation de ces écarts d'acquisition est constatée au bilan lorsque la valeur recouvrable des UGT, déterminée dans le cadre du test de dépréciation annuel obligatoire, s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, conformément à la norme IAS 36.

La détermination des valeurs recouvrables repose sur une approche multicritère (calculs de flux de trésorerie futurs actualisés et sur des valeurs de marché à partir du multiple d'EBITDA et d'EBIT du Groupe et de ses comparables cotés) et implique des jugements importants de la Direction notamment sur les business plans, les flux de trésorerie futurs basés sur des hypothèses de croissance à l'infini et leur actualisation sur la base du coût moyen pondéré du capital. Les modalités de la méthodologie retenue

pour l'évaluation des écarts d'acquisition sont présentées dans la note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons ainsi considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la permanence de la méthodologie appliquée par la Direction financière.

Nous avons également effectué une revue critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et examiné notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des UGT testées et leur cohérence avec la prise en compte des projections d'EBITDA et d'EBIT intégrées dans les business plans et des multiples sectoriels pour déterminer la valeur recouvrable ;
- le caractère raisonnable des projections d'EBITDA et d'EBIT des UGT par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent les UGT et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations observées historiquement ;
- la cohérence de ces projections d'EBITDA et d'EBIT avec les dernières estimations de la Direction telles qu'elles ont été

validées par le Directoire et approuvées par le Conseil de surveillance ;

- › le caractère raisonnable des taux d'actualisation ainsi que les taux de croissance long terme retenus pour le calcul des flux de trésorerie futurs actualisés, sur la base des rapports de nos experts en évaluation ;
- › la cohérence des multiples d'EBITDA et l'EBIT 2020 retenus avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs ;

- › les analyses de sensibilité aux tests de perte de valeur effectuées par la Direction à une variation du taux de croissance à l'infini, des taux d'actualisation ou encore du taux de l'EBITDA et l'EBIT 2020 budgété pour les UGT dont la valeur d'utilité repose sur des multiples.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 6.1 et 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Litiges et passifs éventuels

Note 7.2 « Passifs éventuels » de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque identifié

La note 7.2 des états financiers consolidés « Passifs éventuels » fait état des litiges ou actions en justice survenant dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Ils concernent notamment des procédures en cours au Brésil et en France, où les passifs éventuels concernent en particulier une enquête en cours des autorités françaises de la concurrence.

Ces litiges sont couverts par des provisions lorsque le Groupe considère qu'il a une obligation contractuelle, légale ou implicite et que les sorties futures de ressources pour couvrir le risque encouru peuvent être estimées de manière fiable.

Nous avons identifié ces litiges et passifs éventuels comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude de l'issue de ces procédures ou enquêtes en cours et de leurs effets potentiels défavorables et significatifs pour le Groupe du fait des pénalités

financières auxquelles il pourrait être condamné mais également des conséquences sur ses activités ou les perspectives sur ses marchés.

Notre réponse

Afin d'apprécier si les risques liés à ces procédures ou enquêtes en cours avaient été correctement appréhendés et vérifier leur caractère, le cas échéant, non quantifiable, nous avons :

- › réalisé un examen critique de la position des conseils et avocats de la société impliqués sur ces dossiers ;
- › examiné les analyses de ces procédures ou enquêtes préparées par les Directions financière et juridique du Groupe.

Enfin, nous avons vérifié que les informations indiquées dans la note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés sont appropriées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Elis par l'Assemblée générale du 29 juin 2011 pour le cabinet Mazars et par les statuts lors de la constitution de la société en 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la treizième année, dont respectivement cinq années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la

société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- › concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 3 mars 2020

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Bruno TESNIERE

MAZARS

Isabelle MASSA



www.elis.com

